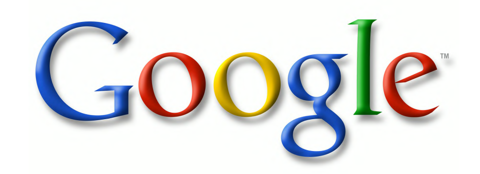




Biog
7160



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



FRANÇOIS TURRETTINI

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL.

VIE

DE

FRANÇOIS TURRETTINI

THÉOLOGIEN GENEVOIS

1623-1687

PAR

E. DE BUDÉ



LAUSANNE
GEORGES BRIDEL ÉDITEUR
1871

CHAPITRE PREMIER.

Emigration de la famille Turrettini.

Les Turrettini[1] sont les plus brillants représentants de l'émigration italienne au XVIe siècle. Venus de Lucques, avec tant d'autres, chercher à Genève un refuge contre les persécutions de Rome, ils s'établirent dans notre ville vers 1580. Ils avaient quitté l'Italie bien avant cette date pour aller d'abord séjourner les uns en France, les autres dans les Flandres. Plus tard, poursui-

[1] *Armes :* palé de gueules et d'or de six pièces. Ces armes se portent sur la poitrine d'une aigle impériale en vertu d'une concession spéciale.

vis par la rage papale sur le sol étranger qui leur avait offert un premier asile, ces martyrs de la foi gagnèrent enfin la Suisse, où ils savaient trouver une retraite plus assurée.

Rome, avons-nous dit, continua de menacer les pauvres proscrits et de les frapper des coups de sa colère. En 1558, sur la prière du pape Paul IV, le sénat lucquois fit des règlements très sévères qui aggravaient encore les peines déjà infligées aux réformés, et empêchaient qu'ils n'entretinssent à l'étranger des relations avec les bons catholiques italiens.

Ghislieri, qui vint en 1560, à Lucques, faire une saison de bains, ne manqua pas de s'informer de l'état religieux de la république et fut bientôt convaincu que la réforme était loin d'avoir été anéantie par les lois précédemment édictées. Parmi les causes auxquelles il fit remonter cet état de choses, il reconnut la communication qui s'était établie entre les Lucquois demeurés au pays et ceux qui avaient passé au dehors. A Lyon, en effet, pour ne prendre qu'un exemple, où vivaient alors des Michéli, des Arnolfini, des Calandrini et des Turrettini, les Italiens qui venaient les visiter puisaient souvent

dans le commerce familier et amical de leurs compatriotes, les germes de la foi réformée.

Pour mettre fin à ces foyers d'hérésie, la fureur de Rome inventa le nouveau décret suivant :

« Pour empêcher que les rebelles et hérétiques déclarés, dont les noms sont écrits à la chancellerie de la magnifique seigneurie, n'infectent ni ne souillent les autres catholiques et observateurs des ordonnances et institutions chrétiennes, comme cela peut arriver facilement, puisqu'ils ne courent ainsi aucun danger et ne sont sujets à aucune peine en pratiquant et en conversant en beaucoup de lieux avec nos catholiques et chrétiens qui s'y trouvent en grand nombre, il est et demeure entendu que les dits hérétiques et rebelles, passé la moitié de février prochain, ne pourront aller se tenir, ni habiter dans quelque portion que ce soit des provinces et lieux ci-dessous nommés ; à savoir d'Italie, d'Espagne, de France et ses possessions de Flandre et de Brabant, lieux dans lesquels notre nation a coutume de voyager, d'habiter et faire le négoce, et pour cela que chaque fois qu'ils seront retrouvés ou que l'un d'eux sera

retrouvé passé ce temps-là, dans quel que ce soit des lieux susdits, quiconque le tuera, gagne pour chacun d'eux, trois cents écus des deniers de la magnifique commune, moyennant que le meurtre soit légitimement constaté selon la déclaration du magnifique gonfalonier, et des magnifiques seigneurs députés et du spectable office sur la religion, qui sera tenu de les faire payer subitement, au vu de cette déclaration et que si le meurtrier était un banni, pourvu que ce ne soit pas par le magnifique conseil, il devra être libéré de son ban, et s'il n'est pas banni il pourra faire remettre la peine d'un autre banni, etc., etc. »

Lorsque ce terrible décret fut connu en Suisse, les conseils de Genève et Leurs Excellences de Berne s'en émurent profondément. Ces dernières écrivirent au sénat lucquois pour plaider la cause des pauvres proscrits et lui reprocher ses iniques mesures.

Mais ce ne furent pas seulement le sénat de Berne et les autorités genevoises[1] qui prirent

[1] Ch. Eynard, *Histoire de Lucques et des Burlamacchi*, pag. 320, note N.

fait et cause pour les proscrits italiens. Le roi de France Charles IX et Catherine de Médicis, par un de ces revirements politiques qui leur étaient si fréquents, se plaignirent que les Lucquois établis sur leurs états fussent les objets d'un espionnage continuel et vissent sans cesse leurs vies en danger. Ils demandèrent la suppression du décret, et donnèrent même l'ordre au gouverneur de Lyon de protéger les réformés de Lucques en séjour dans cette ville. Le désir de conserver la faveur de Philippe II empêcha la république de Lucques de répondre affirmativement à ces demandes de Catherine et de Charles, qui, loin de persister, s'excusèrent de leur compassion envers les Italiens, ajoutant « que ce n'était qu'aux instances et à l'importunité de quelques religionnaires lyonnais qu'ils avaient cédé en prenant la défense des Lucquois. » Henri IV, alors roi de Navarre, le connétable de Montmorency, le nonce du pape et l'ambassadeur d'Espagne à Paris, dit M. Eynard[1], écrivirent aussi les lettres les plus gracieuses au sénat de Lucques, et tout espoir d'appui humain s'é-

[1] *Lucques et les Burlamacchi.*

vanouit pour les réformés lucquois à l'étranger.

On sait les orages qui fondirent quelques années plus tard sur la France, et la position désespérée des protestants de cette contrée. Les réfugiés de la Flandre et du Brabant n'étaient pas plus tranquilles, voyant avec effroi se dresser les bûchers de l'inquisition. Le roi d'Espagne avait cédé aux prières du pape Pie V et était résolu en effet à exterminer les réfugiés des Pays-Bas.

On conçoit que la Suisse, avec sa généreuse hospitalité et sa sécurité relative, était comme le point de mire des réformés italiens chassés de leurs premiers établissements. Parmi ces derniers se trouvaient les Turrettini.

Le premier membre de cette famille qui vint se fixer sur nos bords fut François Turrettini, le grand-père de celui dont nous retraçons la vie. Il était fils de Regulo Turrettini, gonfalonier, c'est-à-dire premier magistrat de la république de Lucques, et qui, en 1573, épousa Clara Franciotti, d'une famille qui a produit le cardinal A. Franciotti, évêque de Lucques en 1634.

François Turrettini avait d'abord séjourné à Anvers, où il s'était lié étroitement avec le cé-

lèbre Marnix de Sainte Aldegonde. Des Flandres, il passa à Zurich, où il tint une maison de commerce, et delà vint à Genève. Une fois installé dans notre ville, il rendit de précieux services à la seigneurie et lui procura de l'argent dans des moments difficiles. Plus tard, en 1615, il fit des charités considérables aux pauvres pestiférés. Il y avait déjà longtemps que François Turrettini habitait Genève sans en posséder encore la bourgeoisie. Il n'acquit cette qualité honorable qu'au mois de novembre 1627, lorsque le conseil, pour le récompenser de ses services et lui donner des preuves de sa haute estime, lui accorda gratuitement cette distinction, ainsi qu'à ses deux fils Bénédict et Jean. François Turrettini fut fait aussi conseiller des Deux Cents et en même temps de celui des Soixante, mais il ne jouit pas longtemps de ces honneurs, car il fut retiré de ce monde l'année suivante.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 15 mars 1628, laissant cinquante et un mille florins aux hôpitaux, bourse et autres établissements publics. Il avait épousé, le 9 juillet 1587, Camille, fille de noble Michel Burlamachi et de Clara Calandrini.

Cet homme fut d'une intégrité parfaite. Doué d'une âme généreuse, il joignait à la piété toutes les vertus aimables qui font le charme de la vie. Fidèle dans les grandes comme dans les petites choses, d'un commerce sûr entre tous, trouvant son bonheur dans la crainte de l'Eternel et la pratique du bien, il laissa en mourant un beau souvenir pour ses enfants, un noble exemple à suivre pour ses descendants, et c'est bien à lui qu'on pourrait appliquer ces paroles de l'Ecriture :

« Heureux ceux qui sont intègres dans leurs voies et qui marchent dans la loi de l'Eternel. Heureux ceux qui gardent ses témoignages et qui le cherchent de tout leur cœur [1]. »

Son fils aîné, Bénédict, fut l'un des plus grands théologiens de son temps. Né à Zurich [2] en 1588,

[1] Ps. CXIX, 1 et 2.

[2] Son frère cadet, Jean, né en 1600, dont le nom se retrouve souvent dans les registres publics, fut reçu bourgeois de Genève comme nous venons de le dire, en 1627. Il eut pour fils Michel Turrettini ; ce dernier naquit à Genève en 1646, devint professeur de langues orientales, en 1676, et mourut en 1721 laissant les

il fit de brillantes études à Genève. En 1609, comme il n'était âgé que de vingt et un ans, et qu'il allait sortir de l'Académie, le petit conseil et la vénérable compagnie, pressentant les appels qui lui seraient faits de la part des églises et des écoles étrangères désireuses de le posséder, demandèrent collectivement à François Turrettini de ne pas permettre à son fils de s'engager ailleurs.

« C'est une perle, disaient les ministres. »

Le père répondit « qu'il n'estoit point en autre intention, sinon l'ayant donné à Dieu de le dédier aussy à l'église. Bien luy a donné congé d'aller cest été prochain en France pour six ou sept mois, mais que ce sera pour revenir après le dict temps. »

ouvrages suivants : *La croix des Jugements de Dieu, deux sermons sur l'utilité des afflictions*. Michel Turrettini avait formé le projet de faire une nouvelle version des Saintes Ecritures en français, avec des notes. Il avait communiqué son travail à son cousin germain, François Turrettini (celui auquel nous consacrons ces pages), à Fabrice Burlamacchi et à Bénédict Calandrini ; et comptait le publier.

En 1611, Bénédict Turrettini fut chargé d'enseigner la théologie.

L'année suivante il fut nommé définitivement professeur, et consacré au saint ministère.

En 1620, il fut député au synode d'Alais, qui se tint, comme on le sait, à l'occasion des décisions du synode de Dordrecht. La même année, il fut prêté, comme disent les registres genevois, pour un terme de six mois à l'église de Nîmes, qui fit d'inutiles tentatives pour le garder plus longtemps.

En acceptant ce poste provisoire, il rendit de grands services à cette église étrangère placée alors sous le coup d'un affreux scandale. L'un de ses pasteurs, nommé Cottelier, arminien de doctrine, qui ne reniait pas moins le Sauveur par ses sentiments, que par ses mœurs, fut déposé pour inconduite. Le consistoire de Nîmes, à la suite de tous ces désordres dans l'histoire desquels nous n'avons pas à entrer, comprenant qu'il fallait tranquilliser les esprits et rapprocher les âmes que le procès de Cottelier avait divisées, résolut d'appeler un pasteur qui, n'ayant pris aucune part à ces graves conflits, pût y exercer une œuvre de paix et d'amour. Il envoya dans

ce but des délégués à Genève, afin d'obtenir des syndics la personne de Bénédict Turrettini.

« Ce professeur de théologie, dit M. le pasteur Borrel, dans son *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes*, si connu et si justement apprécié comme penseur et comme prédicateur éloquent, venait de publier le second volume de sa défense des versions de la Bible de Genève contre le père Cotton; aussi, par l'influence qu'exercèrent ses sermons « sur le profit des châtiments, » ses auditeurs augmentèrent dans une proportion telle qu'il devint nécessaire d'ajouter trois membres de plus au consistoire, par la raison que le jour des fêtes solennelles il fallait avoir recours à des notables du troupeau pour aider les pasteurs à administrer le sacrement de la sainte cène. Lorsque le jour du départ de Turrettini fut arrivé, quatre membres de l'assemblée mixte des trois corps se rendirent la veille dans sa demeure pour le remercier, au nom de toute l'église, de l'édification qu'il lui avait procurée, et en même temps des efforts qu'il avait faits pour empêcher que l'arminianisme ne se glissât parmi les pasteurs de France. Jean Chauve fut appelé pendant un an à la place que Bénédict Turrettini laissa vacante.»

Ce digne pasteur composa plusieurs ouvrages importants, entre autres une réfutation de l'écrit du jésuite Cotton, intitulé : *Genève plagiaire*. Il publia aussi une foule de dissertations et de thèses savantes, marquées au coin de la plus pure doctrine. Ses productions sont très nombreuses, on n'en compte pas moins de quarante et une, chose remarquable, quand l'on songe que Turrettini s'occupa d'une foule d'objets étrangers à son état. Il laissa beaucoup d'écrits de controverse ainsi que des sermons italiens et français. La vénérable compagnie avait donné la commission à Bénédict Turrettini de composer un recueil de l'histoire de Genève. Il soumit son travail à l'examen des pasteurs au mois de février 1618, mais l'ouvrage est resté en manuscrit sous ce titre : *Histoire de la réformation de Genève.*

La carrière politique de Bénédict Turrettini fut également bien remplie. « Son génie et ses vertus, dit Senebier, annoncèrent un généreux patriote. » Ce fut lui que le gouvernement choisit en 1621 pour aller demander à la Hollande des secours financiers pour Genève menacée. A cette époque, comme on le sait, notre ville que

l'on considérait à juste titre comme le boulevard de la réforme et la clef des évangéliques de la Suisse était de nouveau inquiétée par des bruits fâcheux qui couraient sur les prétentions du duc de Savoie. Bénédict Turrettini accepta cette commission, partit pour les Provinces-Unies, s'adressa aux Etats généraux, aux villes hanséatiques et par le jeu combiné de son tact, de son habileté et de ses talents, il remplit avec un entier succès le mandat délicat qui lui avait été confié.

Le 1er juillet 1622, Turrettini, de retour dans son pays, parut devant le petit conseil et rendit compte de sa mission. Il raconta succinctement les principaux détails de son ambassade, qui n'est pas sans analogie, soit dit en passant, avec celle que que François Turrettini accepta quarante ans après, comme nous le raconterons plus tard. Bénédict Turrettini rapporta aux syndics qu'il avait eu l'honneur d'être admis au sein des Etats généraux, mais qu'il avait rencontré bien des difficultés, entre autres plusieurs compétiteurs, et que ce n'était pas sans peine qu'il avait obtenu une subvention de trente mille florins[1]. Il

[1] Outre le don fait par les Etats généraux, le député

remit au conseil une lettre des autorités hollandaises, ainsi qu'une missive amicale du prince d'Orange, qui, durant son séjour, lui avait témoigné beaucoup de bienveillance et lui avait dit :

« Assurez messieurs de Genève que je seray toujours prêt et en toute occasion de leur rendre très affectueux services. » Bénédict Turrettini fit également un rapport à la compagnie des pasteurs dans lequel on lit « qu'ayant rendu compte à messieurs de ce qu'il avait eu en maniement, il ne pouvait que faire entendre la singulière affection des églises des Pays-Bas envers celle-ci, pour la seule cause de la vérité de Dieu, dont ils tiennent cette église comme un chandelier. » Bénédict Turrettini mourut en 1631[1]. Les regrets de ses concitoyens furent sa plus belle oraison funèbre.

« Cette même année, dit Gautier, l'église et l'académie de Genève perdirent Bénédict Turettini, professeur en théologie. Il était à la fleur

genevois avait encore recueilli des secours des villes de Hambourg et de Brême; la première lui remit 1800 thalers et la seconde 1500 fr.

[1] En 1616, Bénédict avait épousé Louise Michéli.

de son âge; les talents extraordinaires qu'il avait pour la profession qu'il exerçait le firent extrêmement regretter[1]. »

Ainsi finit cet homme de bien. Tout le monde l'aimait, chacun en louait l'heureuse influence, la piété, la science, l'éloquence persuasive et le courage à toute épreuve. Pour donner un témoignage de l'estime dont il jouissait dans son pays, disons que lorsqu'en 1632 le conseil des Deux-Cents accorda à Jean Turrettini l'inféodation d'une maison de campagne, il le fit en considération des services que son frère Bénédict avait rendus à l'Etat.

Plusieurs autres membres de la famille Turrettini se distinguèrent à des titres et à des degrés divers, tant chez elle le mérite était, pour ainsi dire, héréditaire. En pénétrant dans la vie de ces personnages d'élite chez lesquels le savant était toujours doublé par le citoyen, on conçoit les regrets amers que la république de Lucques éprouva plus tard en voyant ce qu'elle avait perdu lorsqu'elle chassa de ses murs tous ces martyrs de la foi.

[1] Histoire manuscrite de Genève, année 1631.

Ce fut en vain qu'un siècle après cette émigration, si funeste à l'Italie, un évêque[1] déplora le départ de tous ces proscrits remarquables par la noblesse de leur extraction et l'éclat de leurs talents, qui laissèrent pour se retirer à Genève cette ville de Lucques où ils jouissaient des charges les plus relevées. Il n'était plus temps; les fils des réfugiés italiens avaient poussé de fortes racines dans le sol de la liberté. Lucques devait les perdre à jamais, et Genève se réjouir de les avoir pour ses enfants[2]. Un auteur italien, G. Léti, donne dans son style original sur l'émigration italienne quelques détails piquants qu'il nous semble tout naturel de citer.

« Il sortit aussi jadis de Lucques beaucoup de familles, dit Léti, qui transportées au delà des monts embrassèrent la religion luthérienne et calviniste. Elles se montrèrent plus zélées dans l'exercice de ce culte que ceux mêmes qui y étaient nés. Il existe maintenant à Genève beaucoup de ces familles, et plusieurs se disent alliées par le sang aux principales maisons de Lucques.

[1] Giulio Spinola, évêque de Lucques, en 1679.

[2] Nous donnons à la fin de ce chapitre la généalogie des Turrettini.

Je ne sais si les familles de Lucques disent la même chose de celles de Genève. On pourra, si l'on est curieux de le savoir, s'en informer en passant par Lucques. Je dirais cependant que les Lucquois n'ont aucun sujet de mépriser la parenté de messieurs les Italiens qui sont actuellement à Genève (en exceptant l'article de la religion qui pour l'ordinaire est un grave empêchement pour le plus scrupuleux). Ces familles vivent en effet et se conservent en très bonne réputation et en honneur. Plusieurs se sont alliées à des maisons très nobles de France et elles se maintiennent en grande estime par le négoce, non-seulement dans Genève même, mais encore dans les principales places de l'Europe. Je citerai les familles Michéli, Diodati, Burlamaqui, Minutoli et Turrettini. Celle-ci possède le plus bel hôtel de la ville, d'où vient qu'on les appelle Turrettini de la Grande Maison. Je sais, ajoute Léti, que l'article de la religion empêche encore aux Lucquois de penser aux Italiens leurs compatriotes d'origine qui sont maintenant citoyens de Genève; mais quant au reste, soit en ce qui concerne la société humaine, ils n'ont pas lieu de les renier, puisque la gloire des familles

s'accroît, quand elles vont étendre leurs rameaux en divers lieux de la terre, et quand elles savent non-seulement conserver, mais encore augmenter l'antique splendeur de leur origine. »

En lisant la généalogie des Turrettini telle qu'elle a été dressée autrefois à Lucques, on voit que cette famille avait donné bon nombre de gonfaloniers et d'anziani à cette république, dont elle était l'une des plus nobles maisons. Ce n'est pas nous, à coup sûr, qui insisterons sur l'éclat de la naissance de ces proscrits italiens. Nous sommes bien convaincus que les titres, en eût-on plein ses châteaux, ne constituent pas la véritable noblesse. Les parchemins ne sauraient rien ajouter à la valeur morale de ces âmes fortement éprouvées au douloureux creuset de l'exil et du malheur, et le courage de la foi et la pratique de la vertu valent tous les fleurons du monde. Elles sont bien misérables dans la poussière de leur antiquité ces maisons qui ne savent trouver leur gloire que dans le nombre des années, années stériles accumulées les unes sur les autres, mais demeurées infructueuses par l'absence du travail qui lui seul ennoblit et concède la vraie dignité. Ne cherchant la valeur des

familles de l'émigration italienne que dans le mérite intellectuel et moral de leurs personnages, nous nous féliciterons d'avoir gagné comme citoyens des hommes tels que les Turrettini. Ces derniers en effet, depuis l'époque où ils ont été admis à la bourgeoisie jusqu'à nos jours, n'ont cessé, de concert avec les autres réfugiés français et italiens, de bien mériter de notre pays, payant largement par leurs services l'hospitalité qu'ils avaient reçue de nos pères. Dans la magistrature, l'église et l'école, les Turrettini se sont distingués de tout temps.

GÉNÉALOGIE DES TURRETTINI.

François Turrettini eut pour fils Régulo, gonfalonier de Lucques, 1573, et Paulino. — Paulino eut pour fils Mario, seigneur de Sainte-Croix en Bugey, mort sans enfants. *Régulo* eut pour fils François qui suit.

François, 1547 (le réfugié), eut pour enfants Bénédict, Claire, Catherine, Jean, Zabetta, Marie, Claire (du même nom que sa sœur qui était morte jeune), César qui laissa deux filles, (Renée et Françoise,) Samuel et cinq autres enfants morts jeunes.

Bénédict, 1588, eut pour enfants Barbe, Etienne, François, Marie, Horace, Bénédict, Seigneur de Bossey.

Etienne, 1619, eut Françoise, Louise, Horace Bénédict et André.

Horace-Bénédict, 1651, eut pour enfants : Andrienne, Bénédict, Françoise, Louise, Jean-Louis.

Jean-Louis, 1697, eut Jeanne-Louise, Andrienne-Françoise, Horace-Jean-Louis et Renée-Françoise.

Horace-Jean-Louis, 1746, eut pour fille Jeanne-Andrienne-Caroline.

André Turrettini, 1655, fils d'Etienne, eut pour enfants Pierre-François, Bénédict, Horace, et quatre enfants morts sans postérité.

Pierre-François, 1698, eut pour fille Anne-Zabetta (Anne-Elisabeth).

Bénédict Turrettini, ministre, 1701, eut pour fils : François-Horace Turrettini, mort sans postérité.

François Turrettini, l'objet du présent livre, 1623, eut pour fils Jean-Alphonse.

Jean-Alphonse, ministre, 1680, eut pour enfants Marc et Marie.

Marc, 1712, eut pour fils Jean-Alphonse.

Jean-Alphonse, 1735, mourut sans enfants.

Jean Turrettini, 1600 (fils de François le réfugié), eut pour enfants Jean-François qui suit, Françoise, Marct Marie, Michel, Henri et d'autres (quatorze en tout).

Jean-François, 1631, eut pour enfants Dorothée, Françoise, Michel, mort sans postérité.

Michel Turrettini, professeur, 1646, fils de Jean, eut deux fils, Samuel et François-Jean.

Samuel, 1688, professeur, eut pour fils Antoine, Charles et François-Jean.

Antoine, 1720, eut pour enfants, Jean-Daniel, Charles-Albert, Andrienne, Marie-Charlotte.

Jean-Daniel, 1751, eut trois enfants, Antoine-Eugène, Caroline-Renée, Charlotte-Cécile.

Albert, fils d'Antoine, 1750, eut pour fils Charles-Pierre-René-Louis.

Charles-Pierre-René-Louis, 1782, eut pour enfants Auguste et Amélie.

François-Jean, 1690, fils de Michel, eut pour fils Gédéon, Samuel, Jean-Jaques.

Gédéon, 1723, eut pour enfants : Simon-Auguste-Louis, Anne et Albert.

Albert, 1753, eut pour fils Anne-Charles-Gaspard Turrettini-Necker.

Jean-Jacques-Turrettini, 1727, fils de Fr.-Jean, eut deux filles : Suzanne et Andrienne.

CHAPITRE II.

Jeunesse de F. Turrettini.

François Turrettini naquit à Genève, le 17 octobre 1623. Devant un aussi beau modèle que l'était son père, il n'est pas surprenant que chez l'enfant se soient développés de bonne heure les goûts de l'étude et les penchants littéraires. Dès ses plus tendres années, le jeune François fut possédé de cette soif d'apprendre qui annonce les grands hommes. Bénédict stimulait ses travaux, embrasait son émulation, lui faisait espérer des succès, mais hélas, il mourut trop jeune pour voir mûrir le fruit de cette plante

chérie; à peine en vit-il éclore la fleur. Toutefois son instinct paternel ne le trompait pas, il pressentit un moment le développement complet de ces germes naissants. Comme il était couché sur son lit de douleur et qu'il allait retourner vers son Sauveur, il fit venir vers son chevet son fils bien-aimé, et reconnaissant en son enfant des dons extraordinaires, il s'écria: « Celui-ci est marqué du sceau de Dieu! »

Ces paroles n'étaient-elles pas prophétiques?

François Turrettini se voua d'abord à la théologie. « La religion était alors, dit Senebier, l'affaire capitale de chacun, et la théologie était la science qui fixait heureusement tous les regards.» Turrettini l'étudia premièrement dans sa ville natale, recevant des leçons d'hommes supérieurs. Ses professeurs furent Jean Diodati, le théologien célèbre; puis Théodore Tronchin, ce savant profond, cet ardent défenseur de la vérité, qui tourna contre Cotton sa plume acérée, Tronchin, que l'église de Genève fut heureuse de voir parvenir à une extrême vieillesse, le plus brillant ornement de la vénérable compagnie, « le phare de la jeunesse studieuse, » comme ses contemporains aimaient à le nommer. Puis Frédéric

Spanheim, l'illustre docteur que les auteurs de l'époque ne cessaient de louer, auquel on appliqua ces mots:

> ...Dum lumina Titan.....
> Exseret ac stellarum ignes volventur Olympo,

et dont les deux fils, Ezéchiel et Frédéric, marchaient sur ses traces scientifiques. Puis Alexandre Morus, ce modèle dans le genre oratoire, dont l'éloquence valait mieux que la doctrine, mais professeur de mérite.... Et tant d'autres!

On conçoit sans peine quels progrès faisait Turrettini sous de tels maîtres. Doué d'une merveilleuse facilité, on peut dire qu'il apprenait en s'amusant plus que d'autres en se livrant à un rude labeur. Après avoir travaillé plusieurs années à l'académie de Genève, il alla visiter les célèbres écoles étrangères, emportant à son départ des témoignages flatteurs des magistrats genevois qui devaient lui servir de recommandation dans les différentes villes où il se proposait d'aller. Il se rendit d'abord à Leyde, qui était à cette époque une université importante, une cité considérée comme la patrie des fortes

études, une sorte de pépinière de bons fruits. Dans ce centre intellectuel et dans ce foyer scientifique, il ne sut pas seulement acquérir l'estime des théologiens, mais il eut pour témoigner de sa vaste érudition l'académie toute entière. Là, dans une assemblée solennelle, il soutint des thèses publiques *de verbo Dei scripto.*

François Turrettini jouissait dans son séjour en Hollande de la société de tous les hommes célèbres qui florissaient alors et se faisaient remarquer par leur grande science, leur éloquence et leurs écrits. C'étaient les docteurs Polyander, André Rivet, Saumaise, Heinsius, Trigland, Voet, Hotton, le polyglotte Golius, et tant d'autres érudits.

Turrettini recherchait avec avidité les leçons publiques de ces hommes ou leur conversation particulière. Quand il ne pouvait les entendre ni s'entretenir avec eux, il préférait se livrer à la lecture ou méditer dans la solitude. A Anvers, il ne vit pas sans une admiration mêlée d'étonnement Marie Schurman, l'amie du philosophe Descartes, cette docte jeune fille surnommée la dixième muse et qui atteignit sans contredit le plus haut degré de culture auquel son sexe soit

parvenu en ce siècle. François Turrettini ne pouvait tarir d'éloges sur cette personne d'élite qui, par l'étendue de son génie, pouvait embrasser toutes les branches des connaissances humaines, et chez laquelle la piété du cœur égalait les dons de l'intelligence.

Après avoir visité la Hollande, Turrettini, emportant de ce milieu scientifique où il avait vécu de précieux fruits pour sa carrière théologique, gagna la France en 1645. Il séjourna d'abord à Paris, qui était alors comme la capitale de l'Europe. Dans cette ville, il compléta ses études sous la direction des ministres, professeurs Daillé, Drelincourt, Mestrezat, Aubertin, Blondel.

Turrettini fréquentait assidûment la maison de Daillé, et là, dans un cercle où le savoir et la vertu se donnaient rendez-vous, le jeune étranger sut se concilier l'estime et l'affection de son hôte et de ses nombreux amis. Tous admiraient en lui cette grandeur d'âme qui le caractérisa toute sa vie, ses talents déjà si mûrs pour un âge aussi peu avancé et surtout cette pureté de pensée et de conduite, cette vertu en un mot qui, chez un jeune homme, relève si dignement

les dons sans cela incomplets du savoir et de l'intelligence.

A Paris, Turrettini n'étudia pas seulement la théologie et la littérature sacrée. Il compléta ses études philosophiques en puisant ses connaissances aux meilleures sources. Gassendi l'initia aux beautés de l'astronomie.

Quittant Paris pour Saumur, il fit là connaissance avec de grands théologiens dont il admira beaucoup le savoir et l'éloquence. La Place, Louis Capel, Moïse Amyrault, et d'autres.

De là, il se rendit à Montauban, où deux hommes éminents, connus de l'Europe entière, occupaient alors avec éclat des chaires de théologie; nous voulons parler de Charles et de Garissoles.

Après avoir cueilli là de nouveaux fruits, il alla visiter la ville de Nîmes, si riche en souvenirs historiques. Dans cette même cité, Bénédict Turrettini avait occupé quelques années auparavant la place de pasteur et rendu à cette pauvre église des services signalés. On conçoit avec quelle joie ce troupeau, pour lequel le souvenir du père était encore si vivant, accueillit son fils. On dit que le théologien Chauve

tint longtemps le jeune homme serré sur son sein, s'écriant qu'il lui semblait embrasser l'image de son ancien ami.

Ainsi Turrettini visita la France, laissant partout où il s'était arrêté le regret de le voir partir. Chargé d'un lourd bagage scientifique et littéraire, il regagna sa ville natale ; comme on l'a dit : Rapportant de riches dépouilles de Hollande et de France,

Optatos lares et pignora læta revisit....

Parmi les témoignages flatteurs qu'il reçut des écoles étrangères où il avait séjourné, nous citerons le certificat que, le 15 avril 1646, lui décernèrent à Paris ses professeurs de théologie.

« ... Nous certifions que le sieur François Turrettini, étudiant en théologie, durant neuf mois qu'il a passés au milieu de nous a vécu fort chrétiennement en toute honnêteté et avec l'édification de tous ceux qu'il a pratiqués, fréquentant les saintes assemblées de notre église et participant à la cène du Seigneur, employant aussi le temps avec diligence et assiduité en l'étude des saintes lettres et nous donnant divers

témoignages tant de son zèle que de ses progrès en la théologie, de sorte que nous l'estimons capable d'entrer bientôt en la moisson de l'Evangile et espérons qu'avec la bénédiction du Seigneur, il servira dignement l'église en la sainte charge en laquelle il s'est voué et y portera des fruits dignes de son éducation à la gloire de Dieu, à la grâce et protection duquel nous le recommandons. »

Ce document était signé de noms tels que ceux de Mestrezat, Daillé, Drelincourt.

Une fois Turrettini de retour en ses foyers, ses talents ne devaient pas rester longtemps sans être requis pour le service de l'église.

« Le 13 mars 1648 monsieur le premier syndique rapporte, disent les registres publics, que spectable Antoine Léger l'estant venu voir luy fit entendre que ceux de l'église italienne ayant ouï sp. Fr. Turrettini en proposition l'auroient esleu pasteur en ceste église, et désire savoir s'il devra estre ouï par le conseil et ensuite prester le serment céans. Arresté que le dict seigneur premier syndique fasse entendre au dict spectable Léger qu'on baille texte au dict

sieur Turrettini pour proposer devant le conseil et en après qu'il preste le serment céans...»

Le lundi, 17 avril, Daniel Chabrey se présenta devant les syndics de la part de la vénérable compagnie, et dit que «le conseil ayant ouï la semaine précédente François Turrettini élu ministre de l'église italienne et ayant aussi approuvé l'élection de son fils Daniel Chabrey, il les présente au conseil pour qu'ils prêtent le serment d'usage.» Ce qui eut lieu.

L'église italienne en communiquant à la vénérable compagnie sa résolution d'appeler François Turrettini comme ministre, demandait pourtant que «pleine vocation lui fût donnée,» ce que la vénérable compagnie agréa. Cependant «quoiqu'elle ne fît aucun doute de sa suffisance et capacité, pour garder l'ordre, a ordonné qu'il seroit ouï encore en proposition latine sur le vieil Testament et puis seroit examiné.» Monsieur Turrettini, ajoutent les registres «ayant esté ouï en proposition latine et ensuite en l'examen, en l'un et en l'autre, il a donné un très grand contentement à la vénérable compagnie pour son érudition, sa solide doctrine, perspicacité et facilité dont témoignage lui sera rendu par M. Le

Clerc modérateur, le jeune homme donnant grande espérance de servir avec beaucoup d'édification l'église de Dieu. »

Ayant promis de n'enseigner et de ne prêcher qu'une doctrine conforme à la parole de Dieu, il reçut de la vénérable compagnie la permission de monter en chaire, administrer les sacrements et remplir les fonctions du saint ministère. A ce même moment les syndics, qui avaient approuvé l'entrée de Turrettini dans l'église italienne, manifestèrent aussi le désir de l'entendre. « Monsieur Turrettini, disent les registres, allant faire un voyage à Lyon désire qu'on ne lui donne texte qu'à son retour. »

Le 28 avril 1648 seulement, le pasteur Dupuis annonça à la vénérable compagnie le succès que Turrettini avait obtenu par sa prédication auprès des syndics. Bien que reçu en l'église italienne, le jeune ministre fut agrégé à la compagnie des pasteurs sans avoir aucune charge assignée, et cela comme preuve d'estime pour sa personne et pour la mémoire de feu son père. On lui dit seulement que n'ayant pas une place complète et fixée, il devait attendre et prendre son rang ordinaire.

Au mois de juillet 1648, on accorda la permission à François Turrettini d'assister au consistoire.

En mai 1649, Turrettini fut chargé par la vénérable compagnie de répondre à une lettre de M. Saumaise qui se plaignait des bruits défavorables qui parvenaient de Genève, en Hollande sur la personne de M. Morus. La missive de Turrettini fut lue et approuvée par les pasteurs, mais, soumise aux syndics, elle ne fut pas agréée et ne partit pas[1].

Ce même printemps on demanda à la vénérable compagnie de faire prêcher Turrettini de temps en temps les dimanches à Saint-Gervais ou dans d'autres temples. Mais comme le jeune homme n'avait pas encore reçu l'imposition des mains dans l'église genevoise, le conseil arrêta qu'il fût demandé à la compagnie de la lui donner. Turrettini, apprenant cette nouvelle, pria les pasteurs de lui accorder un terme de quinze jours pour réfléchir. On lit dans les registres du conseil[2], que la vénérable compagnie était

[1] On voit ici un exemple de la suprématie que les pouvoirs civils de la république gardèrent toujours sur les pouvoirs ecclésiastiques.

[2] Séance du samedi, 24 novembre.

prête à seconder l'intention de messeigneurs à l'égard de François Turrettini en l'exhortant à recevoir l'imposition des mains, mais que le sieur Turrettini étant absent de la compagnie à cause d'une indisposition le jour où l'on devait lui demander son consentement, « on n'a pas estimé le devoir presser. » Notre jeune théolologien, dont le caractère était parfois un peu prompt et susceptible, s'imagina un jour que la compagnie n'usait pas envers lui des meilleures formes. Il se choqua, persista dans son refus et alla se plaindre à M. le secrétaire Colladon. Ce dernier rapporte[1] : que le dict sp. F. Turrettini demandoit encore quelque terme pour penser à la dicte imposition des mains sur quoy le secrétaire Colladon luy auroit représenté que puisqu'il luy avoit ces jours passés, donné parole d'obtempérer au désir de messeigneurs à l'égard de l'imposition des mains, il ne s'en pouvoit retracter et devoit obéir purement et simplement à la volonté du conseil à quoy il l'auroit exhorté d'acquiescer, dont toutefois, il n'auroit voulu luy donner parole formelle. Sur

[1] Séance du 1er décembre 1649, registres du petit conseil.

quoy le conseil ayant délibéré arrête que les nobles Godefroy seigneur syndic, Faure et Colladon conseillers, aillent présentement vers le dict F. Turrettin pour l'exhorter de rechef, de la part du conseil, de se disposer à recevoir l'imposition des mains, sans plus de délai.... Ce que le dict sieur syndic et les conseillers estant allés faire entendre (à l'instant) au dict sp. François Turrettini l'asseurant de la bienveillance et singulière affection de Messeigneurs envers luy et l'exhortant de se vouer entièrement à cest état et église et perdre toute mire ailleurs, il auroit remercié messieurs les syndics de l'honneur qu'ils luy demonstroyent, les asseura que sa personne et ses études étoient entièrement vouées et dédiées au service de cest état et de cette église et estoit prest d'obtempérer à leur désir à l'égard de l'imposition des mains.... »

Au mois de mars 1650 on fit le grand honneur au jeune Turrettini de le vouloir nommer professeur de philosophie. Le syndic Dupuis rapporta au conseil, le samedi 23, que le modérateur Leclerc lui avait annoncé que la vénérable compagnie et les professeurs, voulant pourvoir à la chaire de philosophie, François

Turrettini avait été élu à l'unanimité pour remplir cette charge. Turrettini s'excusa malgré les pressantes exhortations et même les sommations du corps ecclésiastique tout entier, qui pria les parents du jeune homme de l'engager à accepter. MM. Faure et Dupuis ayant parlé à Turrettini, celui-ci s'en excusa sérieusement et déclara ne pouvoir dire oui en aucune façon sur ce point. Sur quoi il fut décidé que si après un terme de huit jours l'obstiné théologien persistait à refuser, le conseil ordonnerait de rédiger un programme et de le publier, afin de convier à ce concours ceux qui le désireraient et d'attirer dans cette chaire si cela était possible un habile homme.

Aux registres de la vénérable compagnie et en date du vendredi 22 mars on trouve à ce propos les lignes suivantes.

« ... Estant question de pourvoir à la place de professeur en philosophie, on décide de prendre quelqu'un de la vénérable compagnie, si possible. Turrettini désigné à l'unanimité pour cet emploi s'excuse et refuse d'accepter malgré les instantes prières de ses collègues. Sur son refus la vénérable compagnie résolut (à son départ)

de le presser et exhorter encore à empoigner cette charge pour la satisfaction de nos seigneurs et des pasteurs et le bien de l'église. »

La compagnie lui fit savoir que si la chose lui agréait, la charge lui serait confiée sans qu'il eût d'examen à subir. Un terme de huit jours lui fut accordé pour répondre après réflexion. Ce terme étant passé, Turrettini répondit que s'étant à diverses fois examiné, il ne se trouvait pas disposé à accepter la charge, mais qu'il demeurait très reconnaissant du choix de la compagnie et remerciait très humblement cette dernière pour sa bienveillance.

De 1647 à 1652, Turrettini s'incorpora petit à petit dans l'église de Genève. A peine commençait-il à la servir que celle de Lyon, qui se trouvait dans un moment critique, ainsi que nous allons le voir, invita le jeune théologien genevois à venir l'aider pour un peu de temps. Ce ne fut pas sans une grande hésitation et beaucoup de peine que la vénérable compagnie et les autorités de notre ville consentirent à le laisser partir pour la France. C'est à son pastorat à Lyon que nous consacrerons le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

François Turrettini à Lyon.

Le premier appel que l'église de Lyon adressa à François Turrettini pour l'engager à venir remplir une place de pasteur eut lieu déjà en 1649. Cette église crut devoir communiquer son désir à Jean Diodati, oncle de Turrettini, afin qu'il encourageât son neveu à accepter.

« Monsieur et très honoré frère, était-il dit dans cette missive datée le 29 mai, ceux d'entre nous qui ont eu quelquefois l'honneur de votre conversation ont reconnu en vous de si grandes tendresses spirituelles pour nostre petite église

de Lyon, qu'ils se persuadent que vous nous supporterez en l'importunité que nous osons maintenant vous donner. Vous avez sans doute appris la longue indisposition en laquelle il plaît à Dieu de tenir M. Rouph, nostre cher pasteur, laquelle nous oblige à pourvoir pour quelque temps à son deffaut, et à procurer du soulagement à Monsieur Morus, son collègue, sur les espaules duquel nous faisons conscience de laisser tout le fardeau de ceste église. C'est pourquoi nous recourons à Messieurs de vostre église italienne et les supplions de nous accorder en prest charitable Monsieur Turrettini, vostre très sage et excellent nepveu.

» Nous vous prions, monsieur, que les lettres que nous leur en escrivons soient soutenues en vostre efficacieuse recommandation, et qu'il vous plaise soit envers eux, soit envers luy, nous ayder de vos charitables offices, et mesmement suppléer envers tous autres ce qu'il y pourroit avoir de manquement en la formalité de nostre demande, et particulièrement nous vous pryons de faire agréer nostre recherche à Mademoiselle sa chère mère, l'asseurant s'il vous plaict qu'après le terme de son prest ex-

piré nous luy rendrons cest aymable dépost très religieusement et cependant le luy conserverons avec grand soin tant pour son excellente valeur que parce qu'il vous appartient. Sur ce, Monsieur, nous finissons après avoir pryé Dieu qu'il luy plaise de couronner vostre belle vieillesse d'un saint repos et de toutes les consolations que vous souhoittent très cordialement ceux qui seront à perpétuité, etc. »

Ce repos et ces consolations, Diodati les trouva bientôt après dans une autre patrie, car il mourut cinq mois plus tard.

Le jour où l'église de Lyon écrivait à Diodati, Aaron Morus, pasteur dans cette même église, adressait à François Turrettini une invitation personnelle des plus affectueuses et des plus pressantes.

Ce Morus était fils du fameux Alexandre Morus, professeur de grec, qui finit à Lyon, le 5 juillet 1651, à l'âge de soixante-et-treize ans. Aaron Morus avait été nommé second pasteur de l'église de Lyon au mois d'avril 1649, et mourut dans cette ville le 28 janvier 1652, à l'âge de vingt-huit ans.

Après avoir rassuré Turrettini sur les facilités

qui lui seraient faites à Lyon, sur le soin qu'on apporterait à lui ménager le travail, Morus sollicitait vivement le destinataire d'accepter.

« Venez donc, disait-il, Monsieur et très honoré frère, et prenez ceste confiance que vous trouverez en moy un esprit plein de l'admiration des dons précieux que Dieu vous a despartis et une personne toute dévouée à vostre service qui ne conspire après aucune chose avec tant d'impatience qu'après le bien de vostre veue et de vostre entretien. Le Seigneur veuille vous adresser vers nous par sa grâce et incliner vostre cœur et celui de ceux qui ont du pouvoir sur vous, affin que je puisse vous embrasser bientôt..... »

Enfin, le même courrier apportait à François Turrettini une lettre officielle de l'église de Lyon qui le priait de ne point s'opposer à son désir de le posséder pour six mois, afin de soulager M. Morus, que la longue indisposition de M. Rouph accablerait des travaux de sa charge si l'on n'y pourvoyait pas avant les grandes chaleurs de l'été. Il était instamment invité dans cette missive à venir à Lyon recueillir les fruits que sa réputation y avait déjà fait naître. On

l'avertissait bien qu'il n'y trouverait pas tant « d'oreilles[1] » qu'à Genève, mais qu'il y aurait « des cœurs très affectionnés au nom des Turrettini et qui s'espanoyront d'une sainte liesse voyant renaistre en vous le bienheureux défunt[2] pour lequel nous avions tant d'amour et de vénération. » Il était expressément recommandé à François Turrettini, dans le cas où il accepterait, de se mettre en chemin le plus tôt possible, de choisir le mode de transport qu'il trouverait le plus doux, et de se rendre à Lyon soit à cheval, soit en litière, sans avoir égard à l'économie.

La vénérable compagnie des pasteurs, qui avait reçu la même demande par une lettre arrivée à Genève le 1er juin, délégua auprès du conseil les spectables Jaques Sartoris et Abraham Dupuis pour lui soumettre cette invitation de l'église de Lyon.

Ces délégués donnèrent aux syndics un préavis dans le sens d'un refus[3] à adresser à l'église de Lyon, basant leur manière de voir sur plu-

[1] Auditeurs.

[2] Bénédict Turrettini.

[3] Séance du conseil du samedi 2 juin.

sieurs raisons, en particulier sur les difficultés que la compagnie aurait à rentrer en possession de François Turrettini.

« En raison, disaient-ils, de l'étroite communion qui a esté d'ancienneté entre ceste église et celle de Lyon, nous appréhendons que quand on aura condescendu à quelque prêt, on ne puisse facilement retirer le sieur Turrettini.... »

Et, pour conclusion, ils établissaient que le mieux était de refuser. Le conseil se rangea à l'avis des pasteurs et ne montra d'ailleurs jamais grand désir de se dessaisir de cet excellent ministre.

Deux ans plus tard, à la mort d'Aaron Morus, l'église de Lyon qui, pendant la maladie de cet ecclésiastique, avait écrit à Turrettini pour le prier de venir, adressa une demande officielle à la vénérable compagnie.

Cette lettre, signée de tous les ministres et anciens de l'église de Lyon, expliquait d'abord la grande nécessité où elle se trouvait d'avoir promptement un pasteur, Dieu l'ayant privé depuis peu de temps de la personne de M. Aaron Morus, décédé le 28 du mois précédent. Venaient ensuite des propos flatteurs à l'endroit de

la vénérable compagnie de Genève auprès de laquelle le consistoire étranger ne pensait pas s'adresser en vain en réclamant le ministère de Turrettini pour le terme de trois ou quatre mois. L'église de Lyon se disait tellement assurée de la charité de sa sœur genevoise, qu'elle était persuadée d'obtenir sans difficulté la demande qu'elle prenait la liberté de faire dans une occasion si pressante ; les services que Genève avait si souvent rendus à ce troupeau étranger étaient un gage certain qu'elle ne l'abandonnerait pas dans ces nouvelles difficultés.

Les pasteurs Gabriel Butini et Philippe Mestrezat furent chargés de la part de la vénérable compagnie de communiquer au conseil la lettre de l'église de Lyon.

Ils dirent dans leur rapport « que la vénérable compagnie ayant ouï le dict spectable Turrettini auquel les pasteurs et anciens du consistoire de Lyon ont aussi écrit à ce sujet (et lequel a dit qu'il lui était indifférent et qu'il suivra la vocation de Dieu partout où il lui plaira de l'appeler, que néanmoins il préfère toujours le service de sa patrie à tout autre), a trouvé qu'on ne pouvoit dénier ce prest à la dite église soubs le bon

plaisir de la seigneurie. Sur laquelle lettre a esté remis de deslibérer une autre fois. » La délibération eut lieu le samedi suivant, soit le 31 janvier.

« Congé accordé à spectable Turrettini, est-il dit dans les registres du conseil, pour trois mois prochains en promettant par luy par serment de revenir en ville au bout du dict terme et de ne s'engager à aucun autre service, avec déclaration que incontinent à son retour luy sera baillé gage de pasteur de la ville. Ce qui luy a esté prononcé par monsieur le premier syndic et a fait la promesse, mais à sa pryère a esté dispensé du serment. » Cette dispense fut heureuse pour l'église de Lyon qui trouva moyen, comme on va le voir, de conserver Turrettini plus longtemps.

Notre ministre arriva à son poste au mois de février 1652 ; le premier acte signé par lui est du 18 du même mois. L'église de Lyon était ordinairement desservie à cette époque par deux pasteurs. Au commencement le collègue de François Turrettini était Samuel Rouph qui avait succédé à son père Alexandre en juillet 1650. Mais Samuel Roulph fut forcé de se retirer dans le mois de mars, et jusqu'en juillet François Tur-

rettini demeura seul chargé de tout le service. A cette dernière date, il reçut comme collègue Danneau, qui fut plus tard pasteur à Castres.

Turrettini eut bien vite l'occasion de montrer son tact et sa prudence, car au moment où il en fut le conducteur, l'église de Lyon se trouvait dans un moment difficile ; de grands troubles la remuaient alors, et Samuel Rouph était la cause et l'objet de cette triste agitation. Il avait mécontenté par défaut de caractère et peut-être aussi par imprudence sinon par faute réelle les membres du consistoire, et ceux-ci, réunis aux principaux chefs de famille, lui avaient donné son congé. Mais Samuel Rouph avait ses partisans qui le soutinrent avec énergie et ne voulurent point se soumettre à cette décision. Ils essayèrent même de se constituer en église à part avec Samuel Rouph pour directeur. En même temps l'affaire fut portée devant le synode provincial de Bourgogne, qui confirma l'arrêt du consistoire.

Samuel Rouph eut le bon esprit de se retirer; plus tard il fut nommé pasteur à Gex[1].

[1] Th. Claparède, pasteur. *Histoire des églises du pays de Gex.*

C'est au milieu de ces luttes qui déchirèrent pendant un certain temps l'église de Lyon que François Turrettini y exerça son ministère ; sa prudence, son tact et sa fermeté lui concilièrent l'affection du troupeau et provoquèrent de grands regrets quand il dut rentrer dans sa patrie.

Pendant le séjour de Turrettini à Lyon il y eut aussi, au mois d'août, un différend entre le consistoire de cette église et une partie des chefs de famille, touchant certaines dépenses faites par le premier, et notamment pour un don remis à M. Senebier en vue de lui permettre de doter sa demeure d'une fontaine et d'autres aménagements. On décida que pour mettre fin à ce regrettable incident on s'en rapporterait à l'arbitrage de François Turrettini. Ce dernier réussit à mettre les parties d'accord, mais il ne statua[1], dit-il, « qu'après avoir soigneusement et en la craincte de Dieu examiné les raisons des uns et des autres.... »

L'église de Lyon fit tous ses efforts pour conserver Turrettini au delà du terme fixé, les trois

[1] Note manuscrite retrouvée dans ses papiers.

mois étant trouvés insuffisants. Nous voyons dans les régistres du conseil[1] que « lettre des pasteurs de l'église de Lyon a esté veue par laquelle ils prient la vénérable Compagnie que spectable François Turrettini qui leur a esté baillé par prest y puisse demeurer encore quelque temps. Arresté qu'on die aux spectables pasteurs de Lyon que messeigneurs trouvent bon que le dict spectable Turrettini demeure jusques à la sainte cène de septembre et non plus. »

Cela étant accordé, on demanda plus tard davantage, ainsi que nous l'apprennent les registres du conseil[2]. « Les spectables Abraham Du Pan et Daniel Chabrey s'estant presentés de la part de la vénérable compagnie, ont remontré qu'ils ont reçu lettre de l'église réformée de Lyon par trois députés par lesquels ils demandent que le ministère de François Turrettini leur soit octroyé pour toujours et que la vénérable compagnie ayant considéré l'utilité et la nécessité du ministère du dit sieur Turrettini en ceste église tant française qu'italienne, et que la demoiselle

[1] Août 1652.

[2] Séance du mercredi 15 septembre.

sa mère (veuve de Bénédict Turrettini) et ses parents désirent son retour; ils n'ont pu ottroyer la demande des pasteurs de Lyon et pryent messeigneurs veu la dicte urgente nécessité de rappeler Turrettini au plus tost. Et sur ce qui a esté représenté après que les pasteurs se sont retirés et que les députés de l'église de Lyon ont fait entendre qu'ils prioient que si on ne pouvoit leur ottroyer entièrement le ministère de Turrettini du moins on leur continuast le prest pour quelques mois. » Le conseil, après délibération, arrêta de faire écrire à l'église de Lyon qu'on ne pouvait lui accorder le ministère de Turrettini plus tard que le 15 novembre suivant, sans espérance d'autres délais et que les nobles Sarasin et du Pan iraient rendre cette même réponse aux députés lyonnais en leur logis. Le conseil ordonna en outre qu'il fût écrit une lettre à Turrettini, afin qu'il se rendît à Genève au temps marqué.

Les lettres adressées à l'église de Lyon et à Turrettini furent lues et approuvées par les syndics le vendredi 17 septembre.

Comme l'oncle Jean Diodati ne vivait plus pour aider l'église de Lyon à faire accepter un nou-

veau délai, le consistoire étranger s'était adressé à Mme Turrettini la mère par une lettre que voici :

« Mademoiselle,

» Si vous ne connaissiez plus tôst monsieur vostre fils que nous ne faisons, vous pourriez trouver estrange la prière que nous prenons la liberté de vous adresser, mais comme c'est l'ordinaire des personnes que Dieu a favorisées de ses plus particulières bénédictions qu'un chacun désire ardemment de les posséder, aussi ne vous étonnerez-vous pas s'il vous plaist que nous ayons formé ce dessein pour Monsieur votre fils. Il a travaillé si heureusement au milieu de nous, et le Seigneur a accompagné si abondamment de son efficace les exhortations qu'il nous a portées qu'il n'est aujourd'hui pas un dans ce troupeau qui ne l'embrasse avec affection et ne demande de tout son cœur de jouir désormais de ses saincts labeurs. C'est pour cela que nous avons député messieurs Simon Moutiers et Tobie De Lor, deux de nos anciens, et Josias Marion, l'un des chefs de famille de ceste église. Vous agréerez, mademoiselle, les instances qu'ils

vous feront au nom de nostre assemblée pour ce sujet, et il vous plaira de considérer que puisque vous avez voulu consacrer à Dieu monsieur vostre fils il est de la piété qui vous a donné autrefois ce bon mouvement de consentir aujourd'hui qu'il serve une église où le Seigneur ayant béni si heureusement le ministère qui lui avoit esté commis, scelle ce semble par ce bon succès la vocation que nous en faisons à présent. Nous prévoyons bien que les tendresses dont vous l'embrassez s'opposeront d'abord à nostre attention, mais nous espérons que la considération des grands fruits qu'il fait au milieu de nous, la facilité qu'il y a de servir ce petit troupeau, l'affection que nous avons tous pour ce digne ouvrier, le repos qu'il peut procurer à tous ces fidèles que la discorde avait troublés dès auparavant et les très humbles supplications que nous vous faisons l'emporteront enfin par-dessus toutes vos tendresses. C'est ceste espérance dout nous nous flattons en ceste rencontre. Ne souffrez pas, mademoiselle, que ce soit inutilement et asseurez-vous que comme vous ne sauriez confier en de meilleures mains que les nostres ce digne sujet de vos affections, aussi es-

sayerons-nous par tous les moyens qu'il sera possible de tesmoigner à vous et à luy que nous sommes tous véritablement vos très affectionnés les pasteurs et anciens de l'église de Lyon. »

Le 17 du même mois, les syndics de Genève, de concert avec les pasteurs, écrivirent à François Turrettini une lettre par laquelle, lui rappelant l'heureux succès de son ministère, ils lui annonçaient qu'ils n'acceptaient point la proposition de l'église de Lyon qui le voulait conserver toujours.

« Mais encore, lui disaient-ils, que nous ayons beaucoup d'inclination à servir ces messieurs et leur église en général, néantmoins comme vous êtes obligé à vostre patrie par vostre naissance plus qu'à tous autres et veu l'urgente nécessité de notre église à laquelle vous êtes très utile pour les excellents dons que Dieu a mis en vous, aussi n'avons-nous pas ottroyé leur demande. Il est vray qu'à leurs instantes réquisitions nous avons trouvé bon que vous séjourniez encore parmy eux jusqu'au 15 novembre prochain en tant que vostre ministère leur sera nécessaire jusque au dit temps. Ce que nous vous faisons savoir par la présente afin que vous vous ren-

diez ici précisément suivant vos promesses et serment de revenir toutefois et quantes que vous seroz rappelé à quoy nous asseurans que vous ne vous défendrez nous prions Dieu qu'il vous accroisse de plus en plus ses grâces et bénédictions..... »

Tandis que la vénérable compagnie écrivait aux pasteurs de l'église de Lyon pour leur refuser de prolonger le prêt de Turrettini au delà du terme fixé, et que les syndics expédiaient à ce dernier la missive dont nous avons cité les lignes qui précèdent, le consistoire étranger tentait encore une demande auprès du corps ecclésiastique genevois par une lettre qui peint admirablement l'estime profonde que notre futur professeur s'était acquise chez nos voisins.

L'église de Lyon, dans cette nouvelle démarche, s'appuyait sur le souvenir des services multipliés que la vénérable compagnie de Genève lui avait rendus. C'est sur la charité devenue proverbiale avec laquelle notre ville prêtait alors des pasteurs aux troupeaux en détresse, qu'avaient fortement compté les délégués lyonnais dont nous avons parlé plus haut. Ils n'eu-

rent pas tout le succès qu'ils s'étaient promis, ainsi que nous l'avons vu, mais loin de se décourager, le consistoire de Lyon, dans sa dernière tentative auprès des autorités civiles et ecclésiastiques de Genève, allégua les mêmes raisons que ses députés avaient mises en avant. Il demandait ardemment à notre ville de « couronner heureusement toutes les faveurs » qu'elle lui avait déjà départies, et lui représentait que répondre affirmativement à sa requête était le moyen de rendre permanente au sein de l'église de Lyon cette douce paix dont Turrettini avait fait déjà savourer quelques fruits. Le ministère définitif de ce digne ouvrier demandé avec tant d'ardeur par un troupeau tout entier, disait la lettre du consistoire français, serait un bienfait immense qui formerait un heureux ciment liant toutes les parties de notre édifice sacré, et les attachant très étroitement à prier sans cesse pour la compagnie de Genève. L'église de Lyon conjurait sa sœur de la Suisse de ne pas l'abandonner au moment où la tranquillité commençait à se rétablir, où les fidèles, fortement ébranlés par ces dissenssions intestines, reprenaient la confiance qu'ils avaient perdue. Bref, la mis-

sive se terminait par ces belles paroles que nous aimons à citer textuellement :

« Si l'édification de tant de personnes que Dieu a voulu racheter au prix de son sang peut quelque chose sur des esprits tout brûlants de zèle pour la gloire de l'Eternel et la propagation de son Evangile, comme sont les vôtres, ne refusez pas l'unique moyen que vous avez pour opérer toutes ces merveilles. »

Malgré cette chaleureuse apostrophe, le rappel de Turrettini fut maintenu au terme précédemment fixé, et, dans les premiers jours de décembre, le pasteur genevois reparaît dans les registres de la vénérable compagnie à titre de membre présent.

Son départ de l'église de Lyon y laissa de vifs regrets. Parmi les hommages qui lui furent adressés à ce moment, nous citerons une pièce de vers assez curieuse qui lui fut dédiée[1].

Estoile du matin, belle et naissante aurore,
Astre inspiré du ciel que tout le monde honore.

[1] Cette pièce de vers portant pour titre : *L'église réformée de Lyon à M. Turtin, fidèle ministre de la Parole de Dieu, sur son départ*, était signée de Candolle.

Dépositaire sainct, à qui sont consacrés
Pour nous en faire part, et la manne céleste,
Les consolations contre toute moleste,
Et les trésors ou vers des oracles sacrés.

Homme de Dieu bénit, surgeon d'un père digne.
Bouche d'or et sans fard, persuasif, insigne,
Object chéry de tous, temple orné de vertus,
Cœur enflammé d'amour pour les âmes fidèles;
Charitable zélé, ennemy des rebelles,
Vase riche où tous biens sont amplement infus.

D'où vient que ta clarté comme une passagère,
Nous esloigne, d'où vient que ta lumière
Disparaît à nos yeux, quel nuage espessy
Nous ôte ton aspect et prive de l'usage
De tant d'expressions de ton digne langage,
Et donne le subject à ses plaintes icy.

Peut estre nos deffauts en ont causé la perte,
Mais qui n'estoit ému par ta bouche diserte?
Peut estre nostre estat trop chétif et foible...
Mais au règne de Dieu n'agit cette pensée,
Ou ta patrie en est la cause intéressée,
Mais ton amour divin surpasse un tel object.

Le désir de te voir ouïr et recognoistre,
Pour faire estat de toi faisoit-il pas accroistre
Le nombre d'auditeurs d'un et d'autre party,
Et sans distinction chacun en sa retraite,

Satisfait te donnoit louange sans conteste.
Louant Dieu qui t'avait tant de dons departy.

Tant de fruict en faveur du royaume céleste,
Cette ouverture aux cœurs que ta doctrine a faicte,
Tant de zèle à t'ouïr, tant d'inclination
N'ont-ils aucun attraict sur ton âme obligeante?
Pour te vouer à nous ? Nous en perdons l'attente,
Et joignons nos regrets en ceste occasion.

Ce qui a plus d'attrait au cours de nostre vie,
Sans doubte est le subject qui sur tous te convie
A préférer à nous tes parents, tes amis,
Tes biens et le séjour de ta patrie chère,
Et ta charge près d'eux l'emportent à l'enchère.
Cet hameçon est fort légitime et permis.

Soit, puisque Dieu le veut, veuille ce mesme Père,
Continuer en toi ceste grâce prospère,
Et conserver en nous ta bonne instruction,
Adieu soleil levant, adieu toute l'église,
Regrettant ton départ et ta doctrine exquise,
Par moy te dit Adieu, d'entière affection.

CHAPITRE IV.

Turrettini et les Vaudois. Préliminaire de son ambassade en Hollande.

A peine François Turrettini fut-il rentré dans ses foyers que le conseil de Genève signifia au corps des pasteurs et professeurs qu'il entendait que ce jeune théologien fût employé à l'académie. Le 8 janvier de l'année suivante, messieurs Pictet et Mestrezat se présentèrent devant les syndics, requérant que, suivant l'avis de leur compagnie, Turrettini fût reçu professeur en théologie et qu'il prêtat serment à terme des ordonnances, après quoi François Turrettini comparut et fit la promesse d'usage.

Il paraît bien que Turrettini se fit un peu prier, car il est dit aux registres de la vénérable assemblée : « Malgré le refus et excuse du dict, on résolut de l'encourager à accepter la place. » Bref, il commença ses leçons le lundi 21 février 1653, à une heure de l'après-midi, non sans implorer l'assistance de Dieu.

Cette nomination ne réjouit pas seulement les genevois, mais les églises étrangères s'en montrèrent très heureuses, voyant bien d'avance le fruit qu'elles en pourraient recueillir un jour.

Chamier, le savant recteur de Montélimart, écrivit à Turrettini, en date du 18 février 1653, une lettre où il est dit : « J'ay apprins par les dernières de M. La Faye que vous avez accepté la charge de professeur de théologie, de laquelle je vous congratule de très bon cœur et en félicite aussi le public, ne doutant pas que vous ne vous en acquittiez très dignement et avec honneur et que le public n'y recueille beaucoup de fruict. Vous recevrez de M. de la Faye un exemplaire du livre de sermons nouvellement imprimés, lequel je vous supplie de garder comme les gages de l'affection sincère que j'ay vouée à vostre personne. »

Au commencement de 1654, François Turrettini fut nommé recteur de l'Académie, charge qu'il occupa deux fois, comme nous le verrons[1].

François Turrettini poursuivait avec zèle et distinction sa carrière ecclésiastique lorsque des événements extérieurs fort douloureux et qui émurent toute l'Europe protestante lui donnèrent l'occasion de montrer sa grande charité envers des frères malheureux. Nous voulons parler des affreuses persécutions dont les pauvres réformés des Vallées vaudoises du Piémont furent victimes de la part de la Savoie vers 1655. C'était, comme on se le rappelle, après l'acte d'expulsion par lequel Gastaldo, auditeur à la chambre des comptes, chargé d'assurer l'observation des ordres publics contre la religion nouvelle, contraignait un nombre considérable de fidèles confesseurs de Jésus-Christ à abandonner, dans le plus bref délai leurs demeures et leur pays. C'est alors que de pauvres fugitifs du Piémont écrivaient aux cantons évangéliques de la Suisse : « Nos larmes n'ont plus

[1] Bénédict Turrettini fut recteur en 1620, Michel le fut en 1686, Jean Alphonse en 1701, Samuel en 1727.

d'eau, elles sont de sang. Elles n'obscurcissent pas seulement notre vue, elles suffoquent notre pauvre cœur. Notre main tremblante et notre cerveau hébété par les coups de massue qu'il vient de recevoir, étrangement troublé aussi par de nouvelles alarmes et par les attaques qui nous sont livrées nous empêchent de vous écrire comme nous désirerions, mais nous vous prions de nous excuser et de recevoir, parmi nos sanglots, le sens de ce que nous voudrions dire. » Et toutes ces persécutions et cet exil avaient lieu au cœur de l'hiver.

En été, ces pauvres populations ne furent pas plus tranquilles. Le cruel marquis de Luzerne et d'Angrogne les tourmenta de telle sorte qu'on ne conçoit pas comment une âme, quelque dépravée qu'elle soit, puisse imaginer de pareils supplices. Non content d'emprisonner les Vaudois, ce monstre ordonnait qu'on laissât au milieu des captifs les cadavres de ceux d'entre eux qui y mouraient, forçant ainsi les malheureux détenus à respirer, manger et dormir à côté de corps en décomposition, et cela dans l'ardeur de la saison chaude.

Les yeux de l'Europe protestante ne purent

contempler tant d'horreur avec indifférence. Les ambassadeurs des cantons évangéliques de la Suisse, des Provinces-Unies, de l'Angleterre réclamèrent énergiquement la cessation de tant d'atrocités, ainsi que le prouvent leurs dépêches, leurs correspondances avec les gouvernements, qu'ils représentaient et surtout leurs démarches auprès du duc de Savoie. Lord Morland, envoyé extraordinaire du protecteur de la Grande Bretagne, publia sur ces événements un récit historique, qui montre l'énormité des persécutions subies par les Vaudois.

Cromwell adressa aux autorités genevoises une lettre latine, disant que les tourments affreux dont ces pauvres réformés étaient victimes de la part du duc de Savoie, l'avaient si fort ému de pitié, qu'il avait donné l'ordre que par toute la république anglaise fussent faites des collectes générales afin de témoigner combien était grande la charité de la nation envers ces frères affligés. Dans cette missive toutefois, le protecteur reconnaissait, que ces collectes exigeraient du temps pour être menées à bien, aussi jugeait-il bon pour empêcher que les maux des Vaudois n'attendissent trop longtemps leur

remède, de leur envoyer d'abord la somme de deux mille livres sterling, puisée dans son propre trésor, somme qu'il remettait dans les mains des officiers de Genève pour la distribuer aux plus nécessiteux, selon leur prudence, « croyant qu'ils prendront en gré cette peine en faveur de leurs voisins aux calamités desquels il sait qu'ils compatissent; priant Dieu qu'il donne courage à tous ceux qui font profession de la religion orthodoxe de défendre leur cause commune et de se secourir contre leurs ennemis en quoi il serait ravi de pouvoir être utile à l'église. »

Ce fut François Turrettini qui, de moitié avec le pasteur Antoine Léger, fut chargé de faire distribuer de la manière la plus opportune aux opprimés des Vallées les dons généreux de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

Les Turrettini ont toujours défendu la cause des Vaudois. Dans son testament, la veuve de François recommanda tout particulièrement ce malheureux peuple à son fils Jean Alphonse, qui le secourut en effet avec un zèle fort remarquable dans les nouvelles persécutions qu'il eut à souffrir au XVIIIe siècle. Dans les négo-

ciations où nous allons retrouver Turrettini, dans ces efforts tentés par la république genevoise pour obtenir des subsides financiers contre le duc de Savoie, les pauvres Vaudois ne furent point oubliés, et au plus fort de leurs propres angoisses, nos autorités écrivaient en Hollande :

« ... On a pourtant trouvé bon de recommander encor au dict ambassadeur[1] de continuer ses sollicitations et bons offices en toutes occurences en faveur des pauvres et persécutés vaudois et donner advis de ce qui se passera à leurs altesses et que sera envoyé au sieur Newport ambassadeur extraordinaire en Angleterre l'extrait de la dite résolution pour luy servir d'instruction.... »

Depuis l'année 1656 les Genevois se montrèrent fort inquiets au sujet des projets de la Savoie, à leur égard, et voyant avec quelle générosité les Provinces-Unies s'étaient associées à l'Angleterre pour venir en aide aux Vaudois persécutés, ils ne virent rien de mieux que de s'adresser à elles. Bien longtemps avant que

[1] M. Borreell.

François Turrettini se rendît en Hollande, on avait écrit de Genève, aux Provinces-Unies, que la demande d'argent formulée par cette ville était fondée sur l'incertitude et la défiance dans lesquelles elle vivait continuellement à l'égard des cantons papistes, qui cherchaient l'occasion la plus opportune de la surprendre, cédant en cela à l'influence de Rome et de la Savoie. Genève, qui favorisait non-seulement la conservation des cantons évangéliques, mais qui soutenait généralement tant d'églises réformées, ne doutait pas que la Hollande ne fît bon accueil à ses demandes, car si elle en était géographiquement éloignée, elle en connaissait les favorables sentiments. En effet, la cause protestante en général pour laquelle les Pays-Bas manifestaient toujours un si grand intérêt, dépendait trop de l'église de notre ville pour qu'il n'y eût pas lieu d'espérer un secours efficace. « Ainsi l'on peut juger, — disaient les Genevois à la Hollande, — que la charité chrétienne ne peut être mieux employée ni avec plus de fruict pour l'église de Dieu, qu'en leur faisant toucher entre mains tels moyens par lesquels, ils puissent non-seulement prévenir les machinations qu'on leur

dresse pour le fait de la religion, mais même assister en ce temps de besoin leurs voisins alliés de la religion, et particulièrement les Grysons où le vray service de Dieu est exposé en danger....»

La province d'Utrecht avait déjà consenti à offrir pour sa part une somme de cent cinquante mille florins, et la Zélande annonçait aussi de se montrer fort généreuse. Au commencement de l'année 1656, on avait fait partir de Genève, en mission auprès des Etats généraux, le professeur Ezéchiel Spanheim, celui qui plus tard fut bien connu comme diplomate, mais au service de l'étranger. Cet envoyé revint dans le courant du mois d'octobre, annonçant qu'une subvention de trente mille florins était promise à Genève. Puis deux mois plus tard, M. d'Ommeren écrivit que la somme avait bien été votée, mais que cette décision une fois prise, il avait été impossible de mettre les provinces d'accord sur quels fonds cet argent serait payé et qu'il fallait attendre patiemment.

Dans le mémoire que Spanheim avait présenté aux Etats généraux dans le mois de juillet 1656, il n'avait rien négligé pour conduire l'af-

faire à bonne fin, mais ses efforts s'étaient brisés contre le manque d'accord des provinces sur les moyens pratiques de réaliser leurs bonnes intentions. Voici en quels termes était rédigé ce mémoire.

« Le sieur Spanheim agissant pour les affaires de la seigneurie de Genève supplie très humblement, leurs très hautes et très puissantes seigneuries à ce que conformément au zèle et à l'affection qu'elles ont témoignés pour la demande qui leur a esté faicte de quelque assistance pour la dicte ville, il leur plaise aussi employer leur crédit et autorité pour lui en faire avoir quelque bonne et prompte conclusion. Aussi ayant déjà appris que la plupart des provinces se sont déclarées selon leur intention, que par leur faveur la chose semble acheminée à quelque bon succès, il ne doute pas que suivant les mouvements généreux et charitables dont elles ont été portées en cette rencontre, elles n'achèvent de la faire réussir et comme l'assemblée des très hauts et très illustres états de la province de Hollande est convoquée maintenant, qu'elle a déjà pris cette affaire en main cy devant et que tous ces messieurs les députés

des villes qui la composent ont témoigné de favorables inclinations pour ce sujet, il vient encore recourir à leurs très hautes et très puissantes seigneuries avec tout le respect possible à ce qu'il leur plaise joindre encore leurs bons offices et leur intervention pour faire prendre à la dite assemblée une prompte et favorable délibération à cet égard ayant tout sujet de bien espérer de la conclusion d'une affaire dans laquelle elles ont témoigné de s'intéresser, si obligeamment, il ose aussi promettre qu'elles prendront cette très humble pryère en bonne part et qu'elles ne manqueront pas de l'appuyer de leur zèle et de leur protection. C'est aussi ce qui l'oblige plus particulièrement à redoubler l'ardeur de ses vœux pour la prospérité de leurs personnes et pour la gloire de leur état... »

Nous avons vu que les provinces n'étaient point d'accord sur le payement de leur quote-part. Elles furent invitées à prendre une résolution à cet égard soit en levant la somme par négociation sur la généralité soit en fournissant chacune leur contingent. Les seigneurs députés de Frise déclarèrent ne pouvoir consentir à la

négociation pour mettre la dépense à la charge de la généralité.

Les Etats généraux priaient instamment les représentants de chaque province de penser sérieusement aux moyens de payer le subside qu'elles avaient promis d'accorder à la république de Genève, qui revenait sans cesse à la charge, demandant toujours aux Provinces-Unies que les ordres nécessaires fussent donnés pour qu'elle pût « ressentir au plus tôt les effets de leur bénéficence puisque la nécessité, qui l'a obligée de la demander ne continue pas seulement, mais augmente de jour en jour... »

En 1660, nos magistrats, craignant une agression de la part de la Savoie et de la France, décidèrent de fortifier la ville, et comme la dépense nécessitée par ces travaux était disproportionnée avec les revenus de la république, il fut résolu qu'on enverrait en Hollande un député chargé de rapporter lui-même le secours financier si souvent promis, mais non encore obtenu. On choisit d'un commun accord pour cet emploi François Turrettini. « Représenté par le modérateur[1] que M. le premier syndic

[1] Registres de la compagnie, vol. K., février 1661.

l'a fait appeller et lui a communiqué une affaire importante qui doit être tenue secrète, laquelle il a charge de proposer en ceste compagnie et qui est que cest état se trouvant dans de grandes nécessités tant pour les fortifications que autres, messeigneurs avoient fait une tentative du côté des Provinces-Unies des Pays-Bas pour obtenir quelque subvention et désiroient envoyer pour faciliter les choses le sieur Turtin lequel répondit, qu'il ne pouvait rien entreprendre sans l'autorisation de la vénérable compagnie, d'ailleurs qu'il reconnaissait son incapacité et insuffisance pour une semblable commission ; que ses charges d'église, d'académie, de maison et la vieillesse de madame sa mère le retenaient au logis. La compagnie exhorta le sieur Turtin d'accepter en mémoire de l'ambassade de 1621 faite par son père... »

Le choix de Turrettini était fort heureux, car ce personnage était connu en Hollande. D'abord il y avait fait ses études et y comptait de nombreux amis de jeunesse, puis nous avons vu que c'était lui qui avait été chargé avec le pasteur Léger de distribuer aux Vaudois les dons de l'Angleterre et des Provinces-Unies. Enfin, dans ce dernier

pays, la mémoire de Bénédict Turrettini, son illustre père, était encore vivante, et la mission de 1621 offrait quant au fond une si grande analogie avec celle de 1661, qu'il n'était pas indifférent de confier celle-ci au fils de celui qui avait si heureusement conduit les premières négociations.

Les trente mille florins que quarante années auparavant Bénédict Turrettini avait obtenus pour soutenir Genève contre le duc de Savoie qui la menaçait alors, étaient d'un favorable augure et l'on pensait secrètement que ce que le père avait obtenu le fils l'obtiendrait aussi.

D'après les registres publics, François Turrettini ne se dissimulait pas les difficultés et les chances négatives de cette ambassade qu'il finit pourtant par accepter en principe, tout en essayant de la différer. Le 4 mars 1661 il parut en conseil. Le compte-rendu de cette séance montre qu'il cherchait encore des délais, non point dans un but d'intérêt personnel, mais parce qu'il jugeait la démarche de Genève inopportune dans les circonstances actuelles, et sans assurance suffisante de succès.

« S'il est demeuré en quelque retard, disait-il,

on ne doit pas croire que ce soit manque d'affection pour sa patrie, ni de respect et soumission aux volontés du conseil puisqu'il le révère avec tous les respects dont il est capable et ne céda jamais en qui que ce soit en zèle à l'exemple de ses prédécesseurs. Mais s'il a été en quelque suspens, ce n'est que pour ses grandes appréhensions de ne pouvoir correspondre à l'attente du conseil et en rapporter le succès qu'il se propose dans le sentiment qu'il a non-seulement de sa foiblesse, et particulièrement au sujet des inconvénients qu'il y prévoit [1]. » Après avoir exposé franchement au conseil les motifs pour lesquels il pensait que la république de Genève obtiendrait peu d'argent par cette ambassade il s'empressa d'ajouter :

« Mais pourtant sans s'arrêter à toutes ces considérations quoique très fortes [2] qui devroient

[1] Registre du conseil, 4 mars 1661.

[2] Il ne pensait pas qu'on pût retirer beaucoup d'argent de la Hollande, parce que dans ce pays se rencontraient des difficultés inhérentes à son organisation politique. Là ce n'était ni à un monarque, ni à un conseil d'état qu'il s'agissait de s'adresser, mais bien à une réunion de députés dont un seul pouvait faire opposition aux bon-

obliger le conseil à jeter les yeux sur quelque autre personne qui fût plus éclairée aux affaires du monde et plus savante des intrigues que luy pour ne s'estre attaché qu'à sa profession, s'il plaist au conseil de lui imposer ceste vocation indispensable, il fera tout son possible de témoigner la passion qu'il a pour le service de sa patrie. »

Turrettini basait aussi ses doutes au sujet de la réussite de sa commission sur des renseignements parvenus à Genève. En effet, une lettre[1], arrivée de Hollande sur ces entrefaites, justifie les craintes du député genevois comme on peut en juger.

« Nous sommes, disait le correspondant, tellement énervés par les guerres du nord, et nos trésors sont si épuisés que nous avons grand peine à nous procurer l'argent nécessaire à l'ar-

nes intentions des autres, et ainsi tout compromettre. D'ailleurs il s'était opéré dans la maison d'Orange des changements défavorables à la Suisse. Outre la mort du prince Maurice, qui en 1621 avait fait si bon accueil à B. Turrettini, d'autres événements malheureux pour la Hollande étaient survenus.

[1] Datée du 14 avril, voir aux archives le dossier N° 3397, des portefeuilles des pièces historiques.

mement de quarante vaisseaux de guerre, lesquels doivent se mettre en mer à la fin de ce mois, sous la conduite de deux vice-amiraux, l'un pour purger la Manche et les côtes de France des pirates qui incommodent la navigation, l'autre pour s'opposer aux corsaires turcs si puissants en mer, qu'il n'y a plus un seul vaisseau qui puisse y échapper. En outre, les états ne voudront rien faire qui déplaise à la France avec laquelle ils désirent s'allier étroitement, puisque le roi d'Angleterre veut protéger le Portugal aux Indes orientales. Il est peu probable que la députation rencontre beaucoup d'appui si elle parle de nouvelles fortifications, mais si elle dit que Genève s'est fortifiée et endettée à cause des embûches du duc de Savoie, cela pourra faciliter une collecte auprès des églises. Messieurs de Groningue et messieurs les états de Gueldre et de Frise donnent facilement des espérances de secours, parce qu'ils contribuent fort peu, mais la province de Hollande, qui paye le plus, a l'oreille un peu dure et rejettera le tout sur l'alliance avec le canton de Berne, qu'on regarde comme très puissant et aussi comme fort intéressé, ainsi que les autres cantons protes-

tants, à ce que Genève ne se rende pas sous l'influence de la France ou de la Savoie. »

Néanmoins François Turrettini se mit en route pour la Hollande le 3 mai 1661, accompagné de son jeune frère Bénédict, qu'il emmenait avec lui comme secrétaire.

Il prit le chemin de l'Allemagne, où il obtint diverses recommandations qui devaient lui être utiles dans son ambassade. Le 24 il était à Harlem, le 25 à Utrecht, le 26 à Amsterdam, le 30 à la Haye. Dans chacune de ces places il visitait les hommes marquants et influents. Il avait emporté avec lui plusieurs lettres du gouvernement de son pays et de la compagnie des pasteurs, quatorze en tout, une pour chacune des sept provinces, une pour M. de Thou, ambassadeur français à la Haye. Il en avait aussi pour les états généraux, pour ceux de Hollande et pour M. d'Ommeren, il portait encore un message à l'adresse de la princesse douairère, et un pour le jeune prince d'Orange, âgé seulement de dix ans et demi, enfin une missive pour le gouverneur de Frise, Guillaume de Nassau, et vingt-et-un blanc-seings destinés à être remplis sur place par l'envoyé genevois, suivant l'urgence du cas.

François Turrettini, était annoncé en Hollande depuis quelque temps par une lettre des syndics et conseil de Genève, aux états généraux[1] :

« Très hauts et très puissants seigneurs, les dangers évidents que Dieu par sa providence admirable a détournés de dessus nous en ces derniers temps, et les menaces continuelles des ennemis de notre liberté et de nostre religion dont le bruict se sera sans doubte espandu jusqu'à vos altesses nous ont donné subject de nous animer à redoubler vos soins pour nostre conservation. Ceux qui prennent part à nos intérests nous y ont très instamment invités par leurs bons conseils, et nous nous y sommes employés avec toute la chaleur et l'affection possible. Nous avons commencé l'année proche passée et advancé des travaux assez considérables pour notre fortification. Mais comme les grands frais, que nous avions soutenus les années précédentes surtout au temps des troubles de nos très chers alliés et voisins de Suisse, nous avoient déjà fort éprouvés et que les derniers nous ont presque épuisés, dans l'estat où nous nous rencontrons de

[1] En date du 30 avril 1661.

nécessité de continuer à nous fortifier et de nous engager en des despenses immenses pour pourvoir à ce qui nous défaut, et à tous les moyens de nostre subsistance, nous prenons la liberté de recourir à la bonté et charitable zèle de vos altesses, pour leur exposer confidemment nos besoins en l'assurance que nous osons prendre sur les divers témoignages et effects qu'il leur a pleu nous faire sentir cy-devant, et de leur précieuse bienveillance et de leurs favorables inclinations envers nostre stat et nostre église que vos altesses ont bien voulu considérer comme importante à plusieurs autres pour la gloire de Dieu auquel il plaît se servir de nous pour de grands usages au bien commun de son église et dont nous luy rendons louanges et grâces immortelles. Nous supplions très humblement vos altesses qu'il leur plaise faire les réflexions qu'elles jugeront convenables sur ces choses et sur ce qui leur sera représenté plus amplement par le sieur Turrettini, l'un de nos pasteurs et professeurs en théologie que nous leur avons député à ce subject et de luy vouloir donner créance et nous départir libéralement, les effects de la continuation de leurs bontés envers



nous par le zèle incomparable que ses altesses ont toujours témoigné pour l'advancement du règne de Dieu, et son pur service. Nous l'invoquerons incessamment par nos pryères publiques et particulières, qu'il en soit le remunérateur, et qu'il verse de son ciel ses plus abondantes grâces et riches bénédictions, sur les très illustres personnes de nos altesses et sur leurs puissants états. Ce sont les vœux très ardents que nous faisons, nous disant avec respect[1]....

Une fois arrivé à la Haye, François Turrettini ne perdit pas de temps pour commencer l'accomplissement de sa tâche. Voyons-le à l'œuvre dans cette difficile mission.

[1] Portefeuille des pièces historiques, N° 3397.

CHAPITRE V.

François Turrettini en Hollande.

La première lettre que Turrettini écrivit à Genève est datée du 14 juin et adressée aux syndics.

On voit par cette missive qu'une fois arrivé à la Haye, le député alla voir M. van Ommeren, qui lui dit prendre fort à cœur les intérêts de notre pays, et que malgré les affaires de Portugal et d'Angleterre, il ne laisserait pas de servir la Suisse. Sur le conseil de cet homme d'état, Turrettini remplit quelques-uns des blancs-seings qu'il avait emportés avec lui, et il les remit de

la part des autorités qu'il représentait aux principaux membres des états généraux. L'idée d'une collecte en faveur de Genève paraissait impossible à réaliser. Messieurs de Zélande, qui étaient les mieux disposés à l'égard de notre république, M. de Witt, pensionnaire de la province de Hollande, et d'autres personnes bien qualifiées déconseillèrent fortement Turrettini de suivre ce projet; car le droit de collecte venait d'être tout récemment refusé à de plus pauvres que les Genevois, et si d'ailleurs on le leur accordait, il n'était pas probable que le résultat obtenu par ce mode d'appel produisît les effets désirés ; un refus serait honteux et préjudiciable pour l'état que représentait Turrettini ; tout compte fait, il valait mieux ne s'y pas exposer. Avant de demander une audience aux états généraux, notre député désirait voir les principaux membres de l'assemblée, chacun dans une entrevue particulière, afin de mieux sonder le terrain. A son arrivée, les états de la province de Hollande étaient extraordinairement réunis pour délibérer sur les affaires de Portugal avec les états de Zélande, mais il paraissait difficile qu'on pût s'adresser à eux dans ce moment pour

une nouvelle affaire. Turrettini savait d'ailleurs qu'aux Provinces-Unies les négociations n'étaient pas de courte durée, surtout celles qui étaient de la nature de la sienne, où il fallait l'unanimité du sentiment de toutes les provinces et de toutes les villes de chaque province pour arriver à une solution ; mais le député genevois, loin de se décourager, se promettait de faire tout le nécessaire et priait Dieu d'avoir le conseil et l'état de Genève sous sa sainte garde.

Fort embarrassé de choisir entre ses instructions, qui lui enjoignaient de commencer par une collecte, et les avis décourageants qu'il recevait sur ce point, Turrettini, qui ne voulait pas perdre de temps à attendre des réponses de Genève, prit un parti que lui suggéra sa prudence naturelle, celui de demander audience à MM. les Etats en se promettant de ne parler dans cette entrevue[1] que dans des termes généraux, en prenant grand soin d'éviter pour le moment le sujet de la collecte.

Turrettini ne tarda pas d'écrire aux syndics de Genève[2] une relation de sa réception, afin de

[1] Entrevue fixée pour le 17, à midi.

[2] La lettre est datée du 21 juin.

leur montrer l'honneur témoigné à notre pays. Messieurs de l'assemblée l'avaient fait chercher dans un de leurs carosses par leur agent et recevoir du haut de l'escalier par deux de leurs membres délégués à cet effet qui le conduisirent dans la salle du conseil, où se rencontrèrent aussi messieurs les états de Hollande qui ce jour-là étaient venus à la réunion afin d'y conférer sur quelques affaires. On fit asseoir Turrettini vis-à-vis du président et couvrir, adoptant pour lui le cérémonial usité à l'égard des envoyés des états souverains.

Les instructions que Turrettini avait reçues de son gouvernement étaient très complètes; elles lui enjoignaient de représenter aux états généraux toute la gratitude que Genève ressentait pour eux en songeant aux nombreux effets de leur bienveillance et libéralité; mais jusqu'ici elle n'avait pu répondre à tant de bontés que par des remerciements et d'ardentes prières pour leur prospérité générale et particulière. Puis le député devait démontrer que Rome, dans son dessein d'extirper la religion réformée, avait toujours fait de notre ville l'objet principal de sa haine depuis le moment où il avait

plu à Dieu d'y établir la pureté de son Evangile, ne cessant de machiner sa ruine ainsi que le prouvent plusieurs tentatives hostiles découvertes à temps ou victorieusement repoussées. Il fallait surtout que Turrettini insistât sur ce fait que Rome tenant Genève en de continuelles craintes, cette dernière était souvent obligée de faire tous ses efforts pour pourvoir à sa défense en consolidant ses remparts et que les travaux, déjà exécutés, ne suffisaient pas dans un temps où la guerre s'effectuait d'une toute autre manière qu'autrefois, ainsi que cela avait été reconnu par diverses personnes très compétentes en matière de fortifications. Le délégué devait ajouter que les appréhensions de Genève s'étaient beaucoup augmentées depuis quelques années par diverses circonstances fâcheuses, qui l'avaient exposée à de grands dangers et notamment par les bruits qui s'étaient répandus si loin de complots sérieux, tramés contre elle et prêts à éclater d'un jour à l'autre. Il fallait donc fortifier la place au plus tôt par des travaux, auxquels Genève était encouragée par tous ceux qui de près et de loin s'intéressaient à sa conservation; si l'on ne se hâtait, il pourait arriver

un moment extrême où il ne serait plus possible d'agir. La petite république avait fait jusqu'à ce jour tout ce qui dépendait de ses forces pour avancer l'ouvrage tant par des secours, obtenus de tous les citoyens sans exception quelle que fût leur position financière, que par des impôts établis de nouveau sous différentes formes, et puisés dans les bourses publiques et particulières, de telle sorte que Genève était au bout de ses ressources et comptait fermement sur l'appui des princes et états qui étaient enflammés d'un noble zèle pour le maintien de son église, considérée par eux comme un flambeau de vérité.

Genève, tout en étant assurée de la générosité de la Hollande, se faisait scrupule de s'adreser à elle en tant que gouvernement, craignant d'être à charge à la caisse d'Etat. Nos syndics eussent infiniment désiré une collecte faite dans toutes les Provinces-Unies et particulièrement chez les classes aisées qui, donnant de leur superflu, ne manifesteraient pas d'opposition. Ils prièrent Turrettini, dans le cas où ces collectes seraient autorisées, de se faire accompagner d'un des pasteurs de chaque ville où la quête se ferait,

afin d'exhorter les fidèles à contribuer par des donations à la conservation de l'église de Dieu. En effet, il n'y avait rien de déplacé dans la requête de Genève, qui sans cesse venait elle-même en aide aux congrégations étrangères, soit pour le rétablissement de leurs temples, soit dans les phases difficiles qu'elles traversaient.

L'importance de Genève est incontestable, lisons-nous dans les instructions écrites que le dernier jour du mois d'avril, de Chapeaurouge adressait à Turrettini au nom des syndics ses collègues. « N'a-t-elle pas été le refuge des fidèles persécutés ailleurs à tel point qu'y ont été établies diverses églises comme anglaise, flamande, italienne et espagnole, dont une partie subsiste encore, et par conséquent que sa conservation importe beaucoup à toutes les églises réformées pour leur servir de retraite en cas de persécution. Lorsque le danger pressera et sera là, les provinces ne pourront plus nous assister, vu la distance. »

Notre ville d'ailleurs, comme il est bon de l'ajouter, avait un territoire si petit et des revenus si mesquins, qu'à peine la république pouvait-elle suffire aux charges ordinaires de l'état, telles

que la garnison, l'église, l'académie, les hôpitaux, les bourses des pauvres et autres institutions, entraînant de grandes dépenses, auxquelles venait encore s'ajouter le paiement des intérêts annuels, dus pour les sommes considérables que Genève avait empruntées en 1589 et 1590 en vue des guerres qu'elle eut à soutenir contre le duc de Savoie.

Après avoir visité et entretenu les états généraux et les députés des provinces, Turrettini avait ordre de leur remettre les lettres de Genève.

» Que si après avoir fait toutes les instances possibles pour obtenir la dicte collecte elle vous était refusée, ajoutait encore le syndic de Chapeaurouge, vous prierez leurs altesses de nous faire jouir du subside de trente mille francs, tâchant de faire grossir la somme en raison de l'augmentation de nos besoins, vous remettant à ces fins le brevet de leurs altesses[1].

» Vous visiterez le prince d'Orange que vous asseurerez de nos services et le prierez de nous

[1] Daté du 6 septembre 1656, signé Jacob Veshrt, soussigné Ruysch et scellé.

vouloir favoriser de l'honneur de sa bienveillance de même que ses glorieux ancêtres ont eu la bonté de faire, dont nous conservons chèrement le souvenir et nous assister aussi en notre demande vers les états généraux et lui remettrez notre lettre à son adresse.

» Vous verrez aussi l'ambassadeur de France et l'asseurerez de notre constante dévotion au service de sa majesté et à celui de son excellence en particulier, et pour ne lui donner aucun ombrage vous prendrez garde de ne pas parler de la France en ce que vous représenterez à leurs altesses messieurs les états généraux en public et en particulier, mais que nos appréhensions procèdent des desseins de la cour de Rome tant seulement, et de la deffiance que nous avons du prince voisin. Que s'il vous étoit demandé le sujet de vostre arrivée en ces quartiers vous répondrez que nostre ville ayant été chargée de grands frais, que ses petits revenus n'ont pu supporter, comme leurs altesses nous témoignent beaucoup d'affection et même nous ont fait espérer quelque subvention, vous avez charge de la solliciter et qu'au reste nous considérons la France comme le principal appui de notre état et

avec tout le respect que nous devons, duquel il ne vous arrivera jamais de vous départir, ce que vous mettrez peine de luy bien persuader, et de lui lever tout son ombrage.

» Vous nous tiendrez avertis de tout ce que vous ferez par lettres fréquentes et en outre ferez tout ce que vous jugerez nécessaire pour l'honneur et profit de notre public. Priant Dieu qu'il bénisse votre voyage et négociation et vous ramène en joye et santé... »

Dans son discours aux états généraux[1], Turrettini ne s'écarta point des instructions reçues. Il témoigna modestement l'embarras qu'il ressentait devant une assemblée si imposante et dit qu'il ne se rassurait qu'en pensant à la bonté pour ainsi dire proverbiale de leurs altesses pour soulager les malheureux. Venaient ensuite des remerciements pour les faveurs passées et des paroles pleines de sympathies pour la délivrance de la Hollande. « Genève voit avec admiration les grandes merveilles que Dieu a faites dans ce puissant état comme les ayant tirés

[1] Discours qu'il avait longtemps mûri, car nous n'avons pas trouvé moins de quatre copies de ce document dans les papiers de sa famille.

par mains fortes et par bras étendus, d'une dure servitude et les ayant fait passer par une mer rouge de calamités. Il les a élevés entre les puissances les plus considérables de la chrétienté. »

Quant au fond même du sujet, Turrettini l'aborda en disant : « Je n'ay pas besoin de représenter à vos altesses la condition de la ville de Genève. Je me persuade que, selon la grande lumière qu'elles ont, elles connaissent assez quelle en peut être l'importance aussi bien que la foiblesse. Elles savent sans doute que depuis que Dieu l'a honorée de sa confiance et qu'il y a établi la pureté de son service, elle n'a pas manqué d'être exposée à la fureur du diable et du monde. Et quoyque Dieu qui s'est montré jusques à présent d'une façon si merveilleuse notre protecteur et notre garant n'ait pas permis que les armes forgées contre nous vinssent à bien, et que dissipant les divers orages qui semblaient fondre sur nous, il nous ait fait subsister par un miracle de sa bonté et de sa puissance dont nous ne saurions assez luy rendre de louanges et d'actions de grâces, nous n'avons pas laissé de voir et de recognoistre visiblement que la mauvaise volonté

de nos ennemis duroit toujours et s'augmentoit au lieu de diminuer et qu'ils n'espoient que l'occasion favorable de nous perdre pour triompher, s'il estoit possible de la vérité par nostre destruction et exiger les trophées de l'idole sur le tombeau de nos ruines. Nous avons d'autant plus subject de l'appréhender que, dans le temps où nous sommes auquel on voit la superstition doubler ses efforts plus que jamais contre l'église du Seigneur, nous n'en n'avons veu que trop d'acheminements, mesme tout fraischement, la dernière année par les bruits constants qui furent espandus de tant de côtés de notre destruction prochaine comme nous ne doubtons pas qu'ils ne soient parvenus aux oreilles de vos altesses. »

Puis venait l'explication de sa mission, dont Turrettini montra le but, en suivant pour cela ponctuellement ses instructions. Comme on le lui avait recommandé, le délégué insista sur la nécessité pour les pays protestants de conserver Genève, « cette ville, disait-il, cette église que Dieu a tant honorée que de la rendre la mère et la nourrice de plusieurs autres églises, qui a servi de pépinière et de séminaire pour élever quantité de belles plantes pour le jardin du Sei-

gneur qui est comme la clef et le boulevard de la Suisse réformée. »

Turrettini sut trouver le point sensible pour toucher la Hollande. Dans un style peut-être un peu pompeux, mais que le temps comportait, il dit aux états généraux des vérités flatteuses qui, pour être sincères et méritées, n'en étaient pas moins très adroites.

Voici comment se termine ce discours :

« Comme vos altesses ont sceu ce que c'est d'estre en détresse par les épreuves par lesquelles Dieu les a fait passer, elles ont aussi appris ce que c'est que d'avoir compassion des misérables et d'estre malade par la froissure de Joseph en communiquant aux nécessités des saints. Dieu qui leur a donné les richesses de la mer, l'abondance du peuple, grand nombre de belles et puissantes villes et tant d'autres avantages qui les rendent aujourd'hui si considérables dans le monde, les a aussi voulu rendre organes de sa bonté pour l'appuy et le soustien des faibles, comme des sources publiques qui ont fourni abondamment les eaux de raffraichissement et de consolation aux nécessiteux. C'est une couronne de gloire que Dieu a donnée à cest état

non-seulement d'avoir le pouvoir de bien faire mais d'en avoir aussi la volonté et de s'y porter généreusement. La charité de vos altesses aussy bien que leur foy est renommée par tout le monde. Les rois, les princes, les estats et les républiques, ceux-là mesme qui sont éloignés de pays, et séparés de religion n'en ont pas esté frustrés. Il n'y a presque point d'endroits dans la chrestienté où vous n'ayez jeté les bénites semences de vos libéralités et où vous n'ayez fait passer les effets de vos bénéficences : l'Allemagne, l'Irlande, la Poloigne et d'autres provinces l'ont assez expérimenté, et nos pauvres frères vaudois qu'elles ont eu la bonté de soustenir et de retirer par manière de dire du tombeau par leur prompte et abondante subvention en ont eu de trop grandes preuves pour ne confesser pas que leurs charités sont sans exemple et qu'elle n'ont pas moins de plaisir et de satisfaction à assister les autres qu'à se maintenir elles-mêmes. Genève se persuade qu'elle ne sera pas en moindre considération, estant si étroitement conjoincte par les liens d'une mesme foy et d'autant plus à elle de subject de le croire que les expériences du passé luy doivent bien faire espérer pour l'avenir

et que vos altesses s'estant déjà si obligeamment intéressées pour sa conservation ne laisseront pas ceste bonne œuvre imparfaite et voudront avoir la gloire qui leur sera légitimement deue d'estre après Dieu les principaux instruments de sa subsistance.

» C'est l'asseurance de ceste bonté toute particulière qui l'a fait recourir à vos altesses pour les conjurer par leurs propres affections, par les liens inviolables de la foy et de la charité qui nous unissent les uns avec les autres et par le sacré et glorieux nom de nostre commun Seigneur et Sauveur, de faire réflexion sur ses pryères pour luy faire l'effect de vostre bienveillance. Ce que vos altesses feront pour elle sera un sacrifice de bonne senteur devant l'Eternel, une semence saincte, et un levain de grâce qui au lieu d'amoindrir leurs facultés les augmentera. Dieu pour l'amour duquel elles l'auront fait, en sera lui-même le rémunérateur et fera multiplier le fruict de leur justice en bénédictions sur cest état. Pour Genève elle ne peut pas offrir vraiment des récompenses du monde pour sa reconnaissance ni des réciproques devoirs en égale mesure. Mais bien peux-je dire en asseurance,

très hauts et très puissants seigneurs, qu'elle offre de très bon cœur à vos altesses les plus vives et plus intimes affections de tout son peuple qui conservera inviolablement le souvenir de ceste faveur et ne laissera point passer d'occasion de leur en tesmoigner ses justes reconnaissances. Mais surtout elle continuera à présenter à Dieu sans cesse ses vœux et ses pryères ardentes, et en public et en particulier afin qu'il luy playse d'affermir par sa bonté le règne de son Fils en ses illustres provinces, y conserve l'union et la paix dans l'estat, qu'il rende toujours plus florissantes ces belles églises, accroisse toujours la gloire et la prospérité de ces puissants estats et qu'il bénie de plus en plus vos altesses de toutes ses bénédictions temporelles et spirituelles faisant prospérer leurs bons desseins et leurs sages conseils à la gloire de son grand nom et à la consolation de ses fidèles. Ce sont les vœux et les souhoits ardents de messeigneurs de toute la république et église de Genève dont j'ay charge de leur faire la protestation, réitérant à vos altesses les asseurances de leur profond respect et de leur très humble service... »

François Turrettini parut très satisfait de l'im-

pression produite sur l'assemblée par son discours auquel le président, M. Krick, répondit en latin, ignorant la langue française. Il fut assuré au député genevois que les états généraux avaient pris bonne note des désirs exprimés dans sa harangue et qu'ils en feraient l'objet de leur délibération. Pour reconduire Turrettini, on suivit le même cérémonial que pour son arrivée. Puis, pour examiner ses demandes, on nomma des commissaires à la tête desquels fut M. d'Ommeren.

De même que, lors de son ambassade, en 1661, Bénédict Turrettini était allé visiter l'ambassadeur de France, M. du Maurier, François eut une entrevue avec M. de Thou, qui lui fit très bon accueil et l'assura qu'il avait ordre de l'aider de ses bons offices. « L'ambassadeur, dit M. Heyer[1], ajouta quelques remarques sur le pays où ils se trouvaient, il dit que messieurs les états n'ayant pas de chef, on a beaucoup de peine à négocier avec eux et que ce sont des gens qui prennent facilement les impressions qu'on leur donne. »

[1] *Deux députations genevoises aux Provinces-Unies*, pag. 49.

Ainsi que son père, François Turrettini dut monter souvent en chaire; et, comme Bénédict, il eût pu dire : « La semaine entière il faut courir, et le dimanche je ne leur peux refuser les prédications. » Le 19, en particulier, il prêcha devant plusieurs membres des états.

Turrettini sollicita aussi auprès des états de Hollande une audience qu'il avait espéré obtenir aussitôt après celle des états généraux, mais cette réception fut renvoyée de huit jours pendant lesquels il alla voir quelques membres de l'assemblée de la province de Hollande, tels que M. de Wytt, le grand pensionnaire, M. de Neubourg, l'amiral d'Opdam et d'autres. Le 22, à midi [1], il sut que le pensionnaire avait demandé une entrevue pour lui et qu'elle était fixée au lendemain. La préparation de son discours ne lui prit pas tout son temps, car il continua à faire des visites. Le 23, il fut admis devant messieurs les commissaires ; il leur exprima son désir d'une collecte, puis leur remit un mémoire et une copie de la première harangue qu'il avait prononcée. Ceux-ci lui firent plusieurs questions

[1] Heyer. *Deux députations genevoises*, pag. 49.

sur les fortifications que le gouvernement genevois avait l'intention d'établir, demandant ce qui avait déjà été exécuté et quelles sommes ces premiers travaux avaient coûtées. Turrettini répondit que sans compter le labeur de la population, qui avait ainsi payé de sa personne, ce qui était fait montait déjà à cinquante mille écus. Les commissaires firent la promesse de rapporter aux états.

Turrettini, deux heures après être rentré dans son domicile dut en ressortir, précédé de l'agent des états de Hollande qui l'était venu chercher pour le mener à l'assemblée de la même manière qu'on l'avait conduit aux états généraux.

La nouvelle harangue qu'il y prononça, plus longue et plus déclamatoire que la première, renferme les passages suivants :

« Mais qu'ai-je besoin à chercher des raisons pour persuader vos altesses, puisque je m'assure qu'elles ont desjà ces favorables sentiments, car qui pourroit s'imaginer qu'une si auguste assemblée qui représente une si illustre province dont la charité est si célèbre et si renommée par tout le monde, qui n'a point plus grand plaisir selon le grand pouvoir que Dieu lui a donné que d'i-

miter en bienfaisant cette même Divinité dans la plus excellente de ses vertus et qui en a donné tant de preuves en tant de rencontres, et à d'autres et à nous-mesmes, de sorte qu'on ne sçauroit dire si elle est plus à admirer pour la prudence exquise qu'elle apporte dans sa conduite ou pour sa puissance et le courage merveilleux qu'elle a de vaincre les difficultés et venir à bout de ses desseins, ou bien pour la charité ou la bénéficience singulière qu'elle fait tous les jours paroistre pour le soustien de ses amis. Qui pourroit, dis-je, douter que ce vénérable et illustre corps qui la représente aujourd'huy et qui en a tous les bons sentiments, ne nous escoutast favorablement et ne voulust nous ayder dans une si bonne cause.....

» Le Seigneur Jésus, en faveur de qui vos altesses le font et qui le répute fait à soy-même, en sera infailliblement le grand rémunérateur dans la grâce et dans la gloire, qui multipliera au double vos commodités et couronnera vostre bénéficence par les précieux effets de la sienne dans ceste vie et dans celle qui est à venir et pour nous dans le sentiment de nos faveurs, nous ne manquerons jamais de pryer Dieu qu'il

vous regarde toujours de son œil propice et favorable et que puisque la cause de son nom vous est si à cœur, que son nom vous soit aussi en protection contre tout danger, sa présence en sanctuaire pour vous remplir de toutes sortes de grâces et bénédictions, qu'il espande sur vos altesses, sur toute ceste illustre province, sur tous les particuliers et qu'il nous donne le moyen de témoigner par nos très humbles services la juste reconnoissance que nous avons et pour les faveurs desja receues et pour celles que nous espérons encore de leur bonté..... »

Après ce discours que nous avons abrégé, M. de Wytt répondit au député genevois que les états de Hollande « avoient tousjours eu beaucoup d'inclination pour la ville de Genève, qu'ils avoient tâché de le montrer en toutes occasions et qu'ils ne manqueroient pas de le faire paroistre encor en celle-cy, qu'ils examineroient sa demande et luy feroient savoir la réponse. »

En effet, on ne tarda pas à s'en occuper, mais le résultat de ces délibérations fut le rejet net et simple de l'idée de la collecte, moyen que la Hollande disait être peu honorable autant pour les Provinces-Unies que pour Genève. Un sub-

side de trente mille florins à payer par les Provinces fut voté en faveur de la cause que François Turrettini était venu plaider à la Haye.

A la réception de cette nouvelle, le député genevois (qui, partisan de l'idée d'une collecte, dut nécessairement éprouver une certaine déception,) ne considéra point sa tâche achevée. Il fallait rester encore pour veiller au paiement de la somme promise. Dans ses lettres à notre république, Turrettini faisait un grand éloge de M. d'Ommeren, aussi les syndics crurent-ils bon de lui écrire des remerciements ainsi conçus :

« Monsieur,

» Nous avons appris avec beaucoup de joye par le sieur François Turrettini, nostre député vers leurs altesses, la continuation de vos bons offices envers cest état, ce qui nous oblige à vous en faire nos très particuliers remerciements et à vous asseurer, monsieur, des ressentiments que nous en avons, prenans tant de confiance en vostre favorable disposition envers nous que par vostre pressante intercession, monsieur, nous en expérimenterons les heureux effets en

ceste rencontre pour en augmenter d'autant plus nos obligations en vostre endroit[1]. »

Il résulte de la correspondance de Turrettini avec les autorités genevoises que l'idée de la collecte étant rejetée, il continua toujours à la recommander, cherchant, en tout cas, à obtenir une augmentation dans le subside. Il comptait, paraît-il, fermement sur l'impression produite par les détails dans lesquels il était entré auprès de messieurs les commissaires des états généraux. Le rapport de ceux-ci eut lieu le 27 juin et l'assemblée délibéra le lendemain. La province de Gueldre fit la proposition d'élever la subvention à la somme de soixante-et-quinze mille florins, ce qui fut d'emblée adopté par la généralité des provinces, à l'exception de la Hollande qui souleva d'abord des obstacles, mais ne tarda pas à céder.

Toutes ces tractations ne marchaient qu'à petits pas, mais ces lenteurs ne décourageaient pas Turrettini, qui avait accepté cette tâche avec le ferme désir de lui consacrer tout le temps nécessaire. Les syndics connaissaient la difficulté de

[1] Genève, ce 2 juillet 1661.

cette mission, la délicatesse et la patience dont leur délégué faisait preuve, et le lui témoignaient par de fréquentes lettres pleines d'encouragements et de marques d'estime.

« Nous avons receu la vostre du vingt et unième du présent mois, lui était-il écrit[1], et appris avec particulière satisfaction l'honneur qui a esté fait à nostre estat en vostre personne, approuvans entièrement vostre gestion et bonne conduite ne doubtant point que vous ne la couronniez d'une heureuse persévérance pour le succès espéré pour lequel nous ne voyons pas encor qu'il y ait lieu de rien changer en vos instructions. Si, néanmoins, vous trouvez de l'impossibilité d'y succéder, nous remettrons à vostre prudence d'agir en tout cest affaire, selon que trouverez pour le mieux, et par les bons advis de nos amis de par delà, prians Dieu qu'il bénisse vostre négociation et vostre personne, vous recommandans le tout, et que sa divine bonté vous tienne tousjours en sa sainte garde et vous rameine heureusement et tost par devers nous. »

[1] Lettre des syndics, du 25 juin 1661, signée Laurens.

CHAPITRE VI.

Fin de la mission, retour de Turrettini.

Le vote des soixante-quinze mille florins dont nous avons parlé plus haut n'était qu'une résolution préparatoire que toutes les provinces devaient approuver, et le conseil d'état leur adressa dans ce but une pétition [1].

Pendant que cela se passait Turrettini, [2] prit

[1] Voir le texte de cette pièce, dans T. Heyer, *Deux députations*, appendice N° 10, page 73. Elle porte la date du 8 juillet.

[2] Voir aux archives, portefeuille des pièces historiques, carton N° 3397 (1661-1662, 3 mai au 1er février), contenant

le parti de parcourir les différentes cités des Provinces-Unies pour recommander son affaire, suivant en cela le conseil de M. le pensionnaire de Hollande. Il commença par les villes de cette province. Après avoir été à Delft, Rotterdam, Dordrecht, Jorgau, Leyden, il arriva à Amsterdam, où il eut audience de messieurs les bourgmestres le 5 juillet. Comme cette ville avait le plus d'influence dans la délibération à cause de la grande partie qu'elle payait ordinairement à proportion des autres, Turrettini crut devoir leur remettre sur un des blanc-seings qu'il avait, une lettre des autorités genevoises pour les prier de travailler à la réussite de leur dessein. M. Scaap, président, lui répondit qu'il avait déjà ouï parler de cette affaire, que messieurs de Genève ne s'étaient pas trompés dans la bonne opinion qu'ils avaient d'eux, qu'ils avaient toujours considéré Genève comme une ville importante surtout pour la religion, qu'ils contribueraient de tout leur pouvoir à sa conservation, et

42 pièces, sous le titre de *Rapports et Lettres* relatifs à la mission du prof. François Turrettini auprès des états de Hollande pour en obtenir une subvention qui permît d'élever de nouveaux remparts du côté de Plainpalais.

qu'ils proposeraient la question du subside au conseil le plus favorablement possible en donnant l'ordre aux députés d'appuyer la cause représentée par Turrettini. Ce dernier partit le même jour pour le Nort-Hollande. Etant arrivé à Horn où il dîna, il eut audience de messieurs les bourgmestres qui y étaient pour leurs réunions, et fut défrayé de son repas. Il alla ensuite à Alcmar d'où il revint à Amsterdam. Il prêcha dans cette ville le dimanche 10 juillet. Il y apprit qu'il y avait eu quelque « accroche » à la pétition parce que le conseil d'état l'avait trouvée conçue en termes si forts, qu'on appréhendait que cela ne choquât en quelque sorte les alliés et surtout la France ; mais la chose ayant été représentée au même corps, elle fut modifiée et envoyée le 9 aux provinces. Etant de retour à la Haye le 11 juillet, ce fut alors seulement que Turrettini vit la pétition avec la lettre du conseil d'état sur ce sujet, lettre que M. d'Ommeren lui remit.

Le 14 il partit pour Gorcum où le synode flamand était réuni. Il y vit M. Heidanus, président, auquel il remit une lettre de la compagnie des pasteurs genevois, et lui demanda ses ordres

pour se présenter à l'assemblée. M. Heidanus promit d'en conférer le soir avec un commissaire des états. Il lui fit entendre le lendemain qu'il n'était pas nécessaire de paraître à la réunion, et que les frères de la Haye prendraient soin de favoriser son affaire.

Le commissaire avec lequel Turrettini s'entretint lui en dit autant et ajouta même qu'il ne fallait point insérer la lettre dans les actes du synode, afin que messieurs les états n'en eussent pas connaissance. Dans de telles circonstances, le délégué pensa que le mieux était de se retirer, aussi prit-il la route de Turnhout en Brabant. Là il vit le comte de Dhona qui le reçut fort bien. Il fut sollicité par la cour de prêcher le dimanche soir; après quoi on le présenta à la princesse douairière. Cette dernière lui dit savoir que Genève avait toujours aimé la maison d'Orange et prié pour elle, et qu'elle pouvait assurer qu'il y avait réciprocité; que quant à elle, elle ne manquerait pas de faire tout son possible en cette circonstance. Turrettini vit ensuite toutes les princesses, celles de Nassau, Madame l'électrice et d'autres.

De Turnhout il se rendit à Bréda, puis de là à

Rotterdam, à Delft et revint enfin à la Haye. Apprenant alors que l'assemblée allait avoir lieu et que les députés des villes arrivaient, il tâcha de les voir tous pour leur recommander sa cause. Le pensionnaire lui promit de l'aider dans ce moment important; mais comme beaucoup d'autres objets étaient à l'ordre du jour, celui de Turrettini dut passer après et attendre son tour qui ne vint que le 2 août. L'affaire ne fut pas aussi facile qu'on le supposait, deux ou trois villes ayant fait opposition aux intentions générales, et ayant dit qu'elles ne donneraient leur consentement que jusqu'à trente ou cinquante mille francs. Aussitôt que Turrettini connut le nom de ces localités récalcitrantes, il y alla dans le but de les presser de nouveau, ce qui lui réussit pour deux d'entre elles, Northoland-Medonblick et Munichedam qui cédèrent, tandis que Rotterdam persista. Le député dut s'y rendre pour insister et finit par décider cette ville à consentir avec les autres à la sommme demandée. Turrettini revint à la Haye solliciter auprès de M. le pensionnaire l'expédition de la résolution afin qu'elle fût introduite au plus tôt devant les états généraux, et que messieurs les dépu-

tés des autres provinces présentassent ausi leur rapport. Le 22 août l'affaire fut de nouveau portée dans l'assemblée où le consentement de Groningue, Gueldre et Utrecht se fit encore attendre, mais arriva un peu plus tard.

Vers le milieu de décembre seulement l'argent de toutes les provinces fut fourni et versé entre les mains du receveur général, et le 25 du même mois Turrettini reçut du conseil d'état un ordre adressé à cet officier de lui remettre la somme de soixante et quinze mille florins de Hollande. Quand il l'eut reçue il déposa à la banque d'Amsterdam soixante et dix mille florins que Genève retira ensuite, le reste servant à couvrir les frais de voyage. Admis le 4 janvier aux états généraux pour prendre congé, il les remercia en ces termes.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que Genève a reconnu l'affection sincère que vos altesses ont pour elle. Il y a longtemps qu'elle est en possession de recevoir des preuves réelles de leur amitié, mais le témoignage que vos altesses viennent de lui en donner encore tout fraischement par la libéralité qu'elles luy ont accordée augmente encore de beaucoup le prix de ses

bénéfices et le nombre de ses obligations. Vos altesses n'ont pas plus tôst ouï la représentation de ses craintes et de ses nécessités qu'elles ont ouvert et le cœur et les mains pour la soulager. Que si autrefois on a donné le nom d'évergètes, je veux dire bienfaiteurs à quelques princes, parce qu'ils faisaient volontiers des libéralités, on peut bien dire que si vos altesses n'en portent pas le nom elles en ont pourtant l'effet et la vérité puisqu'elles se plaisent si souvent à bien faire... »

Turrettini reçut du président une réponse pleine de courtoisie et d'aménité, des vœux pour notre pays, sans compter des souhaits pour son bon retour dans ses foyers. Le délégué après avoir fait à la Haye de nombreuses visites afin de prendre congé des personnages qui l'avaient reçu et obligé pendant un séjour qui n'avait pas duré moins de onze mois et demi, prit la route de Paris tout en s'arrêtant encore dans d'autres villes des Provinces-Unies.

Pendant son séjour en Hollande François Turrettini, ainsi que nous l'avons déjà pu constater, n'avait cessé de recevoir de Genève des avis et des encouragements.

Au milieu de l'été, le syndic Gallatin lui écrivait par exemple [1] :

« ... J'ay reçeu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du cinq de ce mois, au sujet de vostre députation, j'ay veu cy-devant tous les ordinaires, celles que vous avez escrites à nos seigneurs, et le soin et diligence que vous emploiez pour faire succéder votre négociation. Je voy que le fruict commence déjà à se former et que le zèle et la chaleur que vous y apportez ressemble à celle que le soleil fait ressentir aux provinces aurifères puisque nos représentations ont déjà opéré de très heureux commencements. Je n'ay point doubté que c'est affaire estant manié et gouverné par vos mains ne réussît au contentement de messeigneurs et vous agissez avec tant de promptitude et d'adresse que nous osons espérer que la suite sera de mesme nature que son principe puisque les ouvertures qui vous ont esté faites sont très considérables. M. Sarasin auquel vous avez escrit à Paris a fait voir vos lettres à messieurs les ambassadeurs de leurs altesses, et M. Boreel l'un d'iceux lui a mandé par un petit billet qu'il avoit advis d'un

[1] De Genève, ce 2/11 juillet 1661.

sien amy particulier que leurs altesses avoient destiné une bonne somme pour cest état. J'eusse bien désiré que vous eussiez peu représenter à ces messieurs le dessein que nous avons de faire des travaux que nous sommes nécessairement obligés d'entreprendre, mais n'estant pas encore bien asseurés d'une notoire somme nous n'aurions pas peu vous l'envoyer, elle consistera pourtant à construire trois bastions revestus de murailles et à l'agrandissement du bastion du Pin qui compose un demi-bastion outre un autre demi du costé de la Monoye; l'on s'esloigne fort peu par ce moyen des murailles de la ville lesquelles demeurent parce moyen en leur entier. Le reste des bastions du Pin va estre parachevé dans quelques jours et il ne s'entreprendra rien de nouveau jusques à ce que celui-là soit mis en perfection. J'ay fait voir au conseil les lettres que vous m'avez escrittes qui approuve et loue toutes les procédures que vous avez fait jusqu'à présent et encore ce que vous avez délibéré de parcourir toutes les villes de Hollande, il prise beaucoup ce qui nous a esté déjà promis pour notre subvention, mais il fait aussi un grand estat que la demonstration de la

bonne volonté de leurs altesses envers nostre république en cest rencontre là porte un grand coup pour l'advenir et nous donne de la réputation qu'en cas de besoin ou de nécessité pressante nous serions assistés d'un secours considérable et prie Dieu qu'il continue ses bénédictions sur votre travail; j'employeray très volontiers et de grand cœur tout ce qui dépendra de moy en particulier ou de la charge qu'il plaist à Dieu qu'on possède pour terminer tous les affaires que vous avez par de çà. »

Avant de suivre Turrettini dans son retour à Genève et pour terminer ici le récit de son séjour en Hollande, nous devons ajouter que, durant tout le cours de ses négociations, le député concentré dans les instructions qu'il avait reçues, se donna corps et âme à l'emploi dont il s'était chargé.

Sur ce qui a été rapporté, disent les registres du Conseil[1] que nostre député en Hollande avoit escrit de Basle à noble André Pictet, l'ancien syndic, luy donnant advis qu'il auroit appris au dict lieu et par des personnes de qualité que

[1] Séance du lundi 13 mai 1661.

Messieurs de Zurich avoient escrit à Basle et témoisgné leur désir que nostre député eut aussy charge de recommander en Hollande les affaires des cantons évangéliques (protestants) et encore celles de nos frères des vallées du Piémont. Arresté que le dict noble Pictet en luy repondant lui donnera advis qu'il se garde bien de mesler ny joindre à sa négociation aucunes autres affaires que les nostres[1] pour lesquelles il est employé par nous, et pour les raisons assez évidentes et les inconvénients à prévoir et éviter. Que si contre nostre intention il lui estoit faict quelque recommandation estrangère sur le dict sujet il la pourra garder sans la présenter pour les dictes considérations.... »

Turrettini, avons-nous dit, revint à Genève en passant par Paris. Là il séjourna quelque temps et selon les ordres qu'il avait reçus de nos syndics, il vit les ambassadeurs des Etats-Généraux qu'il remercia pour la subvention accordée par leurs magistrats à la république genevoise. Il fut heureux aussi de rencontrer là l'ancien syn-

[1] Pour ce qui se rapporte aux Vaudois, Turrettini trouva moyen d'en entretenir tout naturellement les Etats-Généraux dans son discours.

dic Lullin, qui était venu en ambassade auprès du roi de France.

Turrettini quitta Paris dans le courant du mois de mars pour regagner ses foyers. Il fit au Conseil rapport de sa mission le lundi 14 avril 1662. Dans la même séance, il remit aux syndics les lettres qu'il rapportait des princes et autorités de la Hollande, rendant bon témoignage de la conduite du député. Le mardi 13 mai les comptes du voyage furent approuvés, et décharge lui fut donnée en forme authentique. On lui octroya trois cents écus à titre de récompense, et il reçut aussi des Provinces-Unies une belle chaîne d'or et une médaille d'honneur de mille florins.

Parmi les missives que Turrettini rapportait de Hollande à l'adresse des syndics (lettres de récréance des Etats-Généraux de Hollande et des états de West Frise et tant d'autres), il en était une du prince de Nassau, gouverneur et capitaine-général des provinces de Frize, accompagnée d'une lettre particulière de M. Végelin, de Clærbergue, écrite en termes fort aimables et que nous citerons pour montrer combien notre député, à côté des hommages

publics rendus à sa mission, recevait des marques de déférence pour sa personne.

« Je suis bien marry, lui disait M. Vegelin, que mon indisposition et autre occupation ne m'ont permis de vous aller offrir mes très humbles services avant mon départ. Je vous supplie, monsieur, de vous servir de moi en cas que vous trouvez que je suis capable de vous rendre icy quelques services en ces arrières coings du monde. Son altesse monseigneur le prince de Nassau, gouverneur et capitaine général de ces provinces m'a chargé de vous faire ses baise-mains et de vous adresser l'enclose pour messieurs les magistrats de la ville de Genève en response de celle qu'ils luy ont envoyée l'esté dernier. Si vous voulez prendre la peine de voir ces provinces avant votre départ je vous offre mon logis et tout ce qui est en mon pouvoir pour vous temoigner que je veux estre à jamais vostre très humble et obéissant serviteur[1]. »

Les missives des Etats Généraux de Hollande et de Frise attestaient la prudence déployée par Turrettini, sa sage conduite dans la poursuite

[1] Cette lettre est datée de Liværde en Frize, ce 9/19 décembre 1661.

de cette affaire et contenaient aussi des promesses des provinces de continuer leurs bonnes intentions pour Genève, en considération de l'union des saints, était-il dit, et pour le maintien de la vraie religion réformée, et de la bonne et étroite correspondance qui a toujours été et est encore entre « cest état et vostre république. » Et cela nonobstant les forts engagements dont les finances hollandaises se voyaient encore accablées par les guerres successives que cet état eut à soutenir.

François Turrettini obtint donc de la Hollande soixante et quinze mille florins. En 1622 la république de Genève avait reçu du même pays une subvention de trente mille livres et au quinzième siècle quarante-sept mille cent soixante et dix florins. Si l'on y joint les dons du seizième siècle, et qu'on additionne toutes les sommes reçues après les avoir converties en francs, on arrive pour les secours tirés des Provinces-Unies par Genève à un total de un million deux cent quarante-neuf mille cinq cent soixante et dix francs.

Les fortifications auxquelles on affecta l'argent obtenu par François Turrettini furent assez con-

sidérables. Un ingénieur hollandais, au service du prince d'Orange, traça quatre grands bastions royaux avec leurs courtines, du Rhône au boulevard Saint-Léger. Ces travaux ne durèrent pas moins de dix années. Le premier bastion au bord du fleuve fut nommé *bastion de Hollande*, en souvenir des généreux donateurs auxquels on le devait. Il fut décrété en outre que, pour perpétuer la mémoire de la subvention accordée par les Provinces-Unies, une inscription latine serait mise dans le mur. La voici :

OPPUGNA OPPUGNANTES ME
EX MUNIFICENTIA CELCISSIMORUM
ORDINUM FŒDERATI BELGII 1663[1].

Mais la gratitude de Genève envers la Hollande était écrite avant tout dans le cœur de chaque citoyen. Cette reconnaissance était celle que François Turrettini exprima d'une façon si éloquente dans le dernier discours qu'il adressa aux Etats-Généraux le 4 janvier 1662.

[1] Depuis la destruction de nos remparts et dans les nouveaux quartiers qui se sont élevés sur l'emplacement de nos vieilles fortifications, une *rue de Hollande* rappelle à la population actuelle la générosité des Pays-Bas.

« Il est vray, disait-il, que Genève ne peut rien rendre à vos altesses qui approche de leurs bienfaits. Elle n'a point de forteresses, de terres, ni de bienfaits qu'elle puisse leur offrir en récompense. Elle n'a que les cœurs de tout son peuple à vous présenter, mais des cœurs tout pleins de gratitude qui protestent de n'oublier jamais les faveurs qu'on leur a faites. »

C'est ainsi que Genève se fortifiait contre les attaques sans cesse redoutées de la Savoie. Mais ces remparts réguliers dont le gouvernement dotait la ville, grâce à la généreuse assistance de la Hollande et bien aussi, devons-nous ajouter, au concours et au dévouement des citoyens, n'étaient pas aux yeux de la majeure partie des habitants la plus sûre garantie contre l'ennemi. Merveilleusement protégée, dans les dangers passés, et sauvée comme par miracle de complots et d'aggressions multipliées, la république, tout en comptant sur le courage de ses défenseurs, savait aussi que le salut vient d'en haut. Comme le psalmiste, nos pères dont la foi était fortement trempée pouvaient dire : « Si le cheval est équipé pour la bataille, la délivrance vient de l'Eternel. » L'esprit qui animait et soutenait

alors la vieille Genève était le même qui avait inspiré au jurisconsulte Lect ces belles paroles qu'il prononça à Berne, où il fut envoyé exposer l'état critique de sa patrie après l'escalade. Racontant la miraculeuse délivrance de la république il s'écria: « Pour ce qui est de ce jour-là, nous pouvons bien dire, comme nous nous en convaincrons tous les jours davantage, que si le bras du tout-puissant n'eût agi d'une manière extraordinaire et miraculeuse en notre faveur, en répandant parmi les ennemis l'épouvante et le désordre, c'en était fait de la pauvre Genève. A lui seul soit la gloire d'une si grande délivrance et que notre postérité se souvienne à jamais d'un miracle tant signalé. »

Voilà bien les sentiments qui doivent animer un peuple le lendemain d'une telle journée. Cette reconnaissance envers « le maître des batailles » est de tous les âges, que la moderne Genève s'en souvienne. Si elle était tentée de l'oublier, et de chercher ailleurs qu'en Dieu la cause des avantages passés ou des revers possibles de la patrie, nous lui dirions avec Spon : Que Dieu permet souvent des événements destinés à faire connaître aux grands et petits états « que ce

n'est pas de leur force ou de leur faiblesse que leur subsistance ou leur perte dépend, mais qu'ils sont tous en sa main et que leur bonheur ou leur malheur vient uniquement de lui[1]. »

De 1662 à 1666, nous verrons dans un chapitre spécial et prochain François Turrettini demeurer fidèle à sa vocation académique et ecclésiastique en refusant d'accepter les plus brillants engagements sur le sol étranger. En 1668, il fut nommé recteur pour la seconde fois et cela en remplacement de M. le professeur Tronchin.

Dans cette élection, M. Calandrini, qui avait obtenu le plus grand nombre de voix, à ce que disent les registres de la vénérable compagnie, n'accepta pas.

« Plusieurs ayant esté nommés en suite et s'estans excusés ont esté receus en leurs excuses, tant que la compagnie se trouvant en peine, a esté resoleu d'aller aux billets en nommer un qui sera dans la concurrence nonobstant ses excuses, de sorte qu'estant procédé en ceste manière, la pluralité des suffrages est tombée sur monsieur Turrettini nostre frère, qui ayant

[1] Histoire de Genève.

esté approuvé au grabeau comme on a passé outre à l'élection a esté retenu pour ceste charge, de quoy messieurs seroient advertis selon l'ordre par le modérateur. Ce qui ayant esté fait, il a esté confirmé en conseil et mesme a preté serment. » Huit jours plus tard Turrettini déclare à la vénérable compagnie que « s'il a prêté serment devant le conseil ce n'est que pour rendre obéissance au corps des pasteurs et qu'il taschera de s'acquitter de sa charge au mieux qu'il lui sera possible, veillant diligemment à ce que la grande et la petite école soient bien conduites, priant la compagnie en général et messieurs les professeurs en particulier de travailler à ce que tout réussisse à contentement, mais requérant que si quelques affaires ne lui permettoient pas de parachever le terme assigné on ait la bonté de le vouloir descharger, ce qui luy a esté promis. » Et c'est ce qui arriva effectivement, car environ un an après [1], le départ de M. Calandrini, prêté pour quelques mois à l'église de Lyon, força Turrettini, qui par ce fait se fût trouvé trop occupé à l'église italienne, à demander sa démission du rectorat. On le décida néanmoins à retirer sa pétition et à différer sa retraite de cette charge

[1] Vingt-six mars 1669.

académique, jusques après les promotions, ce ce dont on le remercia. Mais il paraît que ce sursis se prolongea encore, car ce n'est que dans le procès-verbal de la séance de la compagnie du 11 février 1670 que nous lisons :

« La vénérable compagnie a esté convoquée pour pourvoir à la charge de recteur, monsieur Turrettini ayant demandé descharge qui luy a esté accordée avec remerciements des soins que nostre dict frère a apportés à s'en acquitter, comme il a fait avec louange. »

Au milieu de tous les services que notre pasteur et professeur rendait à l'église et académie de Genève, il n'oubliait pas la congrégation italienne dont il était alors un précieux soutien. On peut dire d'ailleurs que les Turrettini ont été la vie de ce troupeau étranger dont Bénédict fut le conducteur en 1612. Michel en devint pasteur en 1675, Jean-Alphonse devait prêcher dans ce temple depuis 1694. Plus tard, en 1719, Samuel y occupa une place et Bénédict en 1745. C'était dans cette même église italienne que se trouvait déjà François Turrettini, grand-père de notre théologien, ce riche particulier émigré de Lucques dont nous avons rappelé le souvenir au début de cet écrit.

CHAPITRE VII.

Appels de François Turrettini en Hollande.

François Turrettini reçut d'abord une invitation de l'église française de La Haye le priant d'accepter une place de pasteur.

On lit dans les registres de la vénérable compagnie que le « mardi 4 mars 1662 plusieurs des frères estant assemblés à trois heures de l'après-midi a esté lue la lettre des députés du conseil des états de Hollande et de West-Frize datée de La Haye, le 12 janvier 1662, par laquelle ils représentent que M. Turtin, ayant esté en séjour en Hollande pour les affaires de la répu-



blique, est sollicité d'accepter la place de pasteur de l'église françoise de La Haye pour succéder à M. Blondel qui a esté déchargé, la vénérable compagnie est priée d'accéder (acquiescer) à cette demande. Mesme démarche en date du 15 février 1662 des pasteurs et anciens de l'église française de La Haye où M. Turtin a presché une fois. »

Le registre des décisions prises par les états généraux des Pays-Bas réunis nous apprend en date du mercredi 1er février de la même année que le sieur Jean Blondel, dont le pasteur genevois devait être le remplaçant, quittait sa place parce qu'il avait été déclaré arminien.

Turrettini était à Paris de retour de son ambassade et sur le point de rentrer à Genève lorsque le premier appel de l'église de La Haye lui fut adressé. Il résolut de refuser ce poste et écrivit à la vénérable compagnie pour l'assurer de son attachement, disant qu'il n'avait d'autre volonté que celle de ce corps, qu'il ne perdrait jamais l'affection qu'il avait toujours eue de servir sa patrie.

La vénérable compagnie et le conseil, qui approuvaient l'un et l'autre le refus de Turrettini,

résolurent d'attendre le retour de ce dernier pour répondre définitivement.

En date du 22 avril, notre pasteur prit la plume, et adressa aux directeurs de l'église de La Haye la lettre suivante :

« Je n'aurois pas manqué, messieurs, de respondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire dès aussitôt qu'elle arriva dans ceste ville si je m'y fusse rencontré, mais ayant esté obligé de séjourner à Paris plus longtemps que je ne m'estois proposé et n'estant de retour que depuis peu de jours, je n'ay peu m'acquitter plus tost de ce devoir. Je ne puis vous exprimer combien je me sens obligé de l'honneur que vous me faites et des témoignages que vous continuez à me donner de vostre cordiale bienveillance par les instances réitérées, qu'il vous plaist de me faire d'accepter la vocation que vous m'avez cy-devant présentée. Je souhoiterois de tout mon cœur d'estre en état d'y respondre et de pouvoir vous donner par là quelque preuve de ma reconnoissance et de l'inclination toute entière que j'aurois à vous servir. De grandes difficultés s'opposent à ce que je me rende chez vous et je vous supplie de jeter les yeux sur

quelque autre personnage que moi; plusieurs affaires domestiques rendent mon esloignement difficile. Mais ces considérations particulières ne seroient pour rien si les affaires publiques ne s'en mesloient. Mais vous jugez bien, messieurs, qu'estant engagé au service de ma patrie et qui tesmoigne de ne pouvoir consentir à ma démission, je ne pourrois, sans blesser ma conscience et encourir le blâme de toutes les gens de bien, quitter l'employ auquel Dieu m'a appelé et me trouve par ce moyen dans l'impuissance de satisfaire à vostre désir. Ce n'est pas, messieurs, que si Dieu eust voulu en disposer ainsi et me donner les ouvertures nécessaires pour faciliter l'exécution de vostre dessein, je ne les eusse embrassé fort volontiers et ne me fusse estimé heureux de posséder la place que vous m'offrez si affectueusement dans vostre ville et florissante église, et de pouvoir contribuer en quelque sorte et en mon petit talent à son édification, mais puisque la Providence en a disposé autrement et m'oblige à demeurer dans la station à laquelle elle m'a appellé, je ne puis qu'obéir à ses ordres... »

Pour tâcher de déterminer Turrettini à accep-

ter cette charge, on avait fait miroiter à ses yeux les succès oratoires ; on lui avait rappelé que l'église de La Haye était le rendez-vous d'auditeurs distingués, parce que cette ville était le lieu de réunion des assemblées des états-généraux des provinces-unies et de divers conseils du gouvernement.

Au même moment où Turrettini était sollicité par l'église de La Haye, celle de Leyde (l'église wallone) lui faisait des ouvertures analogues, lui représentant combien cette vocation était légitime et importante pour la gloire de Dieu et pour l'édification du corps mystique de Christ. Les quarante-sept personnes qui composaient alors le conseil de cette église n'avaient été qu'un cœur et qu'une âme pour élire Turrettini ; il avait obtenu quarante-quatre voix, ce qui de mémoire d'hommes n'était jamais arrivé.

« Nous vous prions de considérer, lui était-il écrit, que nostre église est composée de plusieurs mille âmes, parmi lesquelles il y a beaucoup de pauvres et gens de petite condition, mais fort zélés pour annoncer les merveilles de celui qui les a retirés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, et nous avons bien besoin de plu-

sieurs excellents et fidèles pasteurs comme vous pour encore attirer tant d'autres personnes qui ont déjà quelques petits rayons de cette belle lumière à laquelle il semble que Dieu les veut attirer par l'efficace du saint ministère qu'il vous a commis. »

L'église wallone de Leyde possédait une académie. A cette école notre professeur aurait eu l'occasion d'étaler ses riches connaissances dans la langue hébraïque, et dans la théologie en général. Turrettini refusa par deux fois ces démarches pour la réussite desquelles des députés hollandais vinrent même à Genève.

Restera-t-il sourd à un troisième appel que lui adressa l'église de Leyde à la fin de février sous la forme d'une lettre dont nous extrayons les passages suivants qui font le meilleur éloge de Turrettini :

« Jusques à présent, était-il dit, nous avons expérimenté à vostre égard la vérité du sacré proverbe — « que l'espérance différée fait lan« guir le cœur de la personne [1] » — les instances que nous vous réitérons sont pour vous prier de

[1] Prov. XIII. 12.

venir paistre nos brebis ou plutost celles du grand pasteur, lequel demandant à un de ses apostres[1] des preuves certaines de l'amour dont il lui avoit fait trois consécutives protestations requist de luy par trois diverses fois qu'il voulust paître ses agneaux et ses brebis; si nous osons nous appliquer ceste comparaison puisque pour la troisième fois nous vous prions de nous donner des preuves de vostre sincère affection à l'occasion de nostre église, nous vous prions aussi pour la troisième fois de venir lui donner la pasture de vie qu'elle désire de vous, et qu'elle attend avec tant d'ardeur; par ce moyen vous accomplirez la vérité de tout ce qui est contenu au saint proverbe, puisqu'après nous avoir fait languir par le délai de nostre espérance, l'accomplissement que vous donnerez à nos souhoits nous sera *comme un arbre de vie*; si, au contraire, il arrive à nostre grand regret que Dieu vous mette au cœur d'autres résolutions et qu'il faille, par une secrette conduite de sa Providence, que vous demeuriez attaché à vos fonctions de Genève, alors nostre espérance

[1] Jean XXI, 16.

se changeant en désespoir, en ce regard, nous aurons au moins cette satisfaction que nostre église vous ayant appelé et souhaitté elle aura cette louange d'avoir jetté les yeux sur une personne capable pour les beaux dons que Dieu a mis en elle. Nous le supplions de toute l'ardeur de nos cœurs de vous bénir de ses plus riches bénédictions en quelque employ que vous vous teniez, de conserver vostre église, vostre ville, et tout vostre Estat en parfaite prospérité, y maintenir en toute liberté son chandelier qu'il y a si glorieusement logé depuis tant d'années à la consolation et joye de tous ceux qui aiment l'avancement du règne de Jésus-Christ. »

L'éclat de l'église de Genève, dont les pasteurs hollandais parlent à la fin de leur lettre, fut précisément le motif pour lequel la compagnie et le conseil refusèrent de céder Turrettini. A cette époque l'instruction publique conservait son ancien lustre et attirait du dehors des élèves distingués, et l'on conçoit facilement que les autorités civiles et ecclésiastiques ne voulussent pas priver l'école de ses plus utiles et brillants soutiens. Les bourgmestres de la ville de Leyde avaient beau écrire que cette université ne

mettrait pas seulement dans les mains de Turrettini des étrangers pour les former au service de Dieu, mais que la jeunesse de sa patrie se ressentirait aussi de ce bonheur « veu que des escholiers de vostre nation, disaient-ils, font souvent une grande partie de nos estrangers. »

On refusa nettement de leur accorder Turrettini, et l'on conçoit d'ailleurs qu'à peine revenu de sa mission en Hollande, ce dernier ne fût guère tenté de repartir. Rentré dans ses foyers, il avait hâte de reprendre la chaîne du devoir.

Quatre ans s'écoulèrent ainsi lorsque l'université de Leyde recommença auprès de Turrettini ses instances redoublées en le demandant pour enseigner la théologie. C'était en octobre 1666. Le professeur déclara qu'il laisserait agir la vénérable compagnie sans vouloir donner son avis.

« Nous scavons bien, était-il dit dans l'invitation adressée à la république de Genève, que ce n'est pas peu de choses que vous demander un homme de ce mérite, mais nous considérons aussy que vous ne serez pas marry de voir appeler un de vos citoyens à un employ de ceste nature et mesme nous espérons que vous l'ex-

horterez de l'accepter parce qu'il y pourra estre plus utile à la cause de Dieu et à la religion réformée qu'en aucun autre lieu de l'Europe. Il y aura plus de commodité et d'occasion de former des disciples de l'une et de l'autre nation et de pousser dans l'église des ouvriers qui marqueront partout la bonne instruction qu'ils auront reçue de luy. C'est sur quoy nous vous pryons très instamment de vouloir faire reflexion, et considérer que ce n'est pas tant pour nostre interest ny pour celuy de la province de Hollande que nous parlons mais plutost pour l'interest commun de l'église réformée laquelle aura sujet de bénir la résolution que vous prendrez sur ce sujet..... »

Dans sa séance du 22 octobre 1666, le conseil lut les lettres de Messieurs les états de Hollande et West Frize et de Messieurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies concernant ce nouvel appel.

« André Pictet[1], seigneur-lieutenant étant levé a déclaré que le dict spectable Turrettin l'a assuré que sa résolution constante a esté et est

[1] Registres du conseil, archives de Genève.

de consacrer entièrement sa vie et ses services à cet estat et église, laissant à la prudence du conseil de gouverner le surplus. »

Il fut arrêté que François Turrettini serait entendu le lendemain.

« Estant entré suivant la résolution du magnifique conseil[1] des deux-cents du jour d'hier, disent les registres, spectable Turrettin a représenté qu'ayant déclaré ses sentiments à Messieurs les syndics sur la vocation à luy adressée par Messieurs les curateurs de l'académie de Leyden il n'estimoit pas estre obligé à s'en venir déclarer céans. Néanmoins pour témoigner son respect au conseil il lui déclare que c'est un grand honneur que ces Messieurs de Hollande luy font mais que s'estant voué au service de sa patrie il n'a jamais eu la pensée de s'en détacher et que comme feu son père d'heureuse mémoire il a resoleu de servir ceste académie et église jusqu'à la fin de ses jours. Il a la mesme inclination pendant que Dieu lui fera sa grace de le conserver en santé et que son service sera agréable à la seigneurie se remettant en tout à la bonté et prudence du conseil. »

[1] Séance du 23 octobre.

L'université de Leyde offrait à François Turrettini une paye de deux mille cinq cents florins de Hollande et autres émoluments. Turrettini qui, par des avis particuliers, avait eu vent de ces nouvelles ouvertures avait tâché en vain de les prévenir en écrivant en Hollande à un ami particulier. Quant aux Etats-Généraux, non-seulement ils s'adressèrent aux autorités genevoises, mais un diplomate hollandais M. Borreel écrivit à M. l'ancien syndic Lullin une missive par laquelle il le priait de faire tout son possible pour remplir le vœu des états de Hollande.

Le feu de toutes ces batteries combinées s'amortit devant la volonté ferme et arrêtée du conseil et de la compagnie qui tombèrent d'accord pour expédier en Hollande la réponse suivante.

« Hauts et puissants seigneurs,

» Nous avons veu par la lettre que vos altesses nous ont fait l'honneur de nous escrire la demande qu'elles nous font de vouloir ottroyer à Messieurs les curateurs de l'université de Leyden le sieur F. Turrettini, pasteur et professeur pour une profession en théologie en la

dicte université, surquoy nous supplions vos altesses d'estre bien persuadées que nous souhoitterions de tout nostre cœur de leur pouvoir donner des témoignages des ressentiments que nous avons de leur favorable inclination, mais nous espérons que vos altesses feront considération de nostre académie en laquelle y ayant présentement un très grand nombre d'étudiants au sujet de la désolation de diverses académies estrangères, il seroit impossible de nous priver des services du dict sieur Turrettin sans un très grand prejudice suivant mesme les sentiments de la compagnie des pasteurs auxquels nous avons esté obligés de communiquer ceste affaire. Nous supplions aussi vos altesses de faire reflexion que le dict Turrettin étant pasteur à l'église italienne recueillie en ce lieu et laquelle il sert avec très grand fruict et édification non-seulement de ceux de nostre ville qui composent la dicte église, mais aussi de plusieurs estrangers et personnes qualifiées qui y abondent de divers lieux, la dicte église se trouveroit par cest eloignement destituée de sa principale consolation comme le seroient aussi en ce cas plusieurs églises du pays circonvoisin. »

La lettre se terminait par des vœux pour que leurs altesses comprissent les syndics genevois dans leur désir de conserver Turrettini.

Lorsque ce dernier refusa la place honorable qui lui était offerte par l'université de Leyde, cette Ecole loin de se formaliser de sa réponse négative lui accorda encore une marque bien grande de la confiance qu'elle avait en son jugement, en le priant de nommer le sujet propre à occuper la place qui lui était destinée. Turrettini indiqua M. Le Moyne qui fut nommé professeur.

« Pendant le séjour que Turrettini fit en Hollande, dit l'historien Gautier en parlant des appels que nous venons de raconter, il prêcha diverses fois d'une manière si édifiante, et avec un applaudissement si universel que l'église wallone de Leyde et ensuite l'église française de la Haye le sollicitèrent vivement de leur accorder son ministère ; mais il refusa constamment l'une et l'autre vocation par la raison qu'étant attaché au service de l'église et de l'académie de Genève, il n'était pas en pouvoir de la quitter. Ce qui porta le conseil d'état de Hollande et de West Frize et Messieurs les Etats-Généraux à écrire des lettres fort pressantes à la république,

qui marquaient en même temps l'estime qu'ils faisaient du mérite de M. Turrettini, par lesquelles ils le demandaient pour l'église de la Haye, mais comme il aurait fait un trop grand vide et dans l'église et dans l'académie, on les pria de ne pas trouver mauvais qu'on voulût le conserver dans Genève..... »

La réputation que Turrettini s'était acquise en Hollande était énorme, et les églises de ce pays ne souhaitaient rien tant que de le retenir. « S'il n'est pas trop attaché à la ville de Genève, lisons-nous, dans une correspondance particulière de l'époque, il se layssera aller, aux pryères des Flammands. » Mais de l'autre côté du Rhin l'on comptait sans son hôte ; Turrettini résista à toutes ces propositions, ce qui lui valut de la part d'un ami les félicitations suivantes : « Je ne me saurois jamais persuader qu'il vous vînt à la pensée de vouloir abandonner vostre chère patrie où vous êtes tant aimé, chéry et honoré et avec tous les advantages que vous sauriez presque souhoitter. Pardon de ma témérité, il vaudroit beaucoup mieux que leurs altesses ne vous eussent rien donné que si elles vous avoient ainsy ravy à tout ce que vous avez de plus cher au monde.

Dieu vous en veuille bien garder et vous conserver aux vostres. »

Turrettini dans toute la durée de ces appels fit preuve d'une parfaite modestie et défiance de lui-même, qualités qui lui étaient propres. Lorsque le vendredi, 19 octobre 1666, il exhiba devant la compagnie des pasteurs la lettre que lui avaient adressée les curateurs de l'université de Leyde, pour le prier particulièrement d'accepter et lui parler des conditions selon lesquelles il serait reçu, il ajouta qu'il avait été surpris de cette recherche et plus encore de la demande faite aux syndics, se trouvant au-dessous de ces choses-là, et d'ailleurs désirant de continuer ses services pour l'édification de l'église, ayant senti même la grande affection de la compagnie au bon plaisir et conseil de laquelle il se soumettait.

A ce sentiment d'humilité se joignait chez Turrettini un attachement sincère à la patrie.

Il appartenait à cette classe d'hommes qui veulent consacrer avant tout à leur pays les dons qu'ils ont reçus de Dieu. N'acceptant le poste de Lyon qu'avec peine et pour n'y rester que peu de temps, ne consentant à faire son séjour en Hollande que pour rendre des servi-

ces signalés à Genève, Turrettini ne voyagea que pour se faire désirer à l'étranger et revenir bientôt dans ses foyers consacrer ses lumières à sa chère église et à l'académie de sa ville natale, refusant les honneurs qui lui étaient offerts ailleurs, pour reporter sur le sol de sa patrie le fruit de ses études au moment où sa réputation le faisait connaître au loin.

Il existe aux Indes un arbre renommé pour sa taille dont les branches et le feuillage se développent rapidement sous le soleil si chaud de ce fertile climat. Ses rameaux acquièrent bientôt une dimension telle qu'ils semblent devoir s'élever indéfiniment ; mais à peine commencent-ils à se garnir de feuilles et de fleurs, qu'ils s'arrêtent et s'inclinent vers la terre à laquelle ils doivent la vie, la recherchent avidement et s'y attachent avec force pour y mourir. C'est à un tel arbre que nous pouvons comparer Turrettini, qui déjà illustre dans son jeune âge, ne fait que traverser les contrées étrangères pour revenir se fixer dans sa patrie et la servir jusqu'à la mort.

CHAPITRE VIII.

François Turrettini et les luttes du Consensus.

François Turrettini travailla avec force à faire prévaloir les décisions du synode de Dordrecht et à faire adopter par l'église le *Consensus* dressé en Suisse à l'occasion des discussions sur la grâce et la prédestination. C'est à cette question importante que nous consacrerons ces pages en essayant de démontrer que c'est par amour de la vérité seule que notre théologien déploya ce zèle ardent que ses adversaires ont si sévèrement condamné.

Et tout d'abord disons en quoi consistaient ces

controverses théologiques qui agitèrent les ministres de l'église de Genève bien avant la crise finale du *Consensus*. C'étaient celles entre calvinistes et arminiens roulant sur le mode de l'élection divine, sur le degré d'énergie de la grâce, sur l'étendue assignée aux effets de la rédemption. Selon les arminiens, Dieu élit ceux qui croient et laisse sous la condamnation ceux qui refusent de se convertir. Christ est mort pour tous les hommes et non pas seulement pour les élus. L'homme ne peut se donner à lui-même la foi qui sauve. Toutes les bonnes œuvres doivent être attribuées à la grâce de Dieu en Christ, mais l'énergie de la grâce n'est pas irrésistible et il n'est pas certain qu'après en avoir éprouvé la puissance l'homme continue nécessairement à y rester soumis.

Avant d'entrer plus avant dans cette controverse où nous verrons l'orthodoxie touchant la question de la grâce aux prises avec les principes inverses émanés de Saumur, nous devons constater que l'église de Genève s'était constamment opposée à la doctrine de l'universalité de la grâce et de la non imputation du premier péché d'Adam; il suffit pour s'en convaincre de

lire les procès-verbaux de la vénérable compagnie et de voir les arrêts qu'elle a rendus de temps à autre contre ces nouveautés dogmatiques quand elles commencèrent à faire bruit en France.

Après Calvin, qui, par ses écrits, ses prédications, les règlements qu'il rédigea, établit fermement la base de la doctrine orthodoxe, les dignes successeurs du réformateur, De Bèze, Daneau et La Faye ont émis constamment les mêmes principes que leur maître dans la chaire de théologie comme dans leurs ouvrages. Jean Diodati et Théodore Tronchin qui les suivirent, portèrent en 1618 au synode de Dordrecht un jugement qui détruit la doctrine de l'universalité de la grâce et de la non imputation du péché d'Adam, déclarant hautement que c'était la foi de l'église de Genève. Et bien que les opinions de Saumur n'eussent pas encore paru, néanmoins comme on débattait alors contre le parti arminien, qui a des hypothèses communes avec cette école, les pasteurs de notre ville condamnaient pour ainsi dire d'avance les nouveautés de 1635. A partir de cette époque où Amyraut, professeur de théologie à Saumur, publia un ouvrage sur la prédes-

tination, contenant des idées arminiennes, la vénérable compagnie ne cessa de donner des preuves non équivoques de son orthodoxie.

Le livre de M. Amyraut, *de la Prédestination*, lit-on [1], ayant paru, et la compagnie ne le pouvant approuver à cause des diverses doctrines qu'elle ne trouve pas orthodoxes, donne charge à M. Spanheim « d'escrire au dict sieur pour luy faire entendre que son livre ayant esté leu ici par divers et d'iceluy fait rapport en la compagnie, elle a trouvé qu'il y a des opinions contraires à la saine doctrine et qui pourroient causer de grands maux et troubles et en l'académie de Saumur et es églises de France, qu'il est prié et obtesté au nom de Dieu de pourvoir à ce mal-là, d'y remédier avant qu'il passe plus avant et de donner cela non-seulement à la requeste de la compagnie, mais aussi à la paix et au repos des églises. »

Et deux ans plus tard [2] :

M. Vignier, ministre de Blois, disent les registres, ayant écrit à la vénérable compagnie

[1] Registres de la vénérable Compagnie, 13 novembre 1635.

[2] Mêmes registres, 14 avril 1637.

pour justifier sa procédure sur l'impression du livre de M. Testard, *de la nature de la grâce*, la compagnie, louant son zèle et sa probité en l'exercice du saint ministère, déclare qu'elle en peut approuver le dit livre qui pose beaucoup de choses qui peuvent apporter du schisme et de la division, qu'il faut se garder pour conserver l'union et la paix de rien faire contre la vérité. Dans la lettre destinée au synode national d'Alençon, la vénérable compagnie le prie de prendre soigneusement garde que « l'on demeure à l'ancienne et simple manière d'enseigner et proposer la vérité, disant : que ces nouvelles façons de parler sont de dangereuse conséquence. »

Lorsqu'il est question de recevoir M. Morus au saint-ministère [1], sachant que ce théologien est soupçonné d'avoir quelques diversités de sentiments surtout à l'égard des principes de Saumur, la compagnie décide, pour ôter tout ombrage, de dresser des thèses auxquelles il réponde catégoriquement. Ce qui fut fait.

En 1645, lorsque les pasteurs de Lausanne prièrent leurs collègues de Genève de veiller « à

[1] Mêmes registres, 18 juin 1641.

ce qu'il ne se fourrast » aucune nouveauté dans la doctrine prêchée ou enseignée dans notre ville, M. Sartoris répondit au nom de la compagnie que celle-ci n'avait rien tant à cœur que d'éloigner les dangereuses conséquences de la nouvelle opinion et d'entretenir le feu du Seigneur en sa pureté.

Un an plus tard les prédications de M. Morus ayant déplu [1], la compagnie obligea ce dernier à déclarer qu'il adhérait purement et simplement à ce qui était porté par les articles de la confession de foi reçus et publiés dans l'église de Genève concernant les points en litige.

Turrettini, qui n'était point étranger à cette mesure prise à l'égard de Morus, subissait la critique aigre et malveillante des hétérodoxes déconcertés. C'est ainsi que l'on mandait de Genève à Rodolphe Westein, professeur en théologie à Bâle : « Je vous assure que M. Morus est fort affligé de ce qu'après une solennelle et publique réconciliation, M. Turrettini lui fait encore la guerre contre sa promesse. » — Heureusement que chez ce dernier l'amour de la vérité primait sur tout sentiment personnel !

[1] Mêmes registres, 16 janvier 1646.

L'année suivante[1] la Compagnie résolut d'exiger de ceux qui seraient reçus au ministère outre les protestations ordinaires de n'enseigner rien qui fût contraire à la parole de Dieu, et à la confession de foi des églises de France, une promesse expresse de rejeter la doctrine nouvelle. Turrettini poussa fortement ses collègues à la promulgation de ce règlement.

Nous pourrions multiplier de tels exemples; disons encore, pour terminer, que dans sa séance du 1er juin 1649, la compagnie, afin de mettre un terme aux difficultés et aux contestations qu'on avait avec M. Morus, fit dresser des thèses touchant la position de la vraie doctrine et la rejection de la fausse et les présenta à ce théologien qui les signa après quelques indécisions.

Le 17 août suivant, la compagnie força également M. Stouppe, suspect d'hétérodoxie, à y apposer sa griffe.

Pendant les années qui suivirent, les disputes continuèrent à Genève entre le parti arminien et le parti calviniste, toujours au sujet de la grâce. En 1659, la compagnie édicta un règlement for-

[1] Mêmes registres, 6 août 1647.

çant les pasteurs à suivre, à cet égard, les principes orthodoxes antérieurement reçus.

En 1669 la question reparut et donna lieu à un incident très violent, où Turrettini joua un rôle actif. Voici comment.

Le 11 juin de cette année-là, Charles Maurice, jeune français, se présentait comme candidat au saint ministère. Quand on lui recommanda de ne jamais enseigner aucune doctrine nouvelle, comme l'universalité de la grâce et la non imputation du péché d'Adam, cela fit naître du mécontentement chez les pasteurs qui partageaient eux-mêmes ces opinions dogmatiques. MM. Mestrezat et Tronchin se présentèrent au petit conseil pour demander l'autorisation de prêcher en liberté leurs sentiments.

François Turrettini fut très irrité de cette démarche, et le 25 juin il alla se plaindre à la vénérable compagnie. Peu de temps après, le conseil décréta que soit dans l'église, soit dans l'école, les pasteurs et professeurs devaient prêcher et enseigner la doctrine de la grâce telle qu'elle avait été reçue auparavant, et qu'une punition pourrait être infligée aux théologiens hétérodoxes qui contreviendraient à cette ordonnance.

Une dispute suivit entre Turrettini et Tronchin. Le premier ayant déclaré « que ces arrêtés e règlements ayant été sagement faits par nos prédécesseurs qui étaient pour le moins aussi sages que nous, nous ne devons, ni ne pouvons nous en écarter ; » le second lui répondit que c'était un propos de papiste et de l'anteChrist et que si on l'avait toujours suivi, il n'y aurait jamais eu de réformation. Turrettini ajouta simplement que tous les membres de la compagnie avaient signé et s'étaient soumis aux règlements et qu'ils ne pouvaient revenir en arrière. Tronchin s'irrita et s'écria: « Je n'ai rien promis à cet égard et, quand je l'aurois promis, ***serment qui n'est pas de faire n'est pas de tenir***. Pourrais-je tenir ma parole si j'avais promis des choses contradictoires et incompatibles, comme la promesse d'enseigner une doctrine contraire à la parole de Dieu ou d'en condamner une conforme? »

A ces violents débats succéda un répit, le conseil ayant, le 4 août, modifié l'article relatif à la défense de discuter ; la pénalité était enlevée, mais le reste maintenu. A la fin du mois les pasteurs qui n'avaient pas encore signé les thèses de 1649 le firent, et la lutte parut calmée.

Un incident ranima la querelle. La place de professeur en philosophie étant vacante à la mort du titulaire M. de Wyss; Chouet, qui enseignait cette science à l'école de Saumur, se présenta pour occuper cette chaire à Genève, et fut nommé. Comme professeur de philosophie, Chouet avait son entrée dans le corps des pasteurs [1], et François Turrettini, qui était alors recteur, demanda qu'il signât le règlement.

« Monsieur, lui répond Chouet, je vénère la compagnie, mais dispensez-moi, car je suis venu sous des conditions qui ne contiennent rien de semblable. Je m'en tiens aux termes de ma vocation et pour les thèses je désire ne pas les signer. Je suis philosophe et n'ai pas à m'occuper de ces matières, je ne les ai point assez étudiées pour me décider sur l'une et l'autre opinion. Du reste je puis protester en conscience que je n'embrasserai point les sentiments de la grâce universelle et la non imputation du péché d'Adam, non pas que je les rejette ou que j'aie des sentiments opposés, mais ne les ayant pas étudiés je ne puis adhérer à l'un plutôt qu'à l'autre. Je

[1] Gaberel. *Histoire de l'église de Genève*, vol. III, pag. 136

prie la compagnie d'observer le traité conclu à Saumur : il n'est pas raisonnable de m'avoir dégagé d'une académie et fait faire un voyage de cent cinquante lieues pour ne pas se tenir aux conditions qu'on m'a écrites. »

Telle fut la réponse de Chouet à Turrettini.

La vénérable compagnie dispensa le nouveau professeur en philosophie de signer les thèses en détail, mais le pria de mettre son nom au bas d'un écrit par lequel il s'engageait, si ces matières théologiques se présentaient, à enseigner, suivant l'ancienne tradition de l'église.

Chouet le fit.

Le parti orthodoxe sentant le danger que courait la doctrine calviniste, si elle n'était pas sauvegardée par l'autorité de la nation, porta l'affaire, par l'intermédiaire de François Turrettini, devant le conseil des Deux-Cents. Ce dernier rétablit le règlement de 1659, avec la clause de la signature exigée de chaque pasteur, et la mise en vigueur de la pénalité pour les contrevenants.

Les esprits furent de nouveau agités en 1671.

Un pasteur de l'église de Lyon, mais de nationalité genevoise, M. Mussard, ayant été obligé de sortir de France par une ordonnance du roi qui

bannissait tous les ministres étrangers, se retira dans notre ville.

Les magistrats témoignèrent le plaisir qu'ils auraient à l'employer, mais en conséquence de l'arrêt de 1669, il devait signer les articles.

Ces derniers furent communiqués à M. Mussard qui refusa d'y apposer sa griffe, et remercia messieurs de Genève de leurs bonnes intentions à son égard.

Mussard ne sollicita plus d'emploi et demeura quelques années à Genève pour passer plus tard au service de l'église française de Londres.

Messieurs les pasteurs des églises de Suisse qui avaient déjà soutenu par leurs lettres le parti orthodoxe de Genève et demandé le maintien de la saine doctrine, ayant appris de rechef les efforts qui se faisaient pour renverser le règlement et l'arrêt des Deux-Cents, écrivirent à cette occasion des missives pleines de zèle, accompagnées de celles de leurs magistrats aux nôtres; ils conjuraient que dans l'église de Genève il ne se fît aucune brèche, et qu'on prît bien garde que cette dernière, qui avait toujours été le siége de la plus pure orthodoxie, n'eût la flétrissure de se relâcher pour ouvrir la porte à quelque

altération et aux divisions; ils excitaient puissamment les ministres genevois à suivre le zèle de leurs prédécesseurs à l'égard de la doctrine.

On commença alors de parler en Suisse de la rédaction d'un nouveau formulaire, et Luc. Gernler, professeur en théologie et antistès à Bâle, de concert avec un théologien de Zurich, Henri Heidegger, étaient à la tête de cette affaire. François Turrettini, qui était effrayé des progrès que les opinions arminiennes faisaient dans son pays et qui comprenait bien qu'il fallait que la liberté d'interpréter l'Ecriture fût limitée, joignit ses efforts à ses frères de la Suisse pour arriver à réduire la confession de foi helvétique en un formulaire qui serait signé par tous les pasteurs, ministres et professeurs des églises évangéliques. Les choses furent poussées avec activité, et bientôt les quatre cantons de Berne, Zurich, Bâle et Schaffouse, assemblés à Bade, ordonnèrent qu'on rédigerait le fameux règlement du *Consensus* pour arrêter le cours des nouvelles doctrines.

Ces quatre cantons l'approuvèrent en 1675; Glaris, Appenzell, les Grisons, Bienne suivirent de près. Neuchâtel l'adopta en 1676.

Ce document dont le texte est trop étendu pour

être cité dans son entier, ne compte pas moins de vingt-six canons.

Désigné par un mot latin qui signifie consentement, accord, union, liaison, il fut dressé à l'occasion des discussions sur la grâce et la prédestination et renfermait au fond les décisions du synode de Dordrecht sur ces matières.

Il s'opposait aux opinions qui tendaient à dénaturer la doctrine orthodoxe dans les questions de l'inspiration des Ecritures, de l'étendue et de l'action de la grâce divine, des effets du péché d'Adam et du moyen de la rédemption.

Il défendait la prédication et l'enseignement, soit en public, soit en particulier de toute nouveauté inconnue jusqu'alors dans l'église, de tout dogme de foi douteux ou contraire à la parole de Dieu, à la confessiou helvétique, aux autres livres symboliques et aux canons du synode de Dordrecht, de tout dogme enfin qui n'ait pas été prouvé et établi par l'écriture. Un canon du formulaire avait trait à la question dite des points et voyelles.

Le *Consensus* déclarait qne les livres hébreux du Vieux Testament en particulier, reçus de l'église judaïque, sont authentiques tant par rap-

port à leurs consonnes que par rapport à leurs voyelles. Par ces voyelles il faut entendre les points eux-mêmes ou du moins leur valeur ; ils sont aussi divinement inspirés tant pour les choses mêmes que pour leurs expressions, de sorte qu'ils doivent être, avec les écrits du Nouveau Testament, la règle unique et invariable de la foi et des mœurs de l'homme.

En France, lorsqu'on sut les apprêts du *Consensus*, on accusa le parti calviniste d'une trop grande rigueur. Claude, dont l'orthodoxie n'était pas équivoque, écrivit à Turrettini[1] :

« On dit que les choses sont allées si avant que quelques-uns ont sollicité et sollicitent toujours ardemment messieurs nos frères des églises protestantes de Suisse à dresser un formulaire contenant les mêmes points que vous avez decidés et les mêmes rejections que vous avez faites pour l'ajouter à leur confession de foy. On espère que la sagesse de messieurs nos très honorés frères de Suisse tempérera tout cela, et qu'ils n'iront pas viste dans une affaire de cette

[1] Paris, le 23 janvier 1675. (Lettre autographe. Archives de la famille Turrettini.)

importance, sur laquelle il faut bien consulter avant de se déterminer. » Et plus loin : « Au reste, nous ne pouvons croire que messieurs nos frères de Suisse, quelque chose qu'on dise, veuillent frapper un si terrible coup ; ils ont de la charité, de la modération et de la prudence, ils sont sages et éclairés et ils n'ignorent pas que s'il falloit que les pasteurs et les docteurs n'eussent aucune différence de sentiments sur des questions d'école, il faudrait estre toujours après de nouveaux formulaires et toujours changer la forme de la religion. » En terminant, Claude engageait Turrettini à la tolérance. « Si nous renonçons à cette charité envers les autres, dit-il, nous avons perdu l'esprit de Jésus-Christ et ne sommes plus au témoignage de l'apôtre qu'un airain qui résonne et une cymbale qui tinte. »

Si la charité est bonne, les sentiments de justice et de vérité ne le sont pas moins. Il est loyal de ramener les faits sur leur véritable terrain et de dire en deux mots la conduite du parti arminien. Il est de fait que les troubles et désordres qui agitaient l'église de Genève à cette époque furent la conséquence de la provocation des hétérodoxes. Les calvinistes montrèrent au début

beaucoup de retenue, ne se plaignant pas toutes les fois qu'ils remarquaient les démarches de leurs adversaires. Les ministres arminiens travaillèrent sans cesse à insinuer, d'une manière peu franche, leurs opinions, soit dans leurs sermons, soit dans leur enseignement, et cela malgré la signature qui devait les engager. Ils disaient que les ordres de la vénérable compagnie n'étaient que des pédanteries et des formalités inutiles, que s'ils avaient, lors de leur réception, promis quelque chose à cet égard, ils n'étaient pas obligés de le tenir. Les professeurs arminiens tâchaient constamment de gagner les étudiants de notre pays, au point que les cantons suisses adressèrent une plainte aux pasteurs de Genève. Les dits théologiens faisaient une grande différence entre leurs élèves, suivant qu'ils manifestaient du penchant pour leurs opinions, ou qu'ils n'en témoignaient pas, dans le premier cas ils les comblaient de prévenances. Aussi Turrettini prit-il la plume pour écrire à Claude une lettre fort détaillée, dans laquelle il n'a pas de peine à disculper le parti calviniste :

« Nous eussions bien souhaité, dit-il, que devant que de déférer aux informations peu sin-

cères qu'on vous a données de notre conduite, il vous eût plu de suspendre votre jugement jusqu'à ce que vous nous eussiez ouï. Nous nous persuadons que vous auriez eu sujet de changer de langage, et de nous traiter plus favorablement ; mais nous espérons qu'étant mieux informé de tout ce qui s'est passé, et des justes motifs que notre compagnie a eus de faire, vous la déchargerez du blâme qu'on voudrait lui jeter, et vous reconnoîtrez aisément que nous ne sommes pas tels qu'on nous a voulu faire passer dans votre esprit. Nous savons bien, que c'est le procédé de ceux qui nous ont troublés, qui, ne pouvant pas cacher le déplaisir qu'ils ont de n'être pas venus à bout de leur dessein, ne se sont pas contentés de semer la division parmi nous, mais pour faire du bruit encore plus loin lorsque nous nous taisions par un motif de charité, ils ont écrit en plusieurs lieux fort odieusement contre l'honneur de notre compagnie et des particuliers, et ont taché d'engager dans leur parti des personnes pour lesquelles on a toute sorte de respect, dans l'espérance de venir en arrière de tout ce qui avoit été fait. C'est dans cette pensée sans doute qu'ils peuvent vous avoir fait prier

de nous écrire, se persuadant qu'ils ne pouvoient point trouver de moyen plus propre à leur but que de vous intéresser dans leur cause et de vous faire parler pour eux. L'éclat de votre nom, qui est si célèbre dans toutes les églises, ne pouvant que faire une grande impression dans les esprits en leur faveur et à notre désavantage. Mais vous êtes trop juste et trop raisonnable, monsieur, pour entrer dans ces sentiments, et comme nous sommes persuadés de la justice de notre cause, nous ne doutons pas que si vous les avez écoutés dans les sinistres impressions qu'ils ont jetées dans votre esprit, vous ne nous accordiez la même grâce..... Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur, le déplaisir que nous avons eu des troubles que l'on a excités au milieu de nous il y a quelques années au sujet de la grâce universelle. Si cela a donné du scandale à toutes les bonnes âmes qui en ont ouï parler hors d'ici, et qui ont à cœur la paix et la prospérité de notre petite Tsohar, il n'y a pas apparence que nous ayons peu voir ces désordres à yeux secs et sans en être navrés jusques à l'âme. Mais nous avons cette consolation que, comme nous n'avons rien contribué pour les faire naître,

la faute n'en pouvant être imputée qu'à ceux qui, ayant dessein d'introduire leurs nouveaux sentiments, n'ont pas voulu se soumettre aux règlements qui en avoient été faits, et sous lesquels nous avons toujours vécu dans une profonde paix ; aussi nous n'avons rien oublié pour les arrêter, ayant fait toutes les démarches de paix et de douceur que nous avons peu envers messieurs nos frères pour les porter à quelque modération et pour les obliger à demeurer dans la même retenue qu'ils avoient gardée jusqu'alors. »

Ce ne fut que le 30 avril 1677 que messieurs de Zurich écrivirent aux pasteurs de Genève pour les prier d'adhérer au formulaire. La compagnie ayant consacré douze séances à l'examen de ces règlements, déclara au conseil, le 22 février 1678, qu'elle était disposée à signer. Le 3 janvier 1679 seulement, les syndics adoptèrent le Consensus, avec des observations critiques sur les trois premiers canons.

Un an plus tard, le 16 juillet 1680, des disputes pleines d'aigreur s'élevant chaque jour entre les théologiens des deux bords, il fut décidé que les partis se feraient de mutuelles concessions. Que désormais MM. Tronchin et Mes-

trezat refuseraient eux-mêmes les premiers les propositions qui insinuent les doctrines de la grâce universelle ; et que, de son côté, M. Turrettini ne permettrait pas que les autres proposants affectassent de combattre ces sentiments, mais les exhorterait en traitant cette matière, à se contenter de l'établir selon le but de l'auteur sacré.

Un fait curieux à noter c'est que le fils de François Turrettini, Jean-Alphonse, continuant l'œuvre de Tronchin, devait, trente et un ans après, faire abroger le *Consensus* que son père, vaillant défenseur du drapeau orthodoxe, avait si activement travaillé à rédiger et à faire signer à l'époque des chaleureuses disputes sur la prédestination et la grâce. En effet, loin de rester fidèle aux principes calvinistes qui avaient animé les deux belles vies de Bénédict et de François, Jean-Alphonse s'étant joint à la théologie nouvelle, et qui tendait toujours plus vers la liberté de pensée, fit au grand conseil une représentation en 1706, dans le but d'obtenir la suppression de la signature du formulaire par les ministres et contribua largement à cette révolution dogmatique.

En jetant un regard rétrospectif sur les controverses que nous venons de rappeler, on reconnaîtra que la force déployée par le parti calviniste pour la défense de ses principes, n'a rien que de naturel, quand on songe à l'union du pouvoir civil et de l'église à cette époque, et aussi à l'importance du sujet débattu au point de vue théologique, sujet qui était loin de présenter un intérêt secondaire. M. Puaux a raison lorsqu'il s'écrie, en parlant de ces débats orageux: « Etait-ce de l'intolérance [1], était-ce vouloir mettre l'autorité de l'homme à la place de l'autorité divine? La constitution particulière de la ville de Genève amenait nécessairement l'intervention du pouvoir civil dans les affaires religieuses; cette intervention, regrettable aujourd'hui à nos yeux, ne paraissait que très légitime à cette époque. Mais qu'un corps ecclésiastique pose des questions et exige des garanties avant de recevoir un nouveau membre, c'est son droit; bien plus, c'est son devoir. Comment un Morus aurait-il pu blâmer en conscience la compagnie qui lui demandait une franche déclaration de sa

[1] F. Puaux, *Histoire de la Réformation française*, vol. 7, pag. 303.

foi ? S'il ne pouvait être en communion de sentiments avec elle, pourquoi donc briguait-il cette place ? Comment un Mussard aurait-il pu se plaindre de ce que la chaire lui était interdite, lui qui n'avait point voulu donner sa signature et qui témoignait par là de son adhésion aux principes condamnés par l'église qu'il voulait servir et dans laquelle il prétendait rester quand même ? Non, la tolérance chrétienne n'est pas cette indifférence qui ouvre la même chaire souvent dans la même église, aux opinions les plus extrêmes, qui réunit sous une même dénomination le calviniste et l'arminien, le croyant et le rationaliste ; la tolérance, comme la simple raison, veut les positions nettes, les situations franches. Genève, d'ailleurs, ne fut pas intolérante au XVII[e] siècle ; les bourses protestantes s'ouvraient largement aux quêteurs catholiques ; mais elle voulait garder intact le précieux dépôt que lui avaient remis les réformateurs ; elle fit bien, et ses efforts furent nobles et glorieux. »

CHAPITRE IX.

Turrettini, ses thèses et ses écrits.

François Turrettini devait une grande partie de sa réputation théologique à la composition de nombreuses thèses latines fort savantes et fort profondes.

Telles sont ses thèses :

De felicitate morali et politicâ (du bonheur moral et politique). In-quarto, portant la date de 1644.

De fidei et religionis veritate et necessitate, (de la vérité et nécessité de la foi et de la religion). In-quarto, 1657.

Dissertationes de circulo pontificio (disserta-

tions sur la pétition de principe faite par les papistes). In-quarto, 1660.

Dissertationes VIII de necessariâ secessione nostrâ ab ecclesiâ romanâ (huit dissertations sur notre séparation nécessaire de l'église romaine). In-quarto, 1661[1].

Dissertationes de providentiâ Dei circa peccatum (dissertations sur la Providence de Dieu à l'égard du péché). In-quarto, 1663.

Dissertatio de libro vitæ (dissertation sur le livre de vie). In-quarto, 1667.

Dissertatio de bonorum operum necessitate (dissertation sur la nécessité des bonnes œuvres). In-quarto, 1673.

Dissertatio de tribus testibus cœlestibus (dissertation sur les trois témoins dans le ciel). In-quarto, 1674.

Dissertatio de spiritu, aquâ et sanguine (dissertation sur l'esprit, l'eau et le sang). In-quarto 1676.

Dissertatio de clavibus regni Dei, apostolis

[1] Son père Bénédict avait fait un traité italien dans lequel il démontrait que celui qui a la connaissance de l'Evangile est nécessairement obligé de sortir de l'église romaine. Cet ouvrage a été traduit en français par Guérin en 1646.

traditis (dissertation sur les clefs du royaume de Dieu remises aux apôtres). In-quarto, 1677.

Δυσνόητα, theologica theoretico-practica (Problèmes de théologie théorico-pratiques). In-quarto, 1674.

Plusieurs de ces thèses étaient composées contre les sociniens et les catholiques; le tableau que nous mettons en note donne le nom des jeunes théologiens élèves de Turrettini, et pour l'instruction desquels ce savant professeur les avait écrites[1].

En 1687, l'année de sa mort, celle où il commença également à revoir son *Institutio theologicæ elenchticæ*, il corrigea ses thèses *de necessariâ secessione ab ecclesiâ romanâ*, et les augmenta d'un supplément intitulé : *Miscellanearum disputationum decadem*. Toutes ces thèses marquées au coin d'un savoir profond sont en même temps

[1] Voici les noms de quelques-uns de ces étudiants. David Girard, de Neuchâtel; Melchisédec Pinault; Jean de Tournes, Samuel Viollier, Bénédict Pictet, Gabriel Demonthoux, Jacob Sarasin et Bénédict Calandrini, de Genève; Jean George Muller, de Lausanne; Jean Jacob Gesner et Guillaume Hofmeister, de Zurich; Jean Gaspard Seelmatter et Emmanuel Wurstemberger, de Berne; Jean-Jacques Scherrer, de Saint-Gall; Etienne Dumas, des Cévennes, et René la Charrière, de Privas.

l'exposé d'une parfaite doctrine. Turrettini avait un amour si passionné pour la vérité que son plus grand désir était de faire une guerre à outrance aux erreurs qui tendaient à s'insinuer dans l'église sous la forme du pélagianisme, du socinianisme ou de l'arianisme. Toutefois, à côté de cette haute science théologique qui le distinguait, il savait s'arrêter humblement et courber la tête devant ces mystères de Dieu qu'il se contentait d'admirer sans chercher à les sonder; car, ainsi qu'il le disait lui-même: il ne convient pas à l'homme de s'efforcer à rechercher ce que sa pauvre intelligence est impuissante à saisir.

Comme on l'a indiqué plus haut, Turrettini avait composé un ouvrage fort savant, intitulé: *Institutionum theologicæ elenchticæ partes tres* (*1679-1685*). (Enseignement de théologie polémique en trois parties[1].)

[1] On lit dans les registres publics (année 1679), que noble Fr. Turrettini, ayant demandé l'entrée du conseil luy est venu faire présent d'un exemplaire, in-quarto, relié en veau noir, doré sur tranche, de son *Institution théologique*, en latin, qui est le premier tome, et l'a accompagné d'un discours disert dont il a esté remercié par M. le premier syndic.

Ce titre, qui n'annonce qu'une notice de controverses à l'usage des jeunes gens est un excellent discours théologique. Dans la première partie de cet ouvrage il fait voir à l'aide de forts arguments le point principal des questions débattues entre les différentes communions, la seconde partie traite ***de lege, de fœdere gratiæ, de Christi personâ, et statu ejus, officiis et beneficiis variis***; enfin dans la troisième partie il s'occupe ***de ecclesiâ***, et ***de sacramentis***.

En rendant compte de l'apparition de la troisième partie, ***la république des lettres***, revue qui se publiait comme on le sait, en Hollande, s'exprimait en ces termes :

« La première partie de cet ouvrage fut imprimée l'an 1679. Elle fut suivie de la seconde trois ans après et de la troisième et dernière en 1685. On la souhoittoit avec d'autant plus d'impatience que l'on demeuroit d'accord qu'il n'y a rien de plus nécessoire ni de plus rare qu'un bon cours de théologie et qu'on trouvoit que M. Turrettini réussissoit parfaitement à nous le donner.

» C'est un professeur de Genève qui s'est acquis une grande réputation. Ce qu'il a publié contre

les sociniens, touchant la satisfaction de Jésus-Christ a été fort approuvé des orthodoxes. On réimprimera bientôt l'ouvrage où il montre que les protestants ont dû sortir de la communion romaine. Le livre qu'il vient de publier embrasse la même question, car après avoir traité dans les deux volumes précédents les lieux communs de l'Ecriture, de Dieu, de l'Evangile, de Jésus-Christ, et quelques autres, il traite dans le troisième celui qui est une source inépuisable de controverses. Il dit sur chacune ce qu'il y a de plus important à remarquer, et il soutient sa cause avec beaucoup de netteté et de force. Il passe ensuite à la matière des sacrements et il conclut son ouvrage avec les quatre lieux communs des dernières fins de l'homme qui sont la mort et le jugement, l'enfer et le paradis. »

Turrettini composa aussi un ouvrage de controverse, intitulé : *Réponse à l'écrit d'un chanoine d'Annecy, pour rendre odieux le protestantisme*, où il défend l'église réformée contre les calomnies des catholiques; les bons arguments ne font pas défaut dans ce plaidoyer.

Ce fut notre théologien que la compagnie des

pasteurs chargea de rédiger la réponse à la lettre que l'évêque de Lucques avait adressée aux familles originaires de son diocèse pour les exhorter à la catholicité suivant la coutume de leurs ancêtres. Cette lettre de Spinola aux Italiens de Genève est bien connue; elle porte la date du 19 mai 1679, et la réplique de Turrettini, qui sortit des presses de Samuel de Tournes en 1680 est fort appréciée. En tête de cette réponse on lit l'épigraphe suivante[1] :

« Soyez toujours prêts de répondre avec douceur et révérence à quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous. »

Dans la lettre de l'évêque[2] aux émigrés italiens on sent percer de tout point les amers regrets que la république de Lucques éprouvait en voyant de quels citoyens elle s'était privée en persécutant et chassant de son territoire les familles réformées.

[1] 1 Pierre III.

[2] Cette missive portait la dédicace suivante:

Jules, par la miséricorde de Dieu, du titre de Saint-Martin aux Monts, de la sainte Eglise romaine, prêtre cardinal Spinola, évêque de Lucques et comte; à MM. les originaires de Lucques qui demeurent présentement à Genève, nos très chers au Seigneur.

Puis parlant de Genève, où s'étaient réfugiées la plupart de ces nobles victimes de l'intolérance catholique, Spinola s'écrie :

« Et quant à la ville où vous êtes, considérez bien qu'elle n'attire pas ceux qui s'y réfugient des divers endroits de l'église catholique par l'éclat de la vérité, qui y rêplendisse plus qu'en quelqu'autre lieu que ce soit. Mais, ce qui les y conduit, c'est l'intérêt personnel et particulier, afin d'éviter les châtiments des fautes qu'ils ont commises; ou bien parce qu'ils sont poussés par le désespoir où ils sont de ne pouvoir pas obtenir les avantages qu'ils recherchent.

» C'est pourquoi, un pur désir que nous avons pour vostre véritable bien et une estime particulière de vos personnes font sortir de notre cœur cette invitation affectueuse que nous vous faisons, de retourner à la connoissance de la vérité et de passer des ténèbres à la lumière. Et à ce sujet, nous vous offrons tous les efforts les plus considérables que nous puissions faire pour votre service. Agrées ces instances très pressantes que nous vous faisons, et prenez bien garde à ceci ; que c'est de la considération, ou du mépris que vous ferés de cet appel que Dieu

vous fait par notre moyen que doit dépendre absolument une éternité ou de félicités ou de misères. Notre désir est que vous soyez destinez à la jouissance des premières; car c'est une chose qui nous afflige et navre extrêmement de douleur puisque nous avons vraiment de l'amour pour vous de voir qu'en l'état où vous vous trouvés, présentement, vous êtes acheminés sans que vous puissiés garantir à la souffrance éternelle des secondes.

» Je conclus [1], messieurs, en vous assurant que l'homme ne peut rien faire de plus glorieux, que de céder à Dieu et d'embrasser la vérité qui est la seule et vraie nourriture de l'âme raisonnable. Sur cela nous vous souhaitons, messieurs, le comble de tout vrai bien. »

Dans la première partie de sa réponse François Turrettini établit que l'honnêteté que le cardinal Spinola témoigne dans son adresse aux réfugiés lucquois ne suffit pas pour les conduire à son but; que bien au contraire les familles de la

[1] La lettre se terminait ainsi:
De Lucques, ce 19 mai 1679.
Comme pasteur si vous voulez me reconoître:
JULES, cardinal SPINOLA, évêque de Lucques.

république italienne qui ont trouvé un asile et une nouvelle patrie à Genève ne sauraient en aucune façon faire ce qu'il leur demande sans blesser leur conscience et sans s'attirer la colère du ciel, qui est plus redoutable que la disgrâce des hommes ; qu'elles n'ont point pu goûter ses propositions, quelque douceur que l'évêque employe pour s'insinuer dans leurs esprits, et que bien loin de les ébranler dans leur foi il n'a fait que les y affermir davantage.

Puis montrant comment les pères des réfugiés sortirent naguères de Lucques, et passant en revue les raisons qui les contraignirent au douloureux sacrifice du départ, il s'écrie : « Tant de pressantes considérations leur donnant tous les jours de fortes atteintes, leur étant autant d'aiguillons qui perçoient leur âme, tandis qu'ils demeuroient au séjour ordinaire de leur patrie ; n'étoient-elles pas des puissants motifs pour leur donner la résolution de se retirer afin de mettre leur conscience en repos, leur piété en assurance et leur vie hors de danger, leurs enfants hors de l'idolâtrie et leurs personnes dans un état de servir Dieu ainsi qu'il ordonne, pour remettre leur esprit entre ses mains avec tranquil-

lité et assurance du salut ; elles devoient leur faire mettre sous les pieds tous les intérêts mondains ; leur faire rompre tous les attachements de la terre, et toutes les liaisons de leur vie précédente.

« La voix de Dieu les y engageoit nécessairement, quand il crie par St. Paul [1] :

« Quelle communion y a-t-il de Christ avec Belial, de la lumière avec les ténèbres ? de la justice avec l'iniquité, du temple de Dieu avec les idoles ? — C'est pourquoy séparez-vous et vous en retirez. »

« Et par St. Jean [1] :

« Sortez de Babylone mon peuple, de peur que participant à ses péchés vous ne participiez à ses plaies. »

Que de bénédictions attachées à ce départ, comme le fait remarquer Turrettini dans la suite de sa réponse !

Pour adoucir les regrets de l'exil, quels avantages précieux Dieu ne prodigua-t-il pas aux réfugiés[2] ! Ils avaient cette consolation indicible de ne se sentir plus contraints à commettre des ac-

[1] 2 Cor. V, 6.

[2] Apoc. XVIII.

tions qui offensaient leur conscience; ils pouvaient désormais lire en liberté la Bible et se réunir dans les assemblées religieuses; ils savouraient dans ce nouveau culte la vérité, cette seule nourriture qui convienne à l'âme, tandis qu'auparavant dans l'église romaine, ils n'entendaient prêcher que de fabuleuses légendes, des pensées mensongères et des traditions purement humaines, « on les servait, comme dit textuellement le mémoire que nous analysons, de viandes creuses et souvent empoisonnées qui, bien loin de substenter l'âme, la laisseroient toujours plus affamée et alangourie, et étoient capables de luy apporter la mort; et que dans le service ordinaire où tout se prononce en une langue que le peuple n'entend pas, ils ne voioient que des manières et n'oioient que des paroles sans aucune édification et vraye utilité de l'âme. »

Mais si dans la religion évangélique les réfugiés ont trouvé les lumières qui les ont éclairés et leur ont fait suivre une vie plus sainte dans leur pèlerinage terrestre, s'ils ont pu dans une existence plus vertueuse, observer les règles de la véritable piété ainsi que les prescrit la parole divine, la plus douce consolation que les émigrés

disaient goûter dans leur nouvel état spirituel, c'était le moyen que le Sauveur leur fournissait de bien mourir. C'est là un point que Turrettini met en relief dans sa réponse. Autrefois ces pauvres âmes captives sous le joug de l'erreur, acceptaient une doctrine qui ne leur donnait aucune certitude de salut, les laissait dans le trouble perpétuel de la crainte de l'enfer, ou les effrayait par l'appréhension du feu du purgatoire, tandis que la sainte Ecriture leur faisait envisager la mort avec joie, et les préparait à l'attendre avec confiance. « La parole de Dieu [1] les persuadoit que ce Sauveur, auquel seul ils recouroient pour y trouver l'appui de leur âme ayant pleinement satisfait à la justice souveraine pour eux, ils n'avoient point à appréhender de condamnation ; son sang les nettoyant de tout péché pour pouvoir en sa vertu comparaître devant son trône dans une pureté parfaite. »

Dans les pages suivantes Turrettini établit un parallèle entre le catholicisme et le protestantisme, et donnant beaucoup de faits à l'appui il montre la supériorité du second sur le premier.

[1] Réponse, page 56.

Puis il ajoute que tous les avantages de la religion évangélique qui ont engagé les ancêtres des proscrits lucquois à préférer l'exil, subsistent encore et que les descendants des réfugiés du XVI[e] siècle n'iront pas tomber dans l'abîme auquel ils ont échappé par la grâce de Dieu. Pénétrant ensuite plus avant dans la question, l'écrivain soutient qu'il est impossible de condamner le protestantisme quand on le connaît tel qu'il est, et que s'il existe des gens qui le détestent, c'est qu'ils ne le regardent que dans le portrait affreux, mais trompeur qu'on leur en fait ordinairement.

Puis il passe en revue toutes les fausses raisons alléguées contre notre foi; il montre que les pères de l'église (cités par les catholiques contre les évangéliques) combattent bien des doctrines de Rome, témoins: St. Augustin, St Jérôme, St. Chrysostôme et St. Grégoire. Turrettini en rappelant maints passages de ces écrivains, montre clairement qu'ils étaient loin d'approuver tous les sentiments de l'église catholique.

A ces pages théologiques pleines de science succède une plainte amère que fait naître en

Turrettini la déloyauté du cardinal Spinola. Cet homme, en effet, pour décrier la religion protestante flétrit la mémoire de ceux qui l'ont premièrement enseignée, en en parlant « comme de personnes tachées de beaucoup de vices qui ont abandonné leur véritable mère pour assouvir leurs brutales passions, dont aussi la fin a été pour la plupart misérable et avec des évidents jugements du ciel. »

Après un plaidoyer fort éloquent, où Turrettini combat une à une les accusations mensongères de l'ecclésiastique romain, il reconnaît que les chrétiens doivent se consoler facilement de ces sortes d'injures à l'exemple de Jésus, leur maître, car l'histoire de l'église nous apprend que de tout temps, Satan s'est plu à imposer aux gens de bien les crimes les plus atroces. Non, de pareilles calomnies et les blâmes que Rome jalouse impose à la cité de Calvin ne doivent et ne peuvent agir défavorablement sur les familles italiennes. Bien loin de là, les raisons absurdes et malveillantes par lesquelles Spinola espérait reconquérir pour la république de Lucques, cette élite de citoyens

dont elle déplorait la perte, allèrent en sens inverse. Turrettini, protestant de toute son âme contre l'appel de l'évêque engageait au contraire les Lucquois, demeurés en Italie, à rompre avec le joug de Rome, disant : « Il est vray que cette résolution est difficile ; et qu'il n'est pas possible d'y venir, moins encore de l'accomplir sans une infinité de combats : mais quand il est question du salut, il n'y a rien qui ne doivent paroître trop rude. Il faut rompre toutes sortes d'attachements. Armez-vous donc de force et de courage pour venir à bout de ce généreux dessein. Si vostre foiblesse vous étonne, de même que la force et la violence des ennemis, souvenez-vous que vous avez à faire à un Dieu tout bon, tout puissant et tout sage, capable de vous faire un chemin parmy les abymes ; et qui dans quelque difficulté que ce soit, n'abandonne jamais ceux qui le craignent vraiement. Opposez aux attraits et aux charmes du monde, l'horreur de la malédiction qui tonne sur les timides et aux menaces qu'on vous fait des misères et des travaux que vous aurez à souffrir sur la terre, la douceur des promesses que Dieu fait à ceux qui luy obéis-

sent. « Séparez-vous du milieu d'eux et je vous recevray [1]. » « Si les hommes vous chassent de vos maisons, lorsque vous vous attachez à mon évangile, je vous logeray dans mon sein. S'ils vous dépouillent de vos biens, je vous enrichiray de mes grâces; s'ils vous bannissent de votre patrie je vous recevray dans mon règne; s'ils vous ôtent tout ce que vous avez de plus cher au monde je vous feray part de tout ce qu'il y a de plus glorieux dans le ciel puisque je veux estre vostre Dieu et vous rendre éternellement heureux avec moy. » Telle est l'analyse succincte de la réponse de Turrettini à l'évêque de Lucques. En lisant ces détails sur les réfugiés italiens qui, jadis furent contraints de partir pour l'étranger à cause de leurs doctrines, nous ne pouvons nous empêcher de nous réjouir à la pensée qu'au jour même où nous traçons ces lignes l'évangile va être librement prêché à Rome.

La cité des papes, cet empire des ténèbres, est maintenant aux mains d'un peuple généreux, d'un gouvernement éclairé et tolérant qui permettra que la lumière de la Bible y laisse pé-

[1] 2 Cor. VI.

nétrer quelques-uns de ses bienfaisants rayons. Et Dieu qui bénit les petits commencements fera luire un jour son soleil sur la Babylone moderne comme il l'a fait déjà par sa grâce sur une grande partie de la péninsule et rassemblera autour de sa parole et dans une unité parfaite tous les enfants de l'Italie. L'évangile plus puissant que la politique la plus habile résout des problèmes réputés impossibles.

CHAPITRE X.

Turrettini orateur, ses sermons.

L'époque où prêcha Turrettini est une époque riche en sermonnaires distingués. Ces derniers étaient des orateurs éloquents, mais de cette éloquence qui, dépouillée du charme de la diction, ne demeure pas victorieuse sous les coups d'une minutieuse critique. Il est curieux, en effet, de constater en présence du nombre considérable de prédicateurs, fournis par Genève au XVI[e] et au XVII[e] siècle, combien il en est peu dont les discours aient été imprimés.

On conçoit d'ailleurs que dans un temps en-

core si voisin de la réforme, les pasteurs, surchargés de devoirs ecclésiastiques multipliés, désirassent plutôt opérer des conversions solides en vue de lutter contre le catholicisme sans cesse menaçant, que travailler patiemment le style de leurs sermons et mettre à la littérature un temps beaucoup plus utilement employé à la polémique.

Au XVI[e] siècle et dans la première moitié du XVII[e], les prédications consistaient surtout en d'intéressants commentaires du texte sacré où l'érudition théologique était poussée fort loin, commentaires suivis de chaleureux plaidoyers, en faveur du protestantisme contre la croyance catholique; ces morceaux n'étaient point dépourvus d'éloquence, mais avaient le défaut de tenir proportionnellement une place plus grande que les conseils et les recommandations, dont les fidèles eux-mêmes avaient besoin.

François Turrettini appartenait à cette nouvelle école, qui apporta un changement notable à la prédication, abandonnant le chemin battu de l'ancienne méthode, pour s'attacher plus fermement à l'édification des âmes et à la morale tout en demeurant très stricte sur le terrain dogmatique.

Turrettini eut un grand succès d'orateur, s'exprimant avec une aisance égale en français et en italien. Dès qu'il commença à se faire entendre en chaire tous les fidèles sentirent revivre en lui son père Bénédict; aussi montrait-on un très grand empressement à assister à ses sermons. Chaque fois qu'il devait célébrer le culte, une foule considérable se rendait à l'église, où il prêchait. Son éloquence, mélange heureux de force et de douceur, commandait en même temps l'attention et le respect. Ses auditeurs qui admiraient en lui la dignité de sa personne, autant que le charme de sa voix, étaient comme suspendus à ses lèvres. Son langage était si délicat qu'on l'eût dit frappé au coin du plus pur atticisme. Ses contemporains avec l'emphase que revêtait le style élogieux du temps comparaient ses expressions au lait et au nectar. Pasteurs et professeurs en étaient émerveillés, et loin d'en être jaloux, reconnaissaient en lui un maître.

Il avait dans ses prédications une richesse si grande d'idées, qu'il présentait la même pensée sous des faces multiples, l'accompagnant de développements aussi ingénieux que variés, et

faisant naître ainsi chez ses auditeurs une foule d'impressions salutaires.

Son excellente doctrine touchait tous les cœurs. Il ne prêchait que la vérité, et sans imiter tant de théologiens qui dans leurs sermons mêlent l'ivraie de leurs opinions erronées et personnelles au bon grain de l'Evangile, Turrettini présentait à son troupeau la parole de Dieu dans toute sa pureté et dans toute sa grandeur.

Nous avons vu plus haut le bien que Turrettini exerça à Lyon, par ses excellentes prédications; nous avons vu également combien il fut apprécié en Hollande comme orateur. Ces témoignages, rendus à son talent par les églises étrangères et par ses concitoyens, montrent que ses discours, soit par le fond, soit par la forme étaient dignes de voir le jour.

Ce ne fut que sur la demande pressante de ses amis que Turretini se décida à publier deux volumes de sermons, dont l'un parut en 1683, et l'autre en 1686. Il craignait dans sa modestie, paraît-il, d'affronter le jugement du public; il redoutait de rencontrer des yeux moins indulgents que les oreilles et pensait à tort que ses

défauts qui pouvaient bien être restés inaperçus dans le feu du débit seraient plus visibles sur le papier. Mais la demande reitérée qui lui fut faite de divers côtés le décida à passer sur ces considérations.

Quant à la publication du second volume, il s'y résolut d'autant plus volontiers que l'accueil favorable fait au premier, lui donnait à espérer un succès analogue.

En mettant au jour ses discours, Turrettini pensait réveiller la vie dans l'église persécutée au dehors par ses adversaires et agitée par des dissensions intestines. Le but de sa publication, d'ailleurs , l'auteur nous l'explique dans ces lignes extraites de sa préface.

« Et comme ceux qui sont dans le port, dit-il, qui voyent les autres dans la tourmente ne manquent pas de les encourager par leurs cris s'ils ne peuvent les secourir de la main afin que prenant de nouvelles forces ils résistent à l'impétuosité des vagues et qu'ils puissent arriver enfin heureusement au port ; ainsi voyant nos pauvres frères exposés à la furieuse tempête qui les agite dans ce lieu de repos, où la providence de Dieu nous conserve jusqu'à présent par un

support que nous ne saurions assez admirer, il est bien juste que si nous ne pouvons pas leur tendre la main pour les mettre comme à couvert, nous tâchions du moins par nos paroles et par nos exhortations de les fortifier dans ce triste état, afin que leur foy ne vienne point à manquer ni à être engloutie dans les vagues du désespoir, mais qu'appuyés sur la puissance, et sur la bonté infinie de leur divin Pilote, ils soient assurés de ne périr point, et de surgir, enfin après toutes leurs souffrances au port désiré du salut. Je m'estimeray heureux si mes foibles lumières peuvent leur être de quelque secours en cette occasion, et j'auray sujet d'en rendre grâce à Dieu toute ma vie. »

François Turrettini produisait par ses prédications fortes et incisives une très profonde impression sur ses auditeurs. On raconte à ce sujet l'anecdote suivante[1].

Un jour dans l'une de ses visites paroissiales, il reçut diverses plaintes sur la longueur de l'épreuve de la révocation infligée aux églises et sur les mystères des jugements divins qui tolé-

[1] Gaberel, pasteur, *Histoire de l'église de Genève*. Tome II°.

raient depuis tant d'années les iniquités du despote français. Le dimanche suivant, François Turrettini prêcha sur ce texte : Il est patient parce qu'il est éternel, et ses auditeurs conservèrent le souvenir des paroles suivantes :

« La justice divine marche avec des pieds de laine, mais lorsqu'elle a atteint le coupable, elle le saisit avec une main de fer. »

La phrase oratoire de Turrettini est semée çà et là d'expressions fort originales même pour l'époque. C'est ainsi que dans son sermon sur la famine de la parole de Dieu dont nous citerons plus loin un morceau plus étendu, il dit en parlant des réformés à qui les livres saints étaient enlevés par la persécution:

» Représentez-vous les soupirs et les sanglots que poussent continuellement tant de milliers de bonnes âmes qui se voient privées de cette divine pâture qu'elles avaient auparavant en grande abondance, qui *trottent* çà et là pour chercher du pain de vie pour eux et pour leurs enfants... »

Et plus loin en parlant de l'apparition de Dieu à Moïse dans le buisson d'Horeb :

« C'est pour cela, dit-il, que s'adressant à Moïse, il ne se contente pas de l'appeler une fois

par son nom, mais il le répète par deux fois pour réveiller plus fortement son attention et pour le disposer à obéir à ce qui luy estoit commandé. Aussy Moyse ***ne se fait pas tirer l'oreille*** mais il répond incontinent : Me voici. »

Comme nous allons le faire voir par des citations plus étendues, François Turrettini joignait à l'éloquence dont nous avons parlé plus haut l'excellence de la doctrine. Orthodoxe zélé, il démontrait victorieusement que les bonnes œuvres ne sont que les fruits, mais les fruits indispensables de la foi. Dès lors, la morale est intimement liée à cette dernière, l'homme ne peut rien par lui-même, il attend son salut de la grâce ; mais en même temps la pratique du bien est une conséquence naturelle de la croyance.

Bref, donnons-lui maintenant plus longuement la parole. Turrettini parle de Jésus :

« Au milieu de ce profond abaissement [1] on n'a pas laissé d'y voir reluire les rayons d'une merveilleuse gloire. S'il naît dans une étable parmi les bêtes, les armées célestes en publient la grandeur dans le ciel et un ange en vient por-

[1] *Le bonheur du croyant*, sermon sur Math. II, 6.

ter les nouvelles sur la terre. Si la bienheureuse vierge n'a au commencement que des bergers qui viennent voir son enfant couché dans la crêche, elle voit bientôt après des princes d'Orient qui viennent rendre leurs hommages à ce divin enfant. S'il est povre et qu'il n'ait pas où reposer sa tête, cependant il dispose de toutes choses comme le Seigneur de l'univers. S'il a faim et s'il a soif selon l'infirmité de sa nature humaine, on le voit aussi rassásier plusieurs milliers de personnes par la vertu de sa divinité. S'il veut payer le tribut à César en témoignage de son obéissance, il le fait donner à un poisson pour marque de son autorité. S'il se soumet aux lois comme le moindre du vulgaire, il fait voir d'ailleurs son empire sur toutes les créatures, quand il tance les vents et les flots et qu'il se fait respecter par le plus sourd et le plus insensible de tous les éléments. S'il obéit aux hommes, il commande aux démons. S'il souffre d'estre pris par les soldats, il fait bien voir qu'il auroit pu s'en garantir, quand, par un seul mot, ce SUIS-JE, il les fait tous aller à la renverse. S'il est condamné par le grand conseil des Juifs envieux de sa gloire, il est justifié par la déclara-

tion de Pilate, par la conscience de Juda et par la voix du centenier. S'il est crucifié entre deux brigands comme un malheureux criminel, c'est là qu'il déploye la merveille de la force invincible de sa grâce en convertissant l'un de ces brigands et lui promettant le paradis. Enfin s'il faut qu'il souffre le supplice des esclaves et qu'il perde la vie sur un bois infâme, les prodiges qui se firent en cette occasion, du soleil qui s'éclipsa, de la terre qui trembla, des pierres qui se fendirent, des monuments qui s'ouvrirent et du voile du temple qui se déchira du haut en bas n'étoient-ils pas des preuves bien visibles de la majesté de celui qui souffroit et de l'horreur que toute la nature avoit d'un crime si effroyable. Ainsi, si la chair se scandalise des marques de foiblesse qu'elle voit en Jésus-Christ, la foy en tire matière de consolation et de joye. La chair ne le regarde que comme fils de Joseph et de Marie mais la foi sous le voile méprisable de notre nature le contemple comme le fils éternel de Dieu. La chair n'y trouve qu'un simple homme revêtu de la forme de serviteur, mais la foy l'adore comme un Dieu béni éternellement, le maître de l'univers et le roi des hommes et des anges... »

Et ailleurs parlant de la privation de la Parole de Dieu[1] :

« Voilà mes frères, dit-il, le sens de cette terrible menace que Dieu faisoit à l'ancien Israël et un abrégé des maux funestes qu'elle renferme. Plût à Dieu que nous n'eussions point de sujet de l'appliquer à nos jours et que notre piété fût si sincère et si ardente que nous n'eussions jamais à craindre un semblable châtiment. Plût à Dieu que le peuple chrétien n'expérimentât jamais la rigueur de cette épouvantable famine et qu'il eût de quoi se nourrir et se rassasier du pain céleste de sa parole que Dieu luy présente dans son église. Mais hélas ! l'on n'en a que trop vu de funestes exemples dans les siècles passés et l'on n'en voit que trop les douloureux effets. Je say bien que Dieu nous a préservés jusques à présent par un miracle de sa faveur de ce redoutable fléau ; bien loin de nous l'avoir fait sentir, il nous a toujours fourni en si grande abondance ce pain vivifiant que nous avons eu de quoy nous nourrir et nous rassasier. Jusques à présent il a fait tomber à nos portes sa manne céleste en si

[1] Sermon sur la famine de la parole de Dieu, Amos VIII, 11.

grande quantité qu'il n'y a personne dans nos tabernacles qui n'en ait pu recueillir une très abondante mesure. Il nous a ouvert la fontaine de sa grâce, d'où il a fait couler les eaux saillantes en vie éternelle pour apaiser notre foi. Il a dressé et dresse tous les jours sa table mystique devant nos yeux, chargée des mets exquis de sa maison et des choses saintes de son temple. Et nous serions les plus ingrats de tous les hommes si nous ne le reconnoissions à la gloire de Dieu et à notre consolation. Ouy mes frères, j'ose dire qu'il n'y a peut-être aucun peuple sur la terre à qui notre Seigneur a fait autant de faveur qu'à nous, ni à qui il ait communiqué si libéralement et dans une si grande abondance cette divine parole.

» Mais ô douleur, pouvons-nous dire que tous nos frères jouissent du même avantage et qu'ils puissent se réjouir comme nous de ce grand bonheur. Le triste état où nous les voyons ne témoigne que trop le contraire et nous fait assez connaître qu'avec leurs autres calamités ils expérimentent la rigueur de cette terrible menace qu'ils regardent effectivement et que nous devons regarder avec eux comme le comble de

tous leurs maux. Je say bien que la violence de la persécution leur en a fait sentir depuis longtemps et leur en fait sentir tous les jours de si grands et de si cuisants qu'on auroit de la peine à se le persuader si on n'en voyoit tous les jours de tristes exemples. On les afflige dans leurs biens, dans leurs corps, dans leurs familles et dans tout ce qu'ils ont de plus cher ; on les prive de leurs emplois et de leurs charges, on leur ôte le moien de gagner leur pain, et de nourrir leurs enfants, on les couvre d'opprobre et d'ignominie, on les accable de logements de gens de guerre impitoyables, qui les tourmentent jour et nuit d'une manière cruelle et insupportable ; on les traîne dans des prisons et des cachots, on les charge de fers et de chaînes ; on leur fait passer leurs jours dans la misère, et dans les larmes sans pouvoir ni naître, ni vivre, ni mourir en paix, enfin on ne laisse rien en arrière pour les mettre dans la dernière désolation. Mais quoyque ces maux soient terribles, ce n'est pas là ce qui les afflige le plus. C'est la cruelle famine de la parole de Dieu. »

Et plus loin, au sujet de la persévérance dans la foi [1].

[1] Sermon sur l'épître aux Hébreux X, 23.

« Le diable tâche par ses artifices d'endormir la conscience et de l'enlacer toujours si avant dans ses piéges qu'il ne soit plus facile de s'en dégager. Comme il emploie ordinairement deux dangereuses illusions pour tromper les esprits, il est bien important que l'on travaille à s'en garantir. La première, c'est de faire croire au pécheur que pourvu qu'il ait la foi dans le cœur, encore qu'il ne retienne pas la confession dans la bouche, il ne layssera pas d'être sauvé, puisque c'est par la foy que nous sommes sauvés et non par les œuvres. C'est sur ce principe qu'une infinité de personnes s'endorment dans leur péché et s'arrêtent dans la communion de la fausse église, s'imaginant de pouvoir satisfaire à Dieu par la distinction du cœur et de la bouche. Il est vray, disent-ils, que j'ai esté contraint d'abjurer ma religion de bouche, j'ay promis et signé de professer désormais celle qui luy est contraire. Mais ce n'est que ma bouche et ma main qui l'a fait, mon cœur n'y a point eu de part. J'ay toujours gardé ma foy et j'espère de la garder toujours. Si mon corps a été contraint d'entrer dans le temple de l'idole et d'y faire des actes extérieurs contraires à la pureté du service de Dieu, mon âme en a été exempte et n'a

pas laissé d'adorer mon Dieu en esprit et en vérité. C'est ce qui me fait espérer que Dieu qui voit mon cœur aura pitié de moy et qu'il me pardonnera mon péché. Mais c'est en vain que l'on se flatte par de semblables pensées. Quoy? Dieu peut-il souffrir un partage si criminel, ne demande-t-il pas l'homme tout entier comme il est tout entier l'ouvrage de ses mains. Et puisque le Seigneur Jésus a racheté nos corps par son sang, de même que nos âmes, et qu'il en fait les temples de son Esprit, n'est-il pas juste que nous le glorifions et dans l'un et dans l'autre. Celui qui a dit « de cœur on croit à justice, » n'a-t-il pas dit aussi : « De bouche on fait confession à salut? » Ne me dites pas que la foy suffise pour nous sauver. J'avoue que c'est elle seule qui nous justifie devant Dieu sans que nos œuvres y puissent rien contribuer, parce qu'il n'y a que la foy qui puisse embrasser et s'appliquer la justice très parfaite de Jésus-Christ, qui est l'unique fondement de notre justification. Mais ceste foy, pour estre véritable, doit estre vive et œuvrante par charité, il ne faut pas qu'elle soit jamais séparée des œuvres ni de la confession, autrement elle est morte. Comme la vie du cœur doit être

accompagnée de la respiration de la bouche, sans cela on seroit bientôt étouffé, ainsi la foy qui est le principe de notre vie spirituelle et le bien de notre union avec Christ, doit être jointe au souffle d'une véritable confession, autrement il est à craindre que si elle demeure quelque temps en cest état, elle ne soit bientôt esteinte. Ne dites pas encore : Dieu voit mon cœur et sait que quelque mine que je fasse au dehors, je l'adore et le sers en pureté dans mon âme. Car, quelque protestation que vous faciez, vos actions ne la démentent-elles pas? puisque la crainte du monde vous oblige à lui refuser un devoir si juste et si légitime; ne faites-vous pas voir en cela que vous aimez la gloire du monde plus que celle de Dieu? comme notre Seigneur le reprochoit aux principaux d'entre les Juifs, qui témoignoient bien de croire en luy, mais qui n'osoient pas le confesser, de peur d'estre chassés des synagogues. »

C'étaient ces sermons que son ami d'Abrénéthée désirait tant voir publier et dont il lui écrivait :

« Vous laissant maintenant entre les bonnes et douces mains de la paix, du silence et de l'ou-

bly mesmes de ces fâcheuses matières [1], je passe à d'autres plus agréables, et vous dis que je me joins de tout mon cœur à tous ces amis qui vous sollicitent de mettre au jour ce petit volume de sermons que vous aurez tout prest quand vous voudrez. Je ne pense pas qu'on puisse rien trouver à mordre, ni sur vos pensées, ni sur votre langage, surtout si vous prenez le soin d'en châtier quelques expressions qui pourroient sentir le païs, et bien loin de craindre la critique des délicats, vous devez espérer qu'ils en pourront apprendre eux-mêmes la véritable manière de prescher, et qu'on vous priera plutôt de continuer que de ne pas passer plus avant [2].»

En résumé, François Turrettini, ainsi que les fragments cités, suffisent à le montrer, était un prédicateur courageux, docte et pénétrant. Ses défauts, que rachètent d'ailleurs largement les qualités essentielles, sont un peu de longueur, des répétitions inutiles et des phrases délayées. Son originalité, souvent bizarre, provient en grande partie, disons-le bien, du style de l'époque, tombé de nos jours en complète désuétude.

[1] Controverses dogmatiques.
[2] Au Cailar, ce 12 octobre 1675.

Mais si la forme change, si les expressions, comme les vêtements, subissent les métamorphoses nécessaires du temps, si la période oratoire n'est plus la même actuellement, ce qui demeure éternellement, c'est la vérité évangélique. L'excellente doctrine que, dans un langage vieilli, nous présentent les discours de François Turrettini, est le véritable enseignement chrétien, elle découle directement de la Parole de Dieu. Il serait à souhaiter qu'elle animât encore tous les prédicateurs contemporains. Jamais ministre ne devrait prêcher autre chose que l'Ecriture dans sa pureté et dans son entier. Mais si, foulant aux pieds les principes des réformateurs, des églises nationales modernes tolèrent dans leur sein l'union monstrueuse de la foi et de l'incrédulité, la piété sincère et conséquente saura bien se transplanter et prospérer ailleurs sous le souffle vivifiant de l'Esprit dans ces églises libres, qui sont celles de l'avenir.

CHAPITRE XI.

Suite des travaux de Turrettini, sa correspondance.

En étudiant Turrettini sous les faces diverses du pasteur, du citoyen et de l'écrivain, nous avons dû nécessairement, dans ces chapitres spéciaux, laisser momentanément de côté certains détails biographiques dont nous allons reprendre le fil.

Turrettini, qui se maria assez tard, épousa, en 1661, Elisabeth de Masse Chauvet, originaire de Provence; c'était la nièce de Pollot, gentilhomme de la cour du prince d'Orange et mathématicien célèbre, auquel le philosophe Descartes adressa

quelques-unes de ses lettres[1]. On sait qu'il ne resta de ce mariage que Jean-Alphonse Turrettini, qui vint au monde au mois d'août 1671.

Ce fut François Turrettini qui, en 1676, présenta au conseil, de concert avec quelques-uns de ses collègues, les ministres hongrois réfugiés à Genève dans les circonstances suivantes. L'empereur avait fait condamner aux galères une trentaine de ces malheureux pasteurs, les uns réformés, les autres luthériens. L'infortune de ces dignes confesseurs de la foi, qui étaient prisonniers à Naples, excita la charité des âmes pieuses. Il ressort des registres publics qu'au mois d'octobre 1675, le gouvernement genevois ordonna en leur faveur une collecte qui produisit douze cents écus. Ils furent aussi assistés par les autres états protestants. Peu de temps après, ils eurent le bonheur d'être délivrés de leur captivité par l'amiral Ruyter, qui croisait alors dans les mers de la Sicile. Quatre d'entre eux vinrent dans notre ville au mois de juin 1676 pour remercier les syndics. A l'audience qui leur fut donnée par le conseil, ils furent accompagnés

[1] Voir Cousin, *Correspondance de Descartes.*

par Turrettini, Tronchin et Mestrezat, et l'un de ces étrangers fit un discours latin fort affectueux, exprimant toute la gratitude de ses collègues.

Turrettini s'occupait de la marche de l'école et de l'église dans ses moindres détails [1].

Le vendredi 11 août 1676, il fut nommé professeur d'hébreu à l'académie de Genève. On sait tous les mérites qui caractérisaient son enseignement, où la science se trouvait unie à la méthode; aussi ce cours-là était-il en bonne odeur à l'étranger. Bayle, par exemple, écrit à deux de ses neveux alors en séjour dans notre ville, de profiter sans faute de la bonne fortune qui leur est offerte de suivre les excellentes leçons d'hébreu de M. Turrettini.

En 1680, nous voyons Turrettini chargé par la compagnie, de présenter au conseil, au moment

[1] C'est ainsi que nous le voyons, le samedi 30 mars 1672, député devant le conseil de la part de la compagnie pour demander la nomination de J.-J. Sartoris, recteur à la place de Daniel Puereri. Le lundi 27 janvier 1673 nous l'y retrouvons « présentant aux syndics, comme disent les registres, spectable Michel Turretin, pasteur receu en l'église italienne, afin de prester le serment porté par les ordonnances ecclésiastiques; il y a satisfait en présence du sieur Fr. Turretin, que l'on a fait asseoir. »

des élections[1], diverses exhortations, « qu'on n'ait point d'égard entre autres aux recommandations et aux intérêts des particuliers; » qu'on ait grand soin, « puisque Dieu nous a donné une grande abondance de vin, d'en empêcher l'abus et surtout à l'occasion des élections; qu'on remédie aux accaparements de denrées qui se font sous les yeux de la justice et d'où résulte la cherté qui fait crier le peuple. Qu'on invite messieurs de la justice à n'être pas si rigoureux quand il s'agit d'exiger des parties le payement; qu'on fasse cesser par leur prudence cette cherté de toutes sortes de denrées en détail. »

Deux ans plus tard à pareille époque de l'année il fut encore chargé de remontrances pour les élections, en remplacement de M. Mestrezat[2]. Ce qu'il devait particulièrement demander au petit et grand conseil, c'était le serment non à la légère et pour des choses minimes comme on le fait d'habitude, mais rarement et pour des choses importantes, de punir très sévèrement ceux qui se pourraient trouver parjures; il de-

[1] Registres de la V. C. Séance du vendredi 29 octobre.

[2] Registres de la V. C. Séance du vendredi 27 octobre 1682.

vait à ce sujet représenter la grande nécessité qu'il y a de pourvoir les emplois de personnes qui puissent s'en acquitter régulièrement et sans distractions, et rappeler que l'usage du serment est un moyen juste et ordonné de Dieu, mais dont il faut réprimer et punir l'abus.

Dans ses remontrances il paraît que François Turrettini, lâchant la bride à sa vivacité naturelle, trouva moyen de choquer le conseil. Il rapporta un jour en effet à ses collègues que s'étant présenté devant les deux cents avec M. Dufour, les membres de l'assemblée avaient trouvé deux choses mauvaises dans ses recommandations; l'une d'avoir dit que Constantin, en parlant des pasteurs les qualifiait d'*episcopi ad intra*, tandis qu'il était lui-même *episcopus ad extra* (ce qu'il affirma avoir trouvé dans Eusèbe, vie du dit Constantin livre quatre, chapitre vingt-quatre); l'autre était d'avoir attribué aux pasteurs les clefs non seulement de la connaissance et de la parole, mais aussi de la discipline, et soutenu que l'exercice de cette dernière appartenait aux ecclésiastiques, aussi bien que le droit de prêcher ou d'administrer les sacrements.

Turrettini pria la vénérable compagnie d'exa-

miner si dans cette affaire il avait dit quelque chose qui ne fût pas orthodoxe. Ses collègues l'approuvèrent dans tout ce qu'il avait avancé. Depuis cette époque la santé de Turrettini subit un échec sensible. Sans abandonner la vie laborieuse, il dut nécessairement restreindre le cercle de ses occupations; en effet son nom ne paraît plus aussi fréquemment dans les registres publics. Mais si l'affaiblissement de son corps limita ses travaux extérieurs, l'activité de sa pensée ne diminua point d'intensité. Les dates de ses écrits et celle de sa correspondance sont là pour le témoigner.

C'est précisément à cet époque, que fort ébranlé dans sa santé, il dédia au gouvernement de Zurich l'un de ses écrits, et le lui fit parvenir en l'accompagnant d'une lettre. Cette dernière que nous nous plaisons à citer était adressée au premier magistrat de cette ville.

La voici :

Monseigneur [1],

Ayant pris la liberté de dédier à LL. EE. Messeigneurs de l'illustre canton et ville de Zu-

[1] Mars 1682, Genève.

rich un petit ouvrage que j'ay mis de nouveau en lumière, pour leur donner quelque marque du profond ressentiment que je conserve toujours de la bienveillance dont ils ont honoré nostre famille dans la personne de mon grand-père et celle de feu mon père, d'heureuse mémoire, et dont j'ay ressenti aussi les favorables témoignages en diverses rencontres. Je n'ay pas voulu manquer, monseigneur, de rendre en cette occasion mes très humbles respects à V. E. comme au principal chef de l'Estat pour le supplier très humblement d'agréer et de faire agréer à LL. EE. la liberté que j'ay osé prendre, et de recevoir avec leur bonté ordinaire le petit présent que je leur offre avec tout le respect dont je suis capable. J'aurois souhaitté avec passion de pouvoir aller moy-même le leur présenter, mais la charge à laquelle je suis attaché et la foiblesse de ma santé ne me le permettant pas, j'ay pryé M. Pictet, le pasteur mon neveu de suppléer à mon défaut, et j'espère qu'il sera d'autant plus agréé, que je say que le nom et la mémoire de feu monsieur son père leur a toujours esté en singulière recommandation. Cependant j'ose monseigneur vous demander la

grâce, et me continuer toujours l'honneur de la bienveillance dont il a pleu à V. E. de me favoriser et d'estre persuadé qu'il n'y a personne qui en ait plus de reconnoissance ni qui fasse des vœux plus ardens pour vostre prospérité et qui soit avec plus de respect et de soumission : Monseigneur, de vostre excellence le très humble et le très obéissant serviteur,

« TURRETTIN. »

Turrettini entretint une correspondance soutenue avec les personnages marquants de l'époque, et avec de dignes pasteurs qui, pour n'avoir pas une brillante réputation, n'en étaient pas moins des hommes distingués.

Parmi les savants avec lesquels Turrettini demeura en rapport se trouvait Al. Morus qui lui adressa diverses lettres. On sait la vie tourmentée de ce professeur qui voyagea beaucoup, occupa plusieurs postes où ses opinions hétérodoxes lui suscitèrent des reproches, que son humeur chagrine lui faisait prendre toujours pour des persécutions injustes.

Malgré les divergences dogmatiques qui le séparaient de Turrettini, il semble avoir été

constamment pour lui plein d'admiration et d'attachement : « Si je ne scavois bien que vous aurez veu de mes nouvelles particulières ailleurs, lui écrit-il[1], je vous ferois ici toute mon histoire, ne doubtant point que vous n'y preniez encore quelque part et que vous ne soyez aussi touché des subjects que j'ay de consolation qui croissent tous les jours que vous l'avez esté de mes desplaisirs. J'ayme mieux que vous appreniez d'ailleurs que de ma plume les bons offices que j'ay taché de vous rendre en bon lieu bien que vous n'en ayez pas besoin et vous ne devez point doubter que votre nom ne soit toujours en ma bouche comme votre vertu dans mon cœur, avec autant d'honneur et d'amour que j'en ay pour personne du monde; j'aurai du moins cet advantage d'avoir annoncé les premières nouvelles des fruits de vostre ministère et de vos lumières naissantes dans les palais et les prétoires, qui les voyans luire un jour de plus près ne se trouveront pas deçeues. J'allois vous escrire en latin mais j'ay bien voulu que madame vostre mère que j'honore infiniment peut voir

[1] Middelbourg, 23 septembre 1649.

avec l'entière inclination que j'ay à vous aymer et servir le très humble respect que j'ay pour elle et pour mesdemoiselles vos sœurs et pour toute sa sainte famille à qui je prie Dieu de continuer la richesse de ses grâces et les doux fruits de la benediction dont vous lui etes un gage precieux. »

Dans une autre lettre, Morus s'exprime ainsi:

« Monsieur et très honoré frère,

» J'aurai peine à vous pardonner l'ombrage que vous faites semblant d'avoir, car est-il vray que vous l'ayez eu tout de bon ? Et moi je vous déclare que j'ay meilleure opinion de vous que vous n'avez de moi, et que vostre silence ne me fera jamais doubter de vostre affection. Pleust à Dieu que je n'eusse point d'excuse à vous alléguer. Mais ce grand coup que Dieu a frappé sur nous, retirant à soy le meilleur des princes du monde, me fournit une défense hélas ! trop légitime, m'ayant interdit pour un temps toute sorte de fonctions. Et d'ailleurs je ne scay pas si vous avez reçeu toutes mes lettres, et je crains que

les voyes seures autrefois ne le soyent plus. J'ay pleuré la perte que nous avons faite avec toute l'église du bon M. Sartoris de qui la mémoire et la famille me sera toujours chère... Vous aurez appris la mort du pape. C'est ainsi que Mme de Saumaise a baptisé M. Rivet. Il m'avoit obligé de faire une épigramme qu'il a voulu mettre au-dessous de ses œuvres et qu'on y a mise en effet, mais pleine de fautes qui ne sont ni du poëte ni de l'imprimeur, mais de la malice de je ne scay qui, car il faut respecter les morts ; on y a mis *vigebunt* au lieu de *florebunt* et vous scavez tout ignorant que je suis que je me cognois assez en prosodie[1]...»

Enfin voici un dernier fragment emprunté à une lettre datée de Paris.

« J'ay este chargé par notre compagnie de vous supplier de prendre soin d'un gentilhomme cy devant capucin, le sieur de Plauk qui est constamment d'une très noble maison de Bretagne et que nous n'avons pu recevoir parmy nous pour les raisons que vous scavez. De crainte de vous charger de luy nous luy avons donné de quoy

[1] Middelbourg, 1er mars 1651.

faire son voyage et ceste lettre que je vous envoye par M. de St. André Mombrun qu'il doit aller rencontrer à son passage après avoir fait profession est de Mme la Duchesse de Rohan qui l'a favorisé de sa recommandation. C'est une conscience foible et peu éclairée et neantmoins bien intentionnée à ce qu'il m'a paru [1]...»

Turrettini eut pour corespondant Homel, pasteur de Valence [2]. Ce dernier était fils aîné d'un avocat au parlement de Grenoble. Après de bonnes études il devint un ecclésiastique zélé, d'une piété profonde, et d'une extrême fermeté en matière dogmatique. Orthodoxe décidé, rigide observateur de la discipline, il jouissait d'une grande considération dans sa province qu'il eut l'honneur de représenter au synode national de Loudun. Inquiété par la malveillance du clergé romain dans de longues et difficiles controverses il défendit avec courage le drapeau de la vérité. Lorsque Noailles et Saint-Ruth entrèrent dans le Vivarais et battirent les protestants dans un combat acharné, Homel alla chercher un refuge

[1] Paris, ce 6 mars 1668.

[2] Homel naquit à Valence en 1612 et mourut le 20 octobre 1684.

dans les Cévennes où il fut arrêté par des paysans et conduit dans la prison d'Aubenas. Condamné à la roue par le présidial de Nîmes il mourut noblement en martyr.

Voici une lettre qu'il écrivit à Turrettini du temps de son pastorat de Valence.

« Monsieur et très honoré frère[1],

» Je reçeus ces jours passés la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire par la voye de M. de la Charrière, je vous suis infiniment obligé des témoignages d'amitié que vous avez eu la bonté de m'y donner, et je voudrois bien avoir les bonnes qualités dont vous me flattez pour mériter vostre estime. Je tascheray d'y suppléer par mes très humbles respects et services. Je vous assure, monsieur, que j'ay depuis longtemps une vénération particulière pour vous, vostre réputation est si glorieusement establie et elle vole si bien qu'il faudroit estre tout à fait estranger en Jérusalem pour n'en avoir pas ouï parler, vos doctes écrits vous font assez cognoistre partout et pour moy je vous regarde

[1] Valence, ce 16 avril 1674.

comme une des plus belles lumières dont Dieu a voulu éclairer un siècle ténébreux et corrompu et pour l'hercule et le fleau des novateurs. Vous maniez si bien et la truelle pour l'édification de l'église et l'espée pour la destruction de ses ennemis que nous devons tous prier Dieu avec beaucoup d'ardeur qu'il nous conserve longuement celui qui est le chariot d'Israël et sa gendarmerie. Les bons règlements renouvellés par vos soins pour oster aux novateurs cette demangeaison qu'ils ont, comme me disoit autrefois un de cette opinion d'amplifier le regne de M. Amyraut en vos quartiers, m'ont grandement resjoui et je puis vous assurer que c'est aussi le sentiment de tous les gens de bien de ces provinces de par de çà. Dans tout le synode de Dauphiné qui est peut-estre le plus nombreux du royaume, je ne cognois pas deux ou trois personnes qui soyent de l'opinion contraire et encore sont-ils modérés...»

Nous citerons en suivant une lettre de Merlat pasteur de l'église de Saintes.

Ce dernier, qui était aussi professeur, était né au mois de mars 1634 à Nieul le Virouil près de Mirambeau. Il fit ses études philosophiques et

théologiques à Saumur, les continua à Genève où il passa l'hiver de 1656 à 1657, puis alla visiter la Hollande et l'Angleterre. Apprenant de l'autre côté de la Manche qu'une place était vacante dans l'église de Saintes, il revint dans sa patrie, disputa ce poste ecclésiastique et l'obtint. Il l'occupa vingt ans, puis chassé par les persécutions de l'évêque de cet endroit, il se retira à Genève, puis à Lausanne, où il eut un emploi de pasteur et une chaire d'exégèse. Merlat a laissé un grand nombre d'écrits en latin qui attestent la parfaite connaissance qu'il avait de cette langue.

Voici cette missive :

« Monsieur et très honoré père en Jésus-Christ[1].

» Je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'il a eu pitié de votre académie et de votre république en vous délivrant de la dangereuse maladie dont il lui avoit pleu de vous visiter. Votre profond savoir et vos excellentes lumières nous donneroyent sujet de désirer pous vous l'éternité

[1] A Saintes, le 13 octobre 1675.

sur la terre si cela étoit possible ; mais la pureté de votre doctrine et la constance avec laquelle vous la maintenez contre les nouveautés et les curiosités du siècle, nous font prier Dieu pour le moins très instamment, qu'il vous y conserve au delà des bornes ordinaires et jusques à ce que vous ayez parachevé l'œuvre que vous avez à cœur, en éloignant de votre école tout ce que la demangeaison de paroitre extraordinaire s'efforce d'y insinuer. Encouragez-vous, monsieur, je vous en prie, à une sainte chose ; que les contradictions ne vous rebutent point, et que les diverses opinions des hommes ne vous fassent point chanceler. Votre église vous fournit de si grands exemples et les Calvins et les Farels ont eu tant de peine avant vous à réduire les rebelles à l'ordre d'une sainte discipline, que le succès que Dieu donna à leur fermeté doit vous rendre inébranlable ; et vous avez juste sujet de n'espérer pas moins de secours du ciel pour la saine doctrine qu'ils en receurent pour l'établissement du bon ordre parmy ceux à qui la doctrine paroissoit déjà recevable. Mais je ne m'aperçois pas que *sus minervam*, et *noctuam Athenas ;* je vous demande pardon de ma liberté et je vous prie de

considérer ma saillie comme l'effet d'une grande et ardente affection au bien de votre église que j'ai toujours considérée comme la mère des nôtres, et sur laquelle, je prie Dieu incessamment de vouloir répandre ses plus salutaires bénédictions. Pour ce qui me regarde je vous diray que messieurs de Saumur m'ont fait un honneur auquel non-seulement je ne m'attendois pas, mais que je croyois même avoir détourné en découvrant mes sentiments là-dessus à quelqu'un de mes amis de leur corps, quelques mois avant que leur vocation ne m'eût été adressée. Depuis mes refus ils m'ont encore pressé et m'ont fait solliciter par plusieurs de mes frères entre lesquels vous êtes, sans contredit, des plus considérables, et de ceux à qui je défère le plus. Et je vous avoue que je suis maintenant dans une peine extrême par la crainte que j'ay de résister à Dieu et par la foiblesse de ma santé. Car je tombe d'accord sans hésiter présentement que ni ma patrie, ni mes hardes, ni ma famille, ni l'église de Saintes mêmes ne me doivent retenir, mais il me semble que tous mes amis doivent se rendre à la considération de ma santé chancelante, et que ma conscience est déchargée par la persuasion

où je suis, que je succomberois dans très peu de temps au travail de la chaire de théologie. Car quelle maxime de conscience peut m'obliger à laisser un employ que je fay sans péril et sans trop de peine et où je puis servir longtemps, s'il plaist à Dieu de me conserver; pour en embrasser un autre où je deviendrois d'abord inutile, à la désolation de ma famille et à la perte sans profit de ceux qui m'auroyent appellé. Voilà, monsieur, ma seule défense à cette heure que je n'estime pas renversée par l'espérance qu'on veut me donner que Dieu qui m'appelle me fortifiera... Si vous aviez le loisir de m'écrire en peu de temps sur ce sujet pour m'ouvrir quelqu'autre expédient je recevrois vos avis avec bien de la joye. Cependant je prie Dieu ardemment pour votre conservation et pour l'affermissement de votre précieuse santé, et je suis avec toute sorte d'affection et de respect votre très humble et très obéissant serviteur

» MERLAT. »

Claude fut aussi un correspondant de Turrettini[1], et ces deux hommes éprouvaient l'un pour

[1] Claude naquit à Sauvetat (Agénois) en 1619, et mourut à la Haye en 1687.

l'autre une grande estime. Le théologien français excitait chez son ami de Genève une véritable admiration pour ses qualités profondes. Il a été en effet regardé par les protestants comme le plus capable de se mesurer avec Arnauld, Nicole et Bossuet. Bayle disait en parlant de lui :

« Je ne sais si l'on vit plus de délicatesse avec plus de force, plus d'abondance avec plus de choix, plus de pénétration avec plus de justesse, plus de vivacité d'esprit avec plus de solidité de jugement, un ton plus aisé avec une méthode plus exacte, plus d'élévation dans les pensées et plus de noblesse dans le langage, plus de beautés douces et modestes avec plus de grandeur et de majesté[1]. »

Turrettini recevait aussi des lettres de Daillé, ce prédicateur savant et habile, qui puisa l'élégance et la dignité des manières dans la maison de Duplessis-Mornay, où il avait été précepteur des petits-fils de cet homme d'état. Balzac, qui l'estimait, regrettait qu'il ne fût point catho-

[1] Nouvelles de la *République des lettres*, novembre 1687.

lique[1]. Ses sermons, d'une éloquence douce et facile, étaient remarquables par la beauté de la forme et lui valurent beaucoup d'admirateurs

Dans une de ses lettres, Daillé écrit en parlant à François Turrettini de Louis Tronchin, qui avait passé de brillants examens à Charenton[2], «que ce jeune homme étoit orné de merveilleux dons et qu'il avoit un fond de science au-dessus de son âge ; qu'il avoit fait un sermon qui n'étoit pas l'essai d'un novice, mais l'ouvrage d'un maître consommé dans l'art, et qu'il y avoit joint la voix, la mémoire, l'aisance, et tout ce qu'on peut demander pour la prononciation, ce qui l'avoit transporté d'admiration et lui donnoit les plus grandes espérances de ce jeune homme... »

Turrettini soutenait aussi des rapports épistolaires avec d'Ancillon, qui n'était point étranger à Genève, où il avait étudié sous Jean Diodati, Spanheim et Th. Tronchin. Cela explique les

[1] Daillé naquit à Chatellerault, le 6 janvier 1594, et mourut à Paris le 15avril 1670.

[2] C'était Tronchin, le futur antagoniste de Turrettini dans la controverse de la grâce.

principes qu'il professa plus tard touchant la grâce particulière. Ces trois professeurs enseignaient en effet cette doctrine, tandis qu'à l'académie de Saumur, Amyraut, Capel et La Place se faisaient les champions de la grâce universelle. Il fut pasteur de Meaux en 1641, puis de Metz, en 1653. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il alla en Allemagne, à Francfort, Hanau et Berlin, où il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, regretté de tous les réfugiés de la colonie. Il avait passé sa vie entière dans l'étude ; les mélanges de littérature recueillis de ses conversations donnent une très haute idée de sa science. On a de lui quelques ouvrages théologiques importants, entre autres un traité dans lequel toute la matière des traditions est non moins amplement que solidement examinée et une apologie de Luther, de Zwingle, de Calvin et de Bèze.

La lettre qui suit est de Thomas Gautier[1]. Ce dernier se rendit à Genève en 1661 pour y étudier la théologie. Ses études terminées, il fut nommé pasteur de Fenestrelles, où il ne tarda

[1] Né en 1638 à Villaret, dans le Dauphiné, mort à Marbourg, en 1701.

pas à se voir persécuté par le clergé catholique. Accusé et condamné injustement par le parlement de Grenoble, il eut beaucoup à souffrir de ces procédés iniques. Il accepta plus tard une place à Die qu'il occupa jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. A cette époque il s'expatria et se retira à Marbourg, et fut nommé en 1687 professeur de théologie et ministre de l'église française.

Il mourut à soixante-et-onze ans, laissant des écrits théologiques estimés.

Il écrivait à Turrettini :

« Monsieur et très honoré frère[1],

« Pour répondre catégoriquement à celle dont vous m'avez honoré depuis le commencement du courant, je vous dirai 1° que l'on est si bien résolu de faire de nouveaux efforts pour nous remettre sous le joug du pape, que je lisois dernièrement dans la *Gazette de Hollande* que le roy avoit destiné le tiers des bénéfices qui sont œconomat pour ceux qui se convertiroient à la

[1] De Paris, ce 29 de janvier 1677.

foy romaine, et qu'aujourd'huy à la cour on ne fait point de difficulté de nous dire tout haut que l'on ne nous veut plus donner aucunes provisions parce que nous sommes de la religion; 2° que je souhoitterois que vous ou quelqu'un aussi sage et aussi habile que vous adoucît ou retranchât tous les endroits trop forts de la pièce que l'on a faite pour répondre à l'illuminé, et quand ni vous ni un semblable à vous ne le voudroit pas faire, il en faut donner absolument la commission à quelque autre...; 3° j'ay bien de la douleur aussy bien que vous des ravages que l'adversaire fait dans les vallées.... Je vis la semaine passée monsieur vostre envoyé à Saint-Germain, qui me dit qu'il avoit presque réglé toutes vos affaires avec M. de Pompone, et qu'il ne restoit plus que quelque petite difficulté touchant ces villages qui sont partagés entre le roy et vous, mais qu'il esperoit d'en voir bientôt le bout. Je n'ay pas sceu depuis ce qu'il avoit avancé.... »

Turrettini eut aussi l'avantage de correspondre avec un homme très distingué, nous voulons parler du pasteur Lemoyne[1], de Rouen. Ce der-

[1] Né à Caen, en octobre 1624, mort à Leyde, en avril 1689.

nier étudia la théologie à Sedan sous Dumoulin. Il se rendit ensuite à l'université de Leyde, où il s'appliqua aux langues orientales et à l'archéologie sacrée. Rentré dans son pays en 1650, il fut chargé de desservir l'église de Gefosse, mais il n'y demeura que peu de temps. Le consistoire de Rouen, reconnaissant en lui de grandes vertus, lui adressa un appel. Ses qualités, loin de le garantir de la persécution, éveillèrent au contraire la haine des catholiques ; il fut mis en prison sous l'accusation d'avoir favorisé la retraite en Angleterre de la fille d'un conseiller au parlement qui s'était convertie. Le Moyne fut vice-président du synode de Normandie, qui s'assembla à Caen le 10 juillet 1675. Après avoir rendu bon nombre de services à son pays, il sortit de France, acceptant avec l'assentiment du roi une chaire de professeur à Leyde. Avant de se rendre à ce poste il alla prendre à Oxford le bonnet de docteur. Il prononça à Leyde en 1677 sa harangue inaugurale, et peu de mois après il fut nommé recteur de l'université, où il mourut en laissant beaucoup de regrets et une fort bonne réputation de savant et de chrétien.

Turrettini entretint encore des relations épistolaires avec nombre de savants du temps, Desmarets, Roussier, Rey, David Wyss, Papon et tant d'autres.

Citons encore, pour terminer, ce qui a trait à la correspondance de notre théologien, les lettres suivantes :

Monsieur mon tres honoré amy et frere.

« J'ay receu la vostre, et appris par icelle que la vocation de M. Mussard vous bailloit de la crainte que par son exemple les bons reglements, qu'on dressa en l'an 1649 contre les docteurs qui veulent mesler parmy la vérité la doctrine de la grace universelle, ne fussent enfraints. De quoy ie suis marry, parce que ie ne puis pas ignorer combien de mal font les dissensions des freres, qui doivent composer un corps. Vous me donnez trop d'honneur quand vous voulez participer de mon avis, puisque ie ne suis capable d'en donner ains d'en recevoir. Et dans les affaires, comme cesluyla, ie vous estime mon précepteur. Toutefois pour vous montrer non pas capacité mais l'obeyssance que ie vous dois, car ie

n'ay pas encor oublié l'ancienne relation, par laquelle iay esté attaché à vos commandements; et en auray souvenance toute ma vie. Il me semble qu'il ne faut pas encore faire opposition ni à à la vocation ni à la réception de M. Mussard, iusques à ce qu'il aura refusé de signer les canons. Car ie n'ay pas peu voir encor par la vostre que M. Mussard se soit déclaré de ne vouloir faire la signature. S'il arrive qu'on lui demande la signature, et il en fait le difficile, ie n'en dirois mot; Ains iescrirois tout viste aux églises des cantons évangéliques en secret, et leur demanderais l'assistance, que les frères doivent faire les uns aux autres, en cas de besoin. Je vous puis asseurer que les presbyteres des églises des cantons évangéliques sont resolus de vous espauler, quand il sera nécessaire. Et ne doutez pas que nous ne nous y veuillons intéresser quand vous aurez besoin de nostre partie. J'en ay conféré avec nostre doyen, il est tout à fait vostre, et m'a asseuré que les principaux des églises des cantons évangéliques avoient donné la parole de ne vouloir souffrir que la doctrine de la grace universelle se glissât dans la chaire de vostre école. Je luy ay dit que iavois des lettres

de Genève, sans dire qui m'avoit escrit. Il m'asseura qu'il en avoit aussy et que M. Hybner en avoit aussy receu; ainsi l'affaire leur estoit desia cogneu. Je n'ay pas peu apprendre qu'un de vos seigneurs syndics soit venu en nos quartiers, personne n'en vouloit rien sçavoir. Je vous donne mes baisemains et demeure

Vostre très obéissant serviteur.

DAVID WYSS.

Ce 6, automne 1671.

Monsieur et treshonoré amy.

En responce de vos deux letres ie vous fais sçavoir par cellecy, que Mons de Frison, qu'il vous a pleü de me recommander, ne m'a pas encor veu; en sorte que ie ne sçay pas s'il est arrivé par deçà, ie feray tout ce qui dependra de moy pour sa consolation, et ce aussy en vostre consideration; nous n'avons pas encore veu les articles, que les freres de Zurich doivent dresser; ie vous prie de m'accorder la ligne, qui est dans vostre responce datée du 29 sept. avec la ligne qui est dans vostre responce datée du 20 oct.,

voilà les paroles formelles de celle-là ; car s'ils pouvoient estre asseurés de leur reprobation, ie crois qu'ils ne seroient plus obligés de s'addresser à eux, *puisqu'ils sçauroyent qu'ils n'ont rien à pretendre au salut ;* voylà les paroles formelles de cellecy : J'advoüe qu'il doit exhorter tous ceux de l'assemblée d'entrer dans le chemin de la vie ; et il le peut faire, *quoi qu'il sçache qu'il y en ayt des reprouvés.* Par cette dernière ligne il rèste encor comment le ministre puisse exhorter tous ceux de l'assemblée, dans laquelle il sçait qu'il y a quantité des reprouvés, à croire avec promesse qu'ils seront tous sçauvés puisqu'il sçait que J. Christ n'estant pas mort pour eux il est faux que quand ils croiroient ils seroient sauvés, et il semble que le ministre, se servant de la promesse comme d'un puissant argument pour pouvoir mouvoir effectivement tous ceux de l'assemblée à croire qu'il presuppose que Christ soit mort pour tous ; car autrement quand mesmement ils croiroient, ils ne seroient pas pour cela sauvés. Je sçais bien qu'ils ne croiront jamais ; cependant il semble que le ministre ne les peut pas *exhorter* à croire et leur promettre le salut sans qu'il presuppose que

Christ est mort pour eux. Quand il diroit simplement à eux quand vous croiriez vous seriez aussy sauvés, la difficulté ne seroit pas si grande; mais il les *exhorte* et ce encor *serieusement*, et leur promet le salut et ce aussy serieusement. Les universalistes peuvent dire que c'est à cause que Christ est mort pour eux, et pour les rendre inexcusables; mais il semble que nous n'en pouvons rien dire de semblable. Les reprouvés pourront dire au dernier jour pourquoy devons nous estre damnés pour n'avoir pas embrassé la mort de Christ, encor qu'il ne soit pas mort pour nous Il semble, c'est ce que ie vous dis secretement, que mons. Tronchin ne veüt plus conférer avec moy sur la matiere, que vous savez, car il ne m'a pas encore repondu sur ma replique, que ie luy ay envoyée le 4 juillet 1674.

Je demeure, mons. mon très honoré frere, vostre tres humble,

Ce 31 oct. 1674.

D. Wyss.

A Roüen ce 3 Aoust 1672.

La lettre que vous pristes la peine de m'envoier par M. Pinard ne m'a été rendüe que quel-

ques mois apres que vous m'avés fait l'honneur de me l'écrire. Le dit sieur Pinard n'a point passé par icy, mais apres avoir sejourné quelque temps a Paris il s'en alla directement chez luy et de là il m'a adressé la lettre dont il s'etoit chargé. Vous m'y disiés bien des choses auxquelles j'avois dessein de repondre, et quand votre dernier billet m'a été rendu je peux dire qu'il m'a trouvé quasi la plume a la main afin de vous entretenir. Je vous avoüe que vos lettres avec la joye qu'elles me donnent, me causent aussi un peu de douleur quand elles m'aprennent que l'on a de la peine a s'assujettir aux reglements qui ont été dressés par vos compagnies superieures et qu'il y a toujours dans votre eglise et dans votre Academie de facheuses mesintelligences. J'en parlay a M. Chouet qui me parut assez modéré, et au quel je dis ce que je pus pour luy faire avoüer que l'ordre devoit regner partout, et que quand on avoit pris des resolutions pour entretenir la paix il estoit de dangereuse consequence de vouloir empescher qu'elles l'obtinssent. Et je luy representay que vos ordres vous unissant encore davantage avec nos frères de Suisse et de Hol-

lande, il etoit de la prudence ecclesiastique et seculiére, de ne les violer pas, et de ne donner pas à ces puissances, dans le tems facheux ou vous vous trouvés, aucun sujet de vous vouloir moins de bien qu'a l'ordinaire. Je ne say pas bien comme il aura pris cela, mais je say bien qu'il me parut fort honneste homme, et s'il ne fait pas la chose qu'il faut faire ce ne sera pas par defaut d'entendement et de lumiére. Depuis qu'il est parti une dame de mes meilleures amies a fait revenir son fils de Caën ou il achevoit sa philosophie. S'il etoit revenu quinze jours plutost je lui aurois conseillé de s'en aller a Geneve avec le dit sieur Chouet et je ne say même si je l'aurois point prié de le vouloir prendre pour pensionnaire ou toujours pour loger avec luy. La mére de ce jeune homme en parla au dit sieur Chouet et il répondit a cette dame d'une maniére fort honneste. Cependant je vous adresseroy ce jeune homme, et je vous prierois un de ces jours de luy donner vos bons avis quand il sera à Geneve et de luy vouloir indiquer la pension ou vous estimeré qu'il devra davantage profiter. Pour l'échange dont vous me parlez je n'en ay rien fait connoitre au monsieur dont il

est question. Il y a deux mois qu'il est a Paris a la suite d'un proces qu'un chicaneur luy a suscité pour du bien qui appartient a sa femme. Pour la personne c'est un bon et honneste homme, qui assurement a du savoir et qui fait fort bien sa charge; son fils est un honneste garçon, et qui me paroist avoir de fort bonnes qualités et je pense qu'en quelque lieu qu'il fust on auroit lieu de se satisfaire de sa conduite, en sorte que je ne vois rien qui puisse empescher cette permutation. Il y a seulement une chose à laquelle il faudroit que monsieur votre parent prist garde, c'est de ne parler pas au dit sieur du reglement de votre academie dont je vous ay parlé cy dessus ni de la doctrine qu'il contient, car ce bon personage aussi bien que beaucoup d'autres a donné dans les sentiments nouveaux, et ses vieux amis de Paris l'y ont assez entretenu. Ce n'est pas qu'il n'en use icy d'une fasson fort sage, je ne luy en ay jamais entendu parler en public, et une fois seulement nous en avons parlé en particulier, en sorte que tant prudent comme il est, et monsieur votre parent l'étant aussi, il n'y a pas d'apparences que cette communication luy pust estre préjudiciable. Si vous l'y envoiés ne douté

pas que je ne fasse pour luy tout ce qui dépendra de moy, et que je ne m'efforce de luy faire trouver en ma bibliothèque ce qu'il ne trouvera pas en ma povre et chetive personne. Toute chetive qu'elle est le poste de Leyden luy en donnoit un peu dans la vüe, mais les affaires ne sont plus en état qu'il faille avoir aucune pensée tournée de ce côté là. Je vous suis infiniment obligé de votre bonne volonté, ne doutés pas que je ne cherche toutes les occasions de vous en témoigner ma reconnoissance, et que je suis plus que personne du monde Tout a vous. LE MOYNE.

J'oubliois de vous faire vne priere que j'ay dessein de vous faire il y a déja bien long tems c'est de me dire qui est un certain professeur de Basle qui travaille sur Josephe et qui a dessein de le faire imprimer. Vous savés bien que Bosius professeur de grec avoit entrepris l'edition de cet Autheur, mais il l'a abandonnée pour travailler a ce qu'on dit a l'Histoire de son pays. Depuis on m'a dit qu'un professeur de Basle avoit entrepris ce travail, et que méme le sieur Bosius luy avoit baillé son manuscrit et toutes ses observations. Je voudrois bien savoir

ce que c'est que cela, en quel etat est ce dessein, ce que l'on doit attendre de celuy qui sen méle, et s'il y a quelque apparence que ce doive estre quelque chose d'extraordinaire. Je ne vous demande pas cela sans raison, il y a long tems que j'ay le même dessein que ces messieurs, et je pense qu'ils le savent bien. Cela les auroit pu detourner de leur entreprise, car il n'y a pas de cœur a courir sur le marché d'un autre, mais ces messieurs n'en ont pas fait difficulté, et quand j'auray vû leur ouvrage je vous manderay s'ils devront avoir quelque sujet de s'en repentir.

A Villefagnan, ce 7 May 1675.

Monsieur et tres-honoré frère

Celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a donné beaucoup de ioye et beaucoup de douleur tout ensemble : Je ne pouvois rien recevoir de plus agreable que les marques du souvenir que vous avez de moy, dont ie ne sçaurois témoigner assez de reconnaissance : mais i'ay été bien affligé d'apprendre le trouble que

l'on continue à vous susciter d'avoir cru que les defences de votre compagnie et de Messieurs vos Magistrats etoyent des barrières assez-fortes pour retenir vos Messieurs qui sont dans les sentimens de Saumur; ie ne doutois pas qu'ils ne fissent un scrupule de conscience de violer les loix de deux si venerables compagnies auxquelles ils font profession d'obeir, s'agissant sur tout d'une chose qu'ils n'estiment pas necessaire au salut. Je n'etois pas surpris de voir, lors que i'avois le bonheur d'etre dans votre academie, qu'ils enseignassent ces nouveautés, parce qu'on ne leur avoit point si expressement ordonné le silence et qu'on agitoit encore ces questions en France; mais après les defences expresses d'en parler, apres le trouble qu'elles ont causé dans nos Eglises, ie ne puis pas comprendre comment ces Messieurs n'ont pas voulu garder le silence : il me semble que c'est ressusciter un proces qui etoit enseveli, et dont on n'entendoit presque plus parler dans nos Eglises : car ie vous puis bien assurer, Monsieur, que dans notre province de Saintonge et dans celle de Poitou dont i'ay assez de connaissance, on ne se querelle plus pour ces questions, parce

que quoy qu'il y ayt dans ces deux provinces plusieurs pasteurs dans les sentimens de Saumur, ils n'en veulent ou ils n'en osent plus parler ; avoüans que le silence est le meilleur parti qu'ils puissent prendre. C'est en effet celuy qu'avoit pris deffunt M. Gaussen; car on a remarqué qu'on ne luy a iamais oüi parler de ces questions et que les proposants qui venoyent de Saumur ne les entendoyent pas. Je connois aussi plusieurs pasteurs qni ayans étudié sous M. Amyraud sont dans ces sentimens, mais qui disent ne s'en souvenir presque plus ni ne s'en vouloir souvenir; ceux qui ont paru autrefois les plus échauffez ne disent mot à present; cela fait que la plupart de ces deux provinces sont dans les bons sentiments; ceux qui n'en sont pas sont venus pour la plupart d'autres provinces où on n'a pas eté si exact que nous dans leur reception. Il est bien vray qu'avant le Synode notional de Loudun on faisoit signer aux proposans que l'on recevoit un certain formulaire intitulé le patron des saines paroles qui condamnoit formellement les nouveautez de Saumur, mais depuis on se contente de lire les articles du Synode national et on fait promettre

à tous ceux que l'on reçoit de les observer inviolablement. Vous sçavez, Monsieur, que ces articles défendent sous pène des plus griéves censures de disputer l'ordre des decrets de Dieu de la grace universelle et d'autres telles questions qu'il appelle non necessaires au salut. Apres cet ordre de notre Synode National ie suis bien etonné d'apprendre que des personnes qui font profession de s'y soumettre, trouvent mauvais le formulaire que vous et messieurs de Suisse voulez faire signer à ceux que vous recevez en charge; beaucoup plus encore de ce qu'ils vous accusent de vouloir gêner la conscience. Les articles de notre National que l'on fait promettre d'observer sont une espece de formulaire où on defend de prescher ces nouveautes. Cependant on n'a iamais accusé ce National de vouloir gener la conscience. Je me represente votre formulaire à peu pres semblable à celuy que nous avions; mais quelque chose qu'ayent pu dire ces messieurs contre notre formulaire le Synode National ne la iamais condamné, il n'a pas cru que nous eussions imposé aux consciences un ioug que Dieu ne leur impose pas: et s'est contenté de faire des articles où les sentimens de

ces messsieurs ne sont pas si expressement condamnes que dans notre formulaire. Il me semble que pour garder l'uniformité de la doctrine il est bien nécessaire de sçavoir les sentimens de ceux que l'on reçoit en charge publique et d'etre asseuré de ce qu'ils enseigneront : le peut on mieux sçavoir qu'en faisant signer ce formulaire ! *Il me semble sur tout que messiéurs de Suisse ont bien raison de vouloir empecher que ces sentimens ne s'introduisent dans leur pais : ne sont ils pas louables de prévenir le mal avant qu'il arrive et sur tout quand ils le voyent à la porte.* Les peut on blamer de profiter du malheur des Eglises de France où ces nouveautes ont tant causé de desordre ! Ne seroyent ils pas coupables si la pureté de la doctrine et le repos de leurs Eglises etoyent troublez par leur négligence ! Si i'osois prendre la liberté de dire tous mes sentimens sur la conduitte de messieurs de Suisse, ie vous dirois que ie suis un peu surpris de ce qu'ils ont tant tardé à faire signer la condamnation de ces nouveautez à ceux qu'ils reçoivent, il y a longtemps que cela devoit etre fait, ils devoyent bien craindre que leurs proposans allans etudier en des academies etrangères ne portassent ces

nouveautes dans leur pais; i'ay bien de la ioye d'apprendre qu'ils veulent enfin y mettre un bon ordre. Si notre Synode se fut assemblé à St. Jean le 25 de ce mois comme il y etoit assigné, vous eussiez reçeu des lettres de plusieurs de nos freres qui sont dans le même sentiment; mais on a retracté la liberté qu'on nous avoit accordée de nous assembler à cause des milices que l'on doit assembler sur les costes, et apparemment nous ne nous assemblerons point qu'en automne; cela n'empêchera pas que quelques uns ne vous en écrivent. Je vous serai infiniment obligé si vous avez la bonté de m'envoyer la coppie de la lettre que vous m'avez faitte espérer. M. du Pont le proposant ne sera pas faché, ie m'asseure, de la coppier pour me l'envoyer. J'ai a present une voye à parts dont ie me sers à present et dont ie me servirai à l'avenir pour prendre la liberté de vous écrire, si vous avez la bonté de me faire sçavoir de vos nouvelles, comme ie vous en prie, vous vous en pourrez servir, c'est un beau frère que j'y ay et qui y doit demeurer encore un an, il s'appelle M. Gaultier docteur en medecine logé en la rue des sept voyes devant le college de Reims à l'i-

mage notre dame ; il ne manquera pas de me faire tenir les lettres qui luy seront addressées pour moy. On ne sçait point encore sur qui messieurs de Saumur ietteront les yeux pour remplir leur chaire de theologie, ils ne sont plus si entestez de leurs sentimens qu'ils ont esté ; M. de Villemandy qui a bonne part dans le conseil academique n'est pas de ce parti : on croit qu'il ne tiendra qu'a M. Merlat s'il n'y va pas, car il avait déia eté nommé avec M. de Bray ; mais on ne sçait pas si sa santé luy permettra d'accepter cet employ ; outre qu'il est dans une Eglise considerable, et confirmé, respecté et aimé de tout le monde, au milieu de sa parenté et de son bien. Il aime bien à la verité les nouveautez, mais il est assez moderé sur celles de Saumur ; ce ne fut pas ce qui luy donna de la pène quand il fut reçeu, c'etoit d'autres questions curieuses qu'il n'avoit avancées que pour faire voir son bel esprit : Il est en grande edification dans nos Eglises non seulement pour son érudition, mais sur tout pour sa piété, à qui ceux du dedans et ceux du dehors rendent des témoignages avantageux ; ie ne doute point que s'il va à Saumur et que Dieu luy donne de la santé, il n'y fasse

beaucoup de fruict. Le Synode de Poitou craint touiours à s'assembler a cause de l'arrest qui defend aux ministres des Eglises de fief de se trouver dans les Synodes; de sorte que celuy-là qui etoit autrefois composé de pres de soixante pasteurs, sera reduit par ce moyen à dix ou douze, le notre est par la grace de Dieu aussi florissant que iamais; le nombre de nos pasteurs n'avait iamais eté si grand, nous en reçeumes huit au Synode dernier. Je rens grace à Dieu de la benediction qu'il a repandue sur votre famille, ie le prie qu'il vous conserve le fils qui vous reste : il m'a donné deux fils et ie suis prest d'en avoir un troisième : J'acheve d'enseigner la philosophie qni commence à me lasser, deux de mes philosophes partiront à la fin de ce mois pour aller dans votre academie, ie me servirai d'eux pour vous faire sçavoir des nouvelles de deça. Je vous supplie, Monsieur, de m'honorer touiours de votre souvenir, ie m'estimerais heureux si ie vous pouvois temoigner par des effets plutost que par des paroles le zele avec lequel ie suis, Monsieur et tres honore frere

Votre tres-humble et tres-obeissant serviteur

ROUSSIER.

Je viens de lire la vie de madame la duchesse Mazarin qui est un livre imprimé à Cologne depuis deux ou trois mois, quelle a fait elle-même, i'y ay remarqué que le duc de Savoie alla a Lyon dans le dessein de l'épouser, et que le suiet qui empecha ce mariage fut l'opiniatreté que monsieur le cardinal Mazarin son oncle temoigna pour conserver Geneve. De sorte que ce mariage etoit fait si ce cardinal vous eust voulu abandonner ; vous pouvez iuger par là des bonnes intentions de votre voisin.

Quand on ajoute à toutes ces lettres celles qu'il dut recevoir et écrire lors des préliminaires de son pastorat à Lyon, toutes celles qu'il échangea lors de son ambassade en Hollande, et des luttes du *Consensus*, à Genève, on comprendra que Turrettini n'avait guère de loisir à côté des occupations fixes et déjà fort nombreuses que lui imposaient l'église et l'école.

CHAPITRE XII.

Turrettini et ses contemporains genevois.

Après avoir décrit les rapports que François Turrettini entretenait avec les savants du dehors, relations littéraires et théologiques attestées par sa correspondance, il est bon de donner un aperçu du milieu où il vivait dans sa ville natale, et d'esquisser le cadre qui l'entourait au milieu de ses occupations, en un mot de présenter une description sommaire de la Genève d'alors et des hommes d'étude qui l'habitaient.

La cité de Calvin a passé de tout temps et à juste titre pour la patrie de la science et des let-

tres. Ces dernières, en particulier, devant la plus grande partie de leur développement à la réforme, cheminaient constamment de front au XVI[e] siècle avec la théologie, et continuèrent au XVII[e] à présenter toujours cette étroite union de la littérature avec les études sacrées.

On ne reçoit pas un héritage sans en subir les obligations. Ce n'était pas en effet un léger fardeau qui incombait aux savants de l'époque de François Turrettini, que les traditions de ces temps glorieux où les Calvin et les de Bèze enseignaient avec tant d'éclat. Ne devaient-ils rien non plus à ces dignes successeurs des réformateurs, qui recevant des mains de ces derniers le fil des bons principes et des saines études, le leur avaient transmis à leur tour? Etait-ce par l'ingratitude et l'oubli qu'il leur fallait payer ce qu'ils tenaient des Casaubon et des Godefroi, ces rivaux d'érudition qui préparaient par leurs travaux les progrès de l'avenir, ou des Diodati, des Turrettini, des Tronchin, ces fidèles ministres de Dieu, ces professeurs émérites qui par leur enseignement avaient taillé de nouvelles colonnes pour soutenir l'église de leurs pères?

Non, les savants du XVII[e] siècle avaient com-

pris qu'ils devaient demeurer fidèles aux traditions passées, et si l'on a reconnu avec justesse que le siècle de la réformation de la religion fut aussi l'époque de l'éclat des sciences et des arts dans Genève, on ne peut nier que le XVII[e] siècle ne marchât dignement sur les traces de son devancier.

A l'appui de cette assertion l'on pourrait apporter tout un dossier de témoignages flatteurs inscrits çà et là dans les archives de l'Europe entière, et qui démontrent clairement que le XVII[e] siècle fut une grande époque pour notre ville. Dans ce temps-là, dit M. Puaux, Genève fut crainte, respectée, aimée au dehors, tranquille à l'intérieur, elle avait la foi, elle éprouvait la fidélité de l'Eternel.

Les citations des auteurs contemporains ne feraient pas défaut pour établir l'influence considérable et lointaine que notre ville exerçait alors, le rôle important que lui faisait jouer à cette époque son église florissante, la rendant sans contredit le boulevard de la vérité et le point d'appui sur lequel reposait le protestantisme français. L'académie rivalisait avec l'église par ses lumières. Si elle n'avait pas eu ce renom

d'être la mère illustre des théologiens de la foi réformée, que fussent venus faire, dans son enceinte, ces innombrables étudiants étrangers avides d'y puiser les éléments qui en firent pour la plupart des savants distingués ?

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle sur laquelle s'arrête particulièrement notre attention, l'école de Genève n'avait point perdu de son éclat. C'est ainsi, par exemple, que Bayle écrivait le 4 octobre 1676, au professeur Minutoli : « Je regarde avec plaisir le nouveau lustre qu'acquiert votre académie du côté de l'art oratoire.[1] »

L'éloquence de la chaire n'était pas la seule gloire de cette académie, qui fut toujours l'une des premières à profiter de toutes les découvertes solides.

Cette école mérite sans contredit le renom dont elle jouissait au dehors.

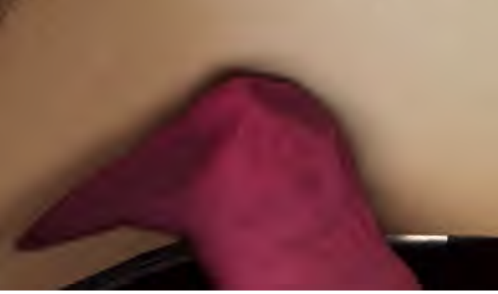
Elle a fourni en effet aux universités étrangères bien des maîtres supérieurs qu'elles avaient peine à lui rendre quand elles en avaient goûté le savoir ; elle a de son côté attiré à Genève et reçu sur ses bancs bien des étudiants distingués par leur rang ou leur science.

[1] *Lettres*, tome Ier, page 125.

On peut même dire que la réputation littéraire de notre ville au XVII[e] siècle reposait en grande partie sur son académie ; la cohorte des littérateurs, des savants et des artistes genevois attirait autour d'eux des étrangers de tout âge sans compter les princes et les personnages haut placés, qui venaient avec satisfaction passer quelques années sur le sol hospitalier de notre patrie et s'y reposer des agitations politiques de leur pays.

Dans le siècle qui nous occupe, l'académie vit sans cesse croître le nombre des étudiants; cette augmentation, comme on le conçoit, provenait en partie de l'émigration des français auxquels Genève offrait un refuge à la suite des cruelles persécutions que Louis XIV faisait subir à ses sujets réformés. En 1685, par exemple, on ne comptait dans les auditoires que cinquante élèves, tandis qu'à la fin du siècle leur nombre atteignait à cent cinquante.

Bien que les étudiants français fussent très nombreux dans l'académie de Genève, à la suite de l'émigration, on peut dire que dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, toutes les nationalités étaient représentées sur les bancs de l'école, ce



qui nous fournit une nouvelle preuve de l'importance de l'enseignement dans notre ville, et de la faveur dont il jouissait à l'étranger. Les professeurs de cette époque eussent mérité le témoignage flatteur que les universités des provinces-unies avaient autrefois rendu au corps enseignant genevois. On se rappelle, en effet, que lorsque Jacob Anjorrant, député en Hollande, pour y solliciter des secours d'argent, demanda aux écoles des sept-provinces de regarder nos docteurs comme égaux à ceux qu'elles honoraient de ce titre; six d'entre elles répondirent « que les docteurs reçus à Genève en théologie, en droit, en médecine et autres sciences seroient receus et approuvés rière leurs estats comme s'ils avoient esté receus dans d'autres universités et cela avec distinction, d'autant que la cité de Genève est estimée précéder les autres envers tous chrétiens, comme la plus célèbre en science, et constance et persévérance en la foi. »

Ce qui contribuait à donner tant de savants à Genève, soit au XVIe siècle, soit dans celui qui suivit, c'était cette passion insatiable de travail qui fut un des caractères saillants de l'époque. D'une manière générale, la paresse était considé-

rée par la société d'alors comme un vice honteux et les lois punissaient ceux qui se rendaient coupables de fainéantise. Leur procès était vite réglé, on les attachait à la chaîne et on les forçait de se rendre aux fortifications où ils étaient employés quelque temps comme ouvriers. L'habitude de l'occupation, généralement répandue dans les masses, revêtait chez certaines classes de gens, en particulier chez les hommes d'étude, un caractère souvent excessif. La lampe de ces infatigables travailleurs s'allumait en hiver dès quatre heures du matin, et d'après des témoignages d'auteurs contemporains, on peut comprendre que le soir elle ne s'éteignait pas de bonne heure. Rien ne peint mieux le zèle ardent et continu que ces hommes du XVII[e] siècle apportaient à l'étude que ce mot de Pictet au professeur Bernouilli, qui s'enquérait des progrès de son enfant, alors élève de notre académie.

« Monsieur, votre fils est un étudiant médiocre ; je n'ai jamais pu obtenir de lui plus de treize heures de travail par jour ; son exemple est malheureusement suivi ; les jeunes gens ne veulent pas comprendre que pour devenir des savants utiles, il faut que leur lampe s'allume avant celle de l'artisan. »

Ce travail patient, cette abnégation de soi-même, cette façon rigide d'assujettir le corps à l'esprit, et de ne pas permettre au premier de céder en rien aux habitudes de mollesse et de confort qui engourdissent l'intelligence; tel était le secret de ces profonds savants genevois, qui ont illustré le XVII[e] siècle.

Parmi les hommes qui brillaient alors dans notre ville, on peut citer à côté de François Turrettini les professeurs Mestrezat, Tronchin et Burlamachi. Le premier plus savant qu'évangélique, fut un professeur de mérite; le second, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, était un homme d'une grande science, mais qui eut le tort de préparer la révolution dogmatique du XVIII[e] siècle; enfin le troisième, d'origine italienne, marqua dans la littérature sacrée par sa vaste érudition.

Voici ce que Bayle écrivait à son père [1], sur ces différents personnages, en date du 21 septembre 1671.

« Il reste maintenant à vous parler de l'académie. De trois professeurs qu'il y a en théologie, l'on peut dire que M. Mestrezat est un des

[1] *Nouvelles Lettres*, vol. I, page 26.

plus subtils et déliés esprits; M. Turretin, un homme de grande lecture et qui entend très bien la positive et la polémique, et M. Tronchin d'un jugement très profond. Je ne feins point de dire que ce dernier est le plus pénétrant et le plus judicieux théologien de notre communion..»

« Je ne dois pas oublier que j'ai l'honneur de voir quelquefois un ministre nommé M. Burlamachi, originaire d'Italie et qui pour être de Genève, a été interdit de prêcher en France et à Grenoble par conséquent où il étoit pasteur. C'est une bibliothèque vivante et le véritable Photius de notre siècle; il n'est point de livre de quelque nature qu'il soit qu'il ne connoisse avec le nom, la qualité et le mérite de son auteur et cent autres circonstances qui sont l'effet de la plus prodigieuse mémoire du monde jointe à un jugement très délicat et très profond.»

Pendant que les savants que nous venons de nommer brillaient dans le genre oratoire ou dans l'enseignement de la théologie, la chaire de philosophie était occupée par Chouet, homme éminent, dont nous avons parlé précédemment, et qui, d'origine genevoise, obtint à l'âge de vingt-deux ans une place de professeur à Saumur, où

il adopta la doctrine de Descartes; il y donna des cours cinq ans, et revint dans sa patrie en 1669, suivi par un grand nombre de ses élèves. Appelé en 1686 à la charge de conseiller de la république, il rendit de précieux services à son pays en déployant beaucoup de talent dans des négociations à Zurich, à Berne, à Soleure et à Turin.

Chouet a laissé plusieurs ouvrages [1], mais l'on peut dire que c'est plus par ses leçons et ses services dans l'instruction publique que par ses publications qu'il exerça dans notre cité cette heureuse influence littéraire dont personne ne saurait méconnaître la portée. «On l'a regardé à juste titre, dit un écrivain, comme celui qui a

[1] On a de lui: *Brevis et familiaris institutio logicae*, Genève 1672, in-octavo. — *Theses Physicae de variâ astrorum luce;* 1674. in-quarto. — Lettre sur un phénomène céleste dans la république des lettres, de mars 1685. — Memoire succinct sur la Réformation, écrit en 1694. — Réponse à des questions de mylord Townshend sur Genève ancienne, faites en 1696 et publiées en 1774. — Diverses recherches sur l'histoire de Genève, sur son gouvernement et sa constitution, trois volumes in-folio.

Le *Journal Helvétique* de janvier 1755 donne un extrait de cet ouvrage resté en manuscrit.

introduit le bon goût dans la ville de Genève, et qui a formé tout ce qu'elle a produit de meilleurs esprits depuis cinquante ans. On lui est redevable, comme à un autre Socrate, de ce que les auteurs de sa patrie ont enfanté et publié de plus exquis, pour ne rien dire des étrangers qui ont publié sous lui et que sa réputation attirait de toutes parts[1].»

Un autre contemporain de Turrettini, remarquable surtout dans le genre oratoire, fut Minutoli, avec lequel Bayle entretint un commerce littéraire soutenu[2]. Il avait été ministre en Hollande ; lorsqu'il vint à Genève, il n'exerça aucune charge ecclésiastique[3], mais fut élevé en 1675 au poste académique de professeur de belles-lettres.

François Turrettini avait pour collègue et ami un homme avec lequel il coopéra lorsqu'il s'agit de secourir les Vaudois persécutés, et dont toute la vie fut pour ainsi dire dévouée au service des pauvres églises réformées du Piémont ; nous voulons parler de Jean Léger. Le récit de la vie

[1] *Bibliothèque raisonnée*, tome VIII, année 1732.

[2] Bayle lui reconnaissait un esprit juste et délicat.

[3] Il devint pasteur en 1679 seulement.

de ce chrétien nous apprend que le peuple qui avait été couvert pour ainsi dire de ses bienfaits ne manifesta pas une reconnaissance proportionnée aux dons généreux qu'il avait reçus, et que de l'autre côté des Alpes des ingrats et des jaloux montrèrent une fois de plus que l'envie est acharnée à persécuter le bien. « Léger se vengea de ses ennemis, dit Senebier, en leur rendant toujours de plus grands services. Les Aristides naissent dans nos Alpes comme dans les beaux bâtiments du Pirée. »

La liste serait longue à dresser de tous les contemporains de Turrettini qui ont servi dignement l'église, marqué dans l'enseignement de l'école ou brillé dans les sciences et les lettres.

Voici encore Daniel Puerari, qui fut professeur

[1] Léger publia un ouvrage intitulé: *Histoire générale des églises évangéliques du Piémont, ou vaudoises,* divisée en deux livres, dont le premier fait voir incontestablement quelle a été de tout temps leur discipline, et que surtout leur doctrine est demeurée la même jusques à présent sans interruption, ni nécessité de réformation. Le second traite généralement de toutes les plus considérables persécutions jusques à l'an 1664.

C'est une publication in-folio, faite à Leyde en 1669.

de philosophie en 1650, et qui laissa plusieurs ouvrages dans lesquels il émettait des opinions assez nouvelles pour l'époque où il vivait.

Puis oublierions-nous de parler de Frédéric Spanheim, ce théologien habile, qui bien qu'originaire du Palatinat maniait si aisément la langue française qu'on attribuait son *Mercure suisse* à la plume de Balzac. Spanheim, qui vécut longtemps à Genève ne pût connaître que fort peu Turrettini, étant d'âge assez différent. Il quitta notre ville de bonne heure pour aller mourir à Leyde, dans la fleur de sa jeunesse. Son étoile fila et disparut au moment où celle de Turrettini jetait ses premiers feux. Son frère Ezéchiel Spanheim ne lui cédait point en mérite; il fut quelque temps professeur d'éloquence à Genève avant de se rendre à la cour de l'électeur Palatin.

Puis se présente devant nous, et à côté de Morus et Mussard, dont nous avons déjà parlé ailleurs, Labadie qui, français d'origine, occupa à Genève une place de pasteur dans la seconde partie du dix-septième siècle. Heureusement qu'il n'y resta pas longtemps; car s'il n'avait pas à se reprocher la vie déréglée dont on l'a accusé, ce

fut néanmoins une tête faible, pleine d'une imagination ardente et dangereuse. A son nom ajoutons ceux de personnages beaucoup moins connus, mais de sens beaucoup plus rassis : Jean Badolet, ministre du saint Evangile et régent de la seconde classe, Jacques Gautier, qui devint vers 1637 pasteur d'une église aux vallées du Piémont, Calendrini, et tant d'autres.

Tandis que les personnages que nous venons de citer prêchaient ou enseignaient à Genève, Théodore Jacomot se faisait connaître par ses traductions françaises des ouvrages anglais de Hall ; Dominique Chabrey étudiait la botanique, et Jean Bonet, d'une famille illustre par sa noblesse et les grandes places qui furent confiées à quelques-uns de ses membres, acquérait dans la pratique de la médecine une réputation telle qu'on le consultait de toutes parts. Théophile Bonet, qui suivait de près son frère par l'âge, marchait aussi sur ses traces dans la carrière scientifique. Reçu docteur en 1643, il ne pratiqua pas son art d'une façon ordinaire. Ainsi qu'on l'a dit, il l'exerça comme un philosophe qui observe avec discernement, comme un sa-

vant qui désire augmenter ce qu'il sait, parce qu'il sait beaucoup, et comme un homme sensible qui trouve son bonheur à soulager les malheureux.

Théophile Bonet laissa un nombre assez considérable d'ouvrages portant pour la plupart des noms assez singuliers.

Enfin l'art brillait à Genève à cette époque dans les personnes des peintres Bordier et Petitot, qui s'associèrent dans leurs travaux, voyagèrent ensemble en Italie et offrirent le phénomène assez rare de deux artistes rivaux ne se disputant pas. Petitot, qui fut vanté même par Van Dyck, vit bientôt sa réputation s'accroître dans des proportions énormes et céda à l'invitation du roi d'Angleterre, Charles Ier, qui le logea à Wittehall. A la mort de cet infortuné monarque, il vint à Paris, où Louis XIV le retint au Louvre. Si Petitot n'a pas séjourné toute sa vie dans sa ville natale, c'est néanmoins un honneur pour Genève d'avoir donné le jour à un tel homme. Pressé par le roi de France d'abjurer, il fut mis en prison, puis libéré, ce dont il profita pour revenir à Genève et passa de là à Vevey.

A côté de tous ces hommes distingués dans les

sciences, les arts et les lettres, dont nous venons de donner un bien rapide aperçu, des citoyens dévoués rendaient à la Genève d'alors des services patriotiques qui ne font point pâlir à nos yeux les succès littéraires que nous avons signalés. C'était l'époque où travaillaient pour le bien du pays des hommes tels que Gallatin, Pictet, Samuel Humbert, Jacob Laurent, de Chapeaurouge, Daniel Favre, et tant d'autres nobles serviteurs de la république, dont les travaux utiles, mais étrangers à notre étude, seraient d'ailleurs trop nombreux pour être tous mentionnés.

On aurait une idée incomplète de la Genève littéraire du XVII[e] siècle, si l'on n'ajoutait au rôle de toutes ces illustrations nationales les noms des personnages distingués du dehors qui affluèrent chez nous à cette époque, soit pour y exercer des charges, soit pour y faire des séjours momentanés. Les uns et les autres étaient en majeure partie des français qui apportèrent un changement notable dans le langage et les mœurs de la vieille république. Ces personnages étaient par exemple d'Aubigné, du Chesne, sieur de la Violette, Bayle, Tavernier.

Parmi les italiens qui séjournèrent dans notre ville, celui qui par son humeur tapageuse et sa verve railleuse fit le plus de bruit fut le napolitain Grégoire Léti, qui donna beaucoup d'ennuis à la république et finit par aller habiter la Hollande, où il écrivit un nombre considérable d'ouvrages dans lesquels, à côté d'un manque de vérité bien connu, se retrouve une grande amertume à l'égard de Genève. Mais on ne peut refuser à Léti beaucoup d'esprit et de facilité naturelle.

Gregorio Léti, dit Bérenger, cet historien si fécond et si peu estimé, s'était retiré à Genève ; une famille illustre[1] s'était alliée à lui, on lui avait fait présent de la bourgeoisie, mais il s'était fait des ennemis; des genevois originaires d'Italie, les Turrettini, les Calandrini, les Burlamaqui l'attaquèrent sur sa doctrine. Déjà condamné par le sénat à cent écus d'amende, le grand conseil allait revoir le jugement et paraissait devoir être plus sévère, on lui conseilla de se retirer ; il le fit. Le grand conseil le priva de sa bourgeoisie, le bannit de la république. Deux

[1] La famille Leclerc.

de ses livres, l'histoire de Philippe II et celle de Sixte V furent brûlés par la main du bourreau[1].

C'est dans ce milieu scientifique et littéraire que Turrettini puisait la nourriture nécessaire à sa vaste intelligence; c'est dans la société de ces hommes distingués qu'il tenait sans cesse aiguisées les facultés dont la nature l'avait si largement doté. Là, dans ce foyer brillant où tant de personnages d'élite avaient apporté leur contingent de lumières, Turrettini versait constamment un aliment nouveau, et dans ce cercle d'érudition il se faisait remarquer non pas seulement par ses compatriotes, mais par les gens du dehors. Burnet, dans son *Voyage en Suisse*, sut bien le distinguer, et en fit le croquis suivant qu'il nous a laissé dans ses écrits[2]:

« Je vis à Genève plusieurs personnes, dont je vous nommerai seulement deux professeurs comme les plus distingués de tout ce qu'il y a et ceux avec lesquels j'ai le plus conféré et ai eu le plus de commerce; le premier s'appelle

[1] Bérenger, *Histoire de Genève*, en 3 volumes, 1773 tome II, page 9.

[2] Burnet, *Voyage en Suisse*, pages 20 et 21.

M. Turrettini, qui est un homme d'un grand savoir, mais qui lui coûte bon, puisque, pour l'acquérir, il lui a coûté les forces qu'il a perdues par un travail aussi assidu qu'on en puisse porter; il est né riche, cependant on ne voit rien en sa personne qui sente l'abondance, et comme son corps est abattu, son cœur a une humilité très grande; il n'y a que sa charité, laquelle montre qu'il a de l'abondance en ce qu'il fait de grandes aumônes; il a beaucoup de zèle pour la religion, ce qui fait qu'il est fort touché de la conjoncture présente de nos affaires et sa piété est si vive que comme il n'y a personne qui la sente dans sa conversation, il n'y a point de conscience et de cœurs dans ses auditeurs, où elle n'atteigne[1].... »

[1] L'autre professeur dont parle ensuite Burnet, est Tronchin.

CHAPITRE XIII.

Fin de la carrière de Turrettini, sa maladie, sa mort.

Au dire de ses contemporains, François Turrettini ne semblait pas devoir finir sitôt sa carrière, et selon les prévisions humaines il paraissait posséder encore devant lui plusieurs années de vie. L'ébranlement de sa santé ne paraissait pas visible; bien que peu forte dans son principe, et minée par l'excès du travail, elle lui laissait une activité si dévorante qu'on pouvait se faire facilement illusion, et qu'il avait l'air mieux portant qu'il ne l'était en réalité. Il souffrait bien de temps à autre de maux d'estomac;

il avait à deux ou trois reprises ressenti des atteintes d'affection goutteuse, mais rien ne pouvait faire présumer dans son état une mort prochaine. Mais il arrive fréquemment aux hommes qu'on voudrait voir parvenir à une vieillesse avancée, tant ils sont précieux par la sagesse de leur jugement, les lumières de leur intelligence et les qualités de leur cœur, de quitter prématurément ce monde ; leur âme s'élance vers le ciel, laissant à la terre comme un vieux vêtement un corps usé par le travail et les dévouements de chaque jour. Parvenu au terme de sa course sans avoir senti l'étreinte des grandes souffrances et la lourde chaîne des infirmités, on peut dire que Turrettini mourut vivant, rappelant par la présence d'esprit qui marqua son départ, cette fin remarquable de Dumoulin qui, accablé dans ses dernières heures par un assoupissement invincible, s'écriait: « Eveillez-moi, mes amis ; ce n'est pas le temps de dormir, mais de mourir. »

Le 26 septembre, qui fut le jour où il se mit au lit pour n'en plus sortir, il s'était levé de fort bonne heure selon son habitude pour se livrer au travail. Il écrivit plusieurs lettres à des théo-

logiens de ses amis, et manifesta l'intention ce jour-là de préparer la rédaction d'autres missives destinées à des célébrités contemporaines, intention que la maladie ne lui laissa pas le temps de mettre à exécution. Le même matin il s'entretint des intérêts de l'église avec quelques-uns de ses directeurs jusqu'à dix heures, lorsque tout à coup, il se sentit pris de douleurs atroces qui n'étaient que les avant-coureurs du mal qui devait l'emporter.

Quel beau spectacle que cet homme travaillant avec activité pour l'église de son Sauveur, lorsque la mort vient le chercher, et dont on peut dire[1] :

« Bienheureux sont ces serviteurs, que le maître trouvera veillant quand il arrivera. En vérité, je vous dis qu'il se ceindra et les fera mettre à table, et s'avançant il les servira. »

Lorsque François Turrettini ressentit les premières atteintes de ce mal cruel, comprenant d'emblée toute sa gravité, il demanda qu'on ne cachât point son état à ses parents. Averti de ce triste événement, Bénédict Pictet, son neveu, se

[1] Luc XII, 37.

rendit aussitôt auprès de Turrettini, qui l'accueillit en lui disant qu'il espérait de tous ses vœux être bientôt délivré de sa prison charnelle, qu'il ne pouvait pas, à cause de l'intensité de ses souffrances, avoir la force de prier autant qu'il le voudrait, l'Eternel, son Dieu, mais qu'il avait foi, dans ce moment suprême, en son Rédempteur, et que son âme n'aspirait à rien d'autre que Christ. La seule chose qu'il désirât c'était d'avoir la force de surmonter la douleur et de s'endormir paisiblement dans la pensée que ses péchés lui étaient pardonnés.

Les médecins les plus habiles furent mandés auprès de François Turrettini et l'assistèrent de leurs soins. Les remèdes qu'ils lui administraient étaient moins destinés à guérir un mal dès le début réputé incurable qu'à diminuer les souffrances du pauvre patient, qui pendant ce temps s'écriait avec le roi prophète[1] :

« Eternel, écoute ma requête, prête l'oreille à mes supplications, suivant ta fidélité, réponds-moi par ta justice.

» Et n'entre point en jugement avec ton ser-

[1] Ps. CXLIII, 1 et 2.

viteur; car nul homme vivant ne sera justifié devant toi. »

Puis il ajoutait: « Sauveur, Jésus, répands ton sang sur mon âme. Père, je t'en supplie, entends la clameur de ce sang. »

De temps en temps il répétait ces belles paroles du psalmiste, sur lesquelles tout récemment encore il avait médité dans l'une des assemblées de l'église italienne[1] :

« Eternel, ne me reprends point dans ton indignation et ne me châtie point dans ton courroux.

» Car tes flèches sont entrées au dedans de moi, et ta main s'est appesantie sur moi. »

Le lendemain, les médecins virent que le mal allait en empirant, et s'ils ne désespéraient pas complétement de la vie de Turrettini, ils jugeaient son état des plus critiques. Ils demeuraient pour ainsi dire suspendus entre l'espoir et la crainte, très incertains sur l'issue de cette crise.

Le malade ne se faisait lui-même aucune illusion sur la gravité de sa situation. Comme il voyait autour de lui des visages en larmes :

[1] Ps. XXXVIII, 1 et 2.

— Pourquoi pleurez-vous? disait-il aux personnes qui l'approchaient. L'existence d'ici-bas n'est pas une existence, c'est le séjour du mal, un océan de chagrin, une école de douleur, un foyer de souffrance, c'est la mort avec son amertume. Mais la vie dont je savoure déjà les délices, est la seule qui soit digne de porter ce nom. Oh! quand quitterai-je ce lieu de péché et de tristesse, quand laisserai-je à la terre ce corps de mort, et libre m'élancerai-je vers Jésus, mon Sauveur, pour jouir auprès de lui des béatitudes éternelles?

Ce jour-là il adréssa plusieurs fois la parole à Jean-Alphonse, son fils bien-aimé, et parmi les diverses recommandations qu'il lui fit, se trouvaient les soins à donner à l'église (si jamais il embrassait la vocation du saint ministère), l'amour de la vérité, l'humilité et la charité. Et comme Bénédict Pictet, qui l'entourait de ses plus tendres soins, s'approchait constamment de son lit, il l'exhorta par les paroles les plus pressantes à travailler à l'œuvre du Seigneur, et lui donna plusieurs précieux conseils dont Pictet fit souvent profit dans la belle carrière pastorale qu'il a depuis parcourue.

Vers le soir, les forces du malade semblaient être arrivées à leur terme, toutefois il dit lui-même qu'il ne mourrait pas cette nuit, mais qu'il verrait encore la lumière du lendemain. Tous ceux qui l'assistaient dans ces moments solennels étaient émerveillés de sa patience. Si parfois un excès de douleur le faisait gémir avec plus de force, bien vite il reprenait l'empire de lui-même et au sein des plus grandes souffrances il n'ouvrait la bouche que pour louer la bonté paternelle de son Dieu.

Heureux sont ceux qui avec Turrettini ne voient dans l'épreuve que la volonté de leur maître et qui s'écrient avec cette foi qui fit marcher bien des martyrs au bûcher, mais qui illumine aussi le lit de mort du chrétien :

« J'estime qu'il n'y a point de proportion entre les souffrances du temps présent et la gloire à venir qui doit être manifestée en nous[1]. »

Le lendemain matin, lorsque les premières lueurs de l'aube blanchirent le ciel il sentit que son départ approchait, et que pour lui se levait une autre aurore, celle du jour qui ne doit point finir.

[1] Rom. VIII, 18.

Alors s'approcha de lui Michel Turrettini, son cousin, professeur et pasteur distingué, auquel il adressa avant de mourir un suprême adieu lui disant combien il se repentait de ses fautes et l'assurant de la confiance qu'il avait dans le pardon de son Sauveur. Il ajouta qu'il s'attachait de tout son cœur à cette miséricorde, demandant ardemment à Dieu que, purifié par le sang de son Fils unique, il fût appelé aux félicités éternelles. Il recommanda également à Michel Turrettini son fils Jean-Alphonse, il le pria en outre de saluer en son nom la vénérable compagnie des pasteurs ; de lui dire qu'il avait persisté jusqu'à la fin dans cette foi qu'il avait toujours défendue et enseignée publiquement, et d'exhorter ses collègues à oublier toutes les dissensions passées et à travailler d'un commun accord, ne rivalisant que par le zèle, à faire avancer l'œuvre du Seigneur, en fidèles disciples de la vérité. Il recommanda l'église de Genève à tous les ministres, et souhaita à son cousin Marc Michéli, avec lequel il était fort étroitement lié, toutes sortes de prospérités. A ce moment-là, au dire des témoins de cette scène émouvante, Turrettini n'avait pas sur ses

traits l'image de la mort, mais celle du triomphe. A sept heures, il commença à perdre connaissance, il fit à ceux qui l'entouraient un dernier adieu, se recueillit dans un moment suprême, et il remit son âme dans les mains miséricordieuses de son Sauveur.

D'ardentes prières étaient prononcées auprès de lui par les pasteurs Pictet et Bernard, et comme ce dernier rappelait ensuite les belles paroles de St. Paul : « Allons donc avec assurance au trône de la grâce, pour obtenir miséricorde[1]. » « Allons.... Allons, » murmura Turrettini, comme s'il fût impatient de s'envoler vers son Dieu.

Ce furent ses derniers mots. Quelques instants après le sommeil de la mort le saisit, il s'éteignit sans agonie. L'immobilité des traits, la paleur du visage, annonçaient seules que le cœur généreux de Turrettini avait cessé de battre. Tandis qu'autour de ce lit, qui ne contenait plus qu'une froide dépouille mortelle, l'on entendait le bruit des sanglots des parents et des amis qui pleuraient un si excellent chrétien,

[1] Hébr. IV, 16.

ce dernier, transporté dans ces lieux célestes que la foi lui avait déjà fait entrevoir, entendait le chœur des anges et contemplait toutes les splendeurs du paradis.

Comme ces amis qui, après avoir accompagné quelque temps un voyageur sur la route, rentrent mélancoliquement pour s'asseoir au foyer où désormais une place est vide; les parents, les collègues de Turrettini restaient désolés de son départ, mais ils étaient de ceux qui savent où va l'âme après le délogement, et qu'on se retrouve au delà de la tombe. Ils avaient pour les consoler l'évangile de Christ qui, au-dessus du deuil et des larmes, faisait briller à leurs yeux les gages certains du revoir. Ils étaient animés de cette foi qui allège l'épreuve des familles chrétiennes et qui inspira à un poëte vaudois de notre siècle (*A. Vinet*) ces vers incomparables :

Ah! pourquoi des chrétiens gémiraient-ils encore
Sur ceux qui, dans l'exil comme nous dispersés,
D'un jour consolateur ont vu briller l'aurore,
Et que vers Canaan Dieu lui-même a poussés?
Affranchis avant nous du mal qui nous dévore,
Ils ne sont pas perdus ils nous ont devancés.

Oh! combien ici-bas pesait à leur faiblesse
Ce fardeau de chagrins sur leur tête amassés!
Et que leur pauvre cœur comptait avec tristesse
Tant d'heures, tant de jours dans la douleur passés!
Nouveau-nés de la tombe et parés de jeunesse,
Il ne sont pas perdus, ils nous ont devancés.

Qu'il est doux, dans les cieux, le réveil des fidèles!
Qu'avec ravissement, autour de Dieu pressés,
Ils unissent au son des harpes immortelles
Les hymnes de l'amour ici-bas commencés!
Amis! joignons nos voix à leurs voix fraternelles:
Ils ne sont pas perdus, ils nous ont devancés.

Le péché ni la mort ne sauraient les atteindre
Dans la haute retraite où Dieu les a placés;
Leur tranquille regard contemple, sans les craindre,
Sous les pas des humains tant de piéges dressés.
Leur bonheur est au comble, et nous pourrions les plaindre!
Ils ne sont pas perdus, ils nous ont devancés.

Puisse la même foi qui consola leur vie
Nous ouvrir les sentiers que leurs pas ont pressés,
Et, dirigeant nos pieds vers la sainte patrie,
Où leur bonheur s'accroît de leurs travaux passés,
Nous rendre ces objets de tendresse et d'envie,
Qui ne sont pas perdus, mais nous ont devancés.

Quand le bruit de tes flots, l'aspect de ton rivage,
O Jourdain, nous diront: « Vos travaux sont cessés! »
Au pays du salut conquis par son courage,

Jésus nous recevra triomphants et lassés,
Près de ces compagnons d'exil et d'héritage,
Qui ne sont pas perdus, mais nous ont devancés.

Lorsque la nouvelle de la mort de Turrettini fut annoncée à la vénérable compagnie, cette dernière manifesta de grands et sincères regrets. On lit dans ses registres[1] :

« Monsieur Dufour ayant représenté que Dieu ayant frappé ceste Eglise et ceste Académie d'un rude coup en luy enlevant Monsieur Turtin, professeur de théologie, on a accoutumé en de semblables occasions de deputer quelques membres de la compagnie pour aller faire au malade le dernier adieu, mais que la briéveté et la violence de la maladie[2] n'ayant pas donné le temps

[1] Séance du vendredi 30 septembre 1687.

[2] On lit dans les registres mortuaires de la chancellerie, hôtel de ville de Genève, les lignes suivantes relatives au décès de François Turrettini, en date du mercredi vingt-huit septembre 1687 : « A huit heures du matin, mort de colique noble et spectable François Turrettini, ministre du Saint-Evangile et professeur, citoyen âgé de soixante-cinq ans ; sa demeure en la rue de la Maison de ville. »

de faire la dite députation, s'il ne seroit pas à propos de la faire à Madame, sa femme, et à Monsieur, son fils. »

Il fut avisé que Messieurs les pasteurs Butini et Sarasin iraient faire à la famille du défunt ce compliment de condoléance. Bénédict Pictet, son neveu, fut chargé de prononcer l'oraison funèbre, et bien que ce pasteur appartienne plutôt au siècle suivant par la date de ses principaux travaux, il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible de ne pas consacrer quelques mots à ce personnage, qui fut un digne successeur de son oncle dans le camp de la franche orthodoxie et qui soutint courageusement à Genève les traditions calvinistes, tandis que par un étrange contraste le fils même de François Turrettini, Jean-Alphonse, déviant de la ligne de conduite de ses pères, mêlait à la théologie des éléments rationalistes, et se faisait un nom célèbre dans le mouvement philosophique du XVIIIe siècle[1].

Pictet, fils d'André, eut pour maître François

[1] Voir l'étude consacrée à la vie de Jean-Alphonse Turrettini, *Bibliothèque raisonnée*, tome 21.

Turrettini, sous lequel il fit de brillantes études. Une fois sorti de l'académie, il partit pour des voyages où il acquit par le commerce des grands hommes qu'il rencontra des connaissances de tous genres que les leçons et les livres ne sauraient donner.

Reçu ministre en 1670, admis au sein de la vénérable compagnie en 1680, nommé pasteur en 1686, professeur en 1702, il rendit tout jeune encore de grands services à l'église et à l'école. Sollicité, mais en vain, par l'université de Leyde d'y aller remplacer Spanheim qui venait de mourir; nommé membre de la société pour la propagation de la foi, puis agrégé comme correspondant à l'académie royale des sciences de Berlin, il était aussi connu au dehors que chéri de ses compatriotes.

Il a composé un nombre considérable d'ouvrages, dans lesquels on sent percer de tout point l'amour de la vérité et la piété la plus fervente. Orthodoxe zélé, il défendait sa cause avec plus de douceur que ses devanciers, car il ne faut pas oublier que le temps apporte plus de modération dans la manière de faire la controverse.

Bénédict Pictet avait trente-deux ans [1] lorsqu'il composa l'éloge de son oncle.

« Que tu es heureux et que nous sommes à plaindre! s'écrie Bénédict Pictet dans la fin de son oraison que nous allons citer, et qui, abstraction faite du genre ampoulé du temps, donne une juste idée de la place que François Turrettini occupait parmi ses collègues. Dégagé maintenant du poids de ton enveloppe charnelle, tu te promènes dans les demeures célestes, tu es inscrit dans la bienheureuse cohorte, tu méprises tous les avantages de cette terre que tu vois désormais à tes pieds. Tu as passé de la vallée des larmes au séjour de l'éternelle félicité, tu es sorti de la prison de la mort pour entrer dans cette vie où les joies sont éternelles. Quant à nous qui restons sur la terre, nous errons loin du séjour divin et du ciel notre patrie. Tu jouis du repos, au milieu du bonheur, et dégagé du lourd poids de l'erreur, tu tiens déjà ce port où tant d'âmes désirent entrer. Battus par le vent de la tempête, nous naviguons péniblement ballottés sur une mer de naufrages et hérissée d'é-

[1] Il était né en 1655 et mourut en 1724. Il a composé des cantiques remarquables en 1705.

cueils; toi tu savoures les délices d'une paix éternelle, nous sommes dans l'agonie d'une existence qui s'écoule avec rapidité. La mort pour toi est le terme de tes travaux, la consommation d'une victoire, la porte de la vie, l'entrée du refuge éternel, ce n'est pas une fin mais le passage à l'immortalité. La vie dont tu jouis est une sécurité certaine, une tranquillité parfaite, une félicité pleine de calme, une éternité de bonheur. Celle que nous coulons ici-bas est pleine de doutes, d'obscurité, de chagrins. Ce n'est que maintenant que tu commences à exister....., le jour de ta mort est ton jour de naissance.... Nous courons de jour en jour, père, père, chariot d'Israël, où te hâtes-tu dans ta course, que ferons-nous sans toi? Expirer serait moins affreux que de vivre sans toi? Je ne contemplerai plus les traits de ton visage? Je ne jouirai plus du charme de ta conversation à la fois si agréable et si instructive. Avec toi je perds la meilleure partie de moi-même!...... Répands des larmes, église de Genève, tu n'entendras plus cette voix qui te dévoilait toute l'étendue des desseins de Dieu, qui guérissait les maux spirituels, consolait les affligés, ramenait au droit sentier les âmes éga-

rées, fortifiait les natures chancelantes, portait la lumière dans les esprits ignorants et consolidait encore les connaissances des savants; cette bouche d'où s'écoulaient des paroles éloquentes restera désormais fermée pour toujours sur cette terre. Pleurez, fils des prophètes, la voix de Turrettini ne résonnera plus au milieu de nous. Dans cette chaire d'où je parle, qui pourra tenir la place d'un homme si éminent. Qui suis-je pour pour oser l'occuper aujourd'hui ?.... Suétone dit en parlant d'un empereur romain, auquel en succédait un autre inférieur en mérite, que la comparaison entre les deux princes faisait à elle seule le meilleur éloge de celui qu'on pleurait. Quelle n'est pas ma crainte qu'on m'applique ces paroles à moi qui, si jeune encore, doit succéder à Turrettini? Vous tous qui m'entendez, illustres collègues, je vous en conjure, aidez-moi de vos prières, joignez vos vœux aux miens, afin que s'il ne m'est pas possible de marcher d'un pas égal avec celui qui est disparu et qui nous était si cher, je puisse au moins suivre ses traces. Fasse le ciel que la disparution de cette étoile ne soit pas le signe de la décadence de notre église. Grand Dieu, qui fus toujours le soutien de notre

ville, détourne de nous de si fâcheux présages? que Genève soit toujours saine et sauve, le siége invincible de ta puissance et de ta vertu.

» Qu'ils vivent et atteignent un âge avancé les magistrats de la république, les directeurs de l'église et les professeurs de l'académie, que cette école soit le siége d'une sagesse toujours plus grande, la forteresse inexpugnable de la pure vérité, le Prytanée des âmes droites, la patrie des docteurs, le phare du monde savant et qu'elle étende sa gloire et sa réputation jusqu'aux confins du monde.

» Enfin que cette église soit toujours, seigneur! celle de ta grâce et le siége de ta sainteté. Tu nous as enlevé un Elie, envoie-nous des Elizées. Excite et affirmes par ta force tous ces gardiens de la vérité que tu auras suscités. Enflamme les esprits des professeurs et des élèves d'une lumière céleste et de l'amour de la sagesse et de la piété.

» Lequel de nous ne désirerait pas un vent prospère, qui dans sa navigation le pousse avec plus de rapidité vers ces bords où habitent les siens, et où il lui sera permis de les embrasser? Le paradis est pour nous une patrie où nous

avons maintenant tant de parents qui nous attendent, que ne nous hâtons-nous, et ne courons-nous vers ce pays où nous pourrons saluer tant d'êtres chéris? Un grand nombre de parents, de frères et de fils nous y attendent et nous y appellent.

» Et maintenant puisque nous ne pouvons plus jouir des qualités de Turrettini, consacrons-lui toujours cet éloge ; si nous ne voyons plus sa personne, conservons-le encore par le souvenir, et si nous ne pouvons plus nous entretenir avec lui, nous pouvons du moins en parler.

» Adieu, regretté Turrettini. Adieu, ton esprit est maintenant dans le ciel où nous te suivrons quand nous serons appelés par l'heure de la mort, qui sonnera pour chacun. »

Cette aspiration vers le ciel, cette espérance du revoir, que Pictet a si bien définies, nous les retrouvons dans ce beau cantique de Malan qu'on ne peut lire sans émotion :

Un pauvre voyageur, absent de sa patrie,
Par ses ardents désirs devance le moment
Qui verra son retour à la terre chérie
Où, près de ses amis, un doux repos l'attend.

Oh ! qu'il est consolé lorsque le jour arrive
Où tout est préparé pour cet heureux départ !
De son pays enfin il va toucher la rive ;
Ses vœux impatients repoussent tout retard.

Pourquoi donc sentons-nous qu'en traversant la vie,
Nous n'avons pour le ciel que des soins languissants ?
Pourquoi notre âme, hélas ! n'est-elle pas ravie
En voyant du départ s'approcher les instants ?

O gens de peu de foi, cœurs charnels que nous sommes !
Qu'attendons-nous encor pour aimer notre Dieu ?
Vivrons-nous donc toujours comme vivent les hommes ?
Pour nous le vrai repos est-il donc en ce lieu ?

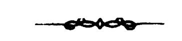
Ah ! bientôt finira ce rapide passage !
Bientôt nous rougirons de toutes nos lenteurs,
De nos lâches délais à saisir l'héritage
Que Jésus nous acquit au prix de ses langueurs.

Courage donc, chrétiens ! ranimons notre course.
Le terme est près de nous : c'est la porte des cieux.
Notre âme en y tendant remonte vers la source
D'où descendit sur nous le salut glorieux.

Pensons à ce beau jour où, quittant cette terre,
Nous contemplerons Dieu, nous entendrons sa voix ;
Où nous verrons Jésus, notre ami, notre frère,
Oui, le même Jésus qui mourut sur la croix.

Tournons donc nos désirs vers ce jour qui s'avance;
Appelons le Seigneur, disons-lui : « Viens bientôt. »
Soyons prêts à partir, et, dans la vigilance,
De notre sainte foi gardons le bon dépôt.

Oh! quel moment béni! quelle heure fortunée
Que celle où, pour toujours, nous laisserons la mort!
Par nos ardents désirs hâtons cette journée
Où de la vie enfin nous toucherons le port.



CHAPITRE XIV.

Testament de François Turrettini.

Le départ de Turrettini tel que nous l'avons raconté, en suivant le témoignage de ceux qui ont assisté à son glorieux lit de mort, le calme qu'il déploya à son heure suprême, les sentiments de confiance et de résignation qui le soutinrent à ses derniers moments, la confession de foi si belle qu'il fit de ses sentiments en quittant ce monde, font pâlir à nos yeux, quelque belles qu'elles puissent être, les dispositions contenues dans son testament que nous citerons néanmoins comme un complément au récit de cette noble existence.

. . . .

«Au nom de Dieu, amen. A tous soit notoire et manifeste que l'an de grâce mille-six-cent-huitante-sept, et le vingt-huitième jour du mois de septembre, environ les cinq heures du matin, par devant moy, Esaïe Morel, notaire public, juré cittoyen de Genève soubsigné et présents les témoins soubsnommés, personnellement s'est constitué et establi noble et spectacle François Turretin [1], ministre du saint Evangile et professeur en théologie en l'église et académie de cette citté, cittoyen lequel estant par le vouloir de Dieu detenu au lict de maladie corporelle, toutesfois par la grâce de Dieu de bon sens, mémoire et entendement ainsi qu'il est apparu à moi notaire et témoins. Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle, il

[1] Le lecteur aura pu s'apercevoir dans le cours de ce récit que l'orthographe du nom de Turrettini variait quelquefois. Lorsque c'est nous qui parlions, nous avons constamment écrit ce nom de famille *à l'italienne* comme cela devrait toujours être en réalité. Mais quand nous avons cité des auteurs parlant de notre théologien, nous avons conservé leur manière d'écrire ce nom à la française.

a désiré faire son testament nuncupatif contenant l'ordonnance et disposition de sa dernière volonté, qu'il a requis moi dict notaire rédiger par escript en la forme suivante : — Premièrement il rend grâces à Dieu son Créateur de ce que non-seulement il l'a fait naistre dans son église, mais aussy de ce qu'il l'a appelé au saint ministère pour porter ainsi qu'il a fait sa Parole et encor qu'il advoue de l'avoir fait avec faiblesse il déclare qu'il a presché la pureté du saint Evangile de nostre Seigneur Jésus-Christ ainsi qu'elle nous a esté laissée par escript par les prophètes évangélistes et apostres, estant asseuré que Dieu luy fera grâce au nom et par le mérite de nostre Seigneur Jésus-Christ, seul Sauveur et Rédempteur luy pardonnant toutes ses fautes et offenses, l'appelant à soy recevra son âme en son sainct paradis pour là jouir des beatitudes celestes promises à ses esleus en attendant la bienheureuse resurection pour lors le glorifier eternellement en corps et en âme. Quant aux biens qu'il a pleu à Dieu luy donner il en dispose comme s'en suit. Il donne et lègue aux pauvres de l'hospital général de cette citté trois mille florins. — Item aux pauvres de la bourse

françoise quatre mille florins. — Item aux pauvres de la bourse italienne trois mille florins et mille florins aux pauvres de la bourse allemande, payables les dits quatre légats par son héritier cy après nommé un an après son décès. — Item il donne et lègue à damoiselle Elisabeth de Masse sa bien aimée femme la somme de cent pistolles qui luy seront payées après son deceds. La priant de prendre ce petit legat en bonne part veu que Dieu soit loué, elle a du bien de son particulier. Et d'autant que le chef bon fondement de tous vrays testaments est l'institution héréditaire. A cette cause en tous et un chacun ses autres biens meubles, immeubles, — noms, — droict, — actions, — or et argent dont il n'a disposé cy dessus ny fait mention il a fait et institué pour son héritier seul et universel qu'il a nommé de sa bouche assavoir noble Jean-Alphonse Turretin, son bien aimé fils auquel il députe pour curatrice et curateur conjointement, assavoir la dicte damoiselle Elisabeth de Masse sa mère et noble et spectable Robert Rilliet lequel il prie de vouloir accepter la dicte charge pour le soulagement de la dicte damoiselle sa femme, leur députant pour con-

seillers noble Estienne et Bénédict Turretin ses frères et noble Barthélemy Michéli seigneur du Crest son cousin, priant M. M. Rolas et Agui, ses beaux-frères de prendre en bonne part s'il ne les nomme pas pour conseillers tutélaires heu esgard à leur eslongnement ordonnant néantmoins à ses dits curateurs et conseillers de participer de leurs advis et conseils dans les affaires importantes de son hoirie les priant de leur vouloir départir leurs bons advis et conseils par lequel son dict héritier il veut et entend ses debtes et légats estre payés en paix sans figure de procès, et au cas qu'il vienne à décéder de ce monde sans enfants, il luy substitue les dicts nobles Estienne et Bénédict Turretin ses frères et leurs masses, en donnant au dict cas à noble et spectacle Bénédict Pictet son nepveu la légitime telle qu'il la pourroit avoir si le dict sieur testateur decedoit sans enfants laquelle au dict cas il luy donne et lègue, cessant, révocant et annulant tous autres testaments, codicilles, donnations à cause de mort ou autres dispositions de dernière volonté qu'il pourroit avoir cy devant fait voulant que celui cy soit le dernier et sorte son effect, priant les témoins d'en avoir

souvenance et ordonne à moi dit notaire d'en faire un instrument public fait et prononcé au dict Genève dans la maison du dict noble testateur où il est gisant au lict à ce présents noble Jean Bonnet et Daniel Puerari, docteurs médecins et cittoyens, nobles Théophile Bonnet et François Mestrezat, aussi docteurs médecins et cittoyens, sieur Benjamin Noël maistre chirurgien, cittoyen, sieur Henry Mause, apoticaire de Lyon et Philippe Rubat, apoticaire cittoyen tesmoins requis et tous signés avec le dict noble testateur sur la minutte des présentes. Et moy dict notaire qui ainsi l'ay escrit signé et en faveur du dict noble héritier institué, expédié soubs le sceau en ce requis.

E. MOREL, notaire [1].

[1] Suivent les reçus des legs.

« J'ay reçu de M. Robert Rilliet, ancien auditeur, en qualité de curateur à l'hoirie de feu M. le professeur Turrettin, la somme de quatre mille florins portés dans le testament cy dernier, la quittance cy jointe avec une autre que j'ai fait de main privée ne servant que pour un mesme effect, à Genève, ce premier octobre mille-six-cent-quatre-vingt-sept.

J. CROPPET,
caissier de la bourse françoise.

Comme on le conçoit facilement, la mort de François Turrettini ne répandit pas de la tristesse dans Genève seule. Le gouvernement de Berne, apprenant le coup douloureux qui venait de frapper l'église de Genève en lui enlevant d'une manière aussi soudaine l'un de ses principaux soutiens, écrivit une lettre pleine de sympathie à la vénérable compagnie, qui y fit réponse, comme le mentionnent les procès-verbaux de cette assemblée [1].

Receu des mains de M. Robert Rilliet les trois mille florins légués aux pauvres de l'hospital par ce testament. A Genève, ce 18 avril 1689.

SENEBIER, receveur.

Receu par les mains de M. Robert Rilliet les trois mille francs légués par le présent testament aux pauvres de la bourse italienne, à Genève, ce 3 juin 1689.

CÉSAR DIODATI, diacre et receveur.

Receu par les mains de M. Robert Rilliet les mille florins légués par le présent testament aux pauvres de la bourse allemande. — A Genève, ce 12 juin 1689.

Privé ne servant que pour un mesme effect datté du 21 décembre 1688. ALEXANDRE SOLLICOFFRE, caissier.

[1] Registres de la vénérable Compagnie, séance du vendredy, 7 octobre 1687.

Les églises de France, avec lesquelles Turrettini avait entretenu des rapports si fréquents, et celles de Hollande qui de son vivant avaient si ardemment désiré de le posséder comme pasteur, tous les théologiens et les savants de l'époque, qui malgré de grandes divergences doctrinales reconnaissaient en lui un homme de talent, furent unanimes à déplorer sa perte.

Turrettini a été en effet un homme remarquable dans toute l'étendue du mot; ses antagonistes eux-mêmes l'ont reconnu. La seule chose que les auteurs d'une opinion opposée à la sienne ont osé lui reprocher, était encore une qualité dans les temps où il vivait, nous voulons parler de sa violence dans la controverse et de sa fermeté inexorable en matière dogmatique. Certes il ne faut pas oublier que les questions pour lesquelles il rompait tant de lances, étaient d'une sérieuse importance, et auraient pu avoir des conséquences fatales.

« En vérité, écrivait Merlat à Turrettini au plus fort de l'orage qui fondit sur Genève à l'occasion du *Consensus*, ces nouveaux systèmes vont bien loin et je suis persuadé qu'il faut ou suyvre les idées de Calvin, ou devenir socinien avec le temps

si l'on est de bonne foy pour admettre toutes les conséquences que le relâchement souffre. »

Et plus loin, en parlant des novateurs de Saumur :

« S'ils raisonnoyent à cet égard avec toute la liberté d'esprit qu'ont leurs adversaires ils verroyent en effet qu'on n'accuse pas leurs doctrines sans cause et que si leurs personnes sont éloignées encore de l'entière corruption, celles de leurs disciples ne manqueront pas d'y tomber par degrés, si Dieu n'y met la main par le ministère de vos semblables. Si j'écrivois à un autre qu'à vous et si une lettre admettoit tout ce que j'aurois à dire sur ce sujet j'oserois me promettre de faire voir ce que je dis icy en général aussi clair que le jour ; mais cela seroit inutile et il me suffit de vous avoir témoigné la part que je prens à votre pène, les vœux que je fay pour le succès, et les pryères que j'adresse à Dieu pour votre conservation. »

CONCLUSION.

Lorsqu'on retrouve dans les garde-meubles cachés d'une vieille demeure, le portrait d'un aïeul vénéré, quelque imparfaite que puisse être la ressemblance de ses traits, quelque faible que soit le pinceau qui les fixa sur la toile, bien vite on s'en empare, et le dépouillant de la couche poudreuse dont le temps l'avait couvert, on le suspend à une place d'honneur.

Pour ceux qui portent leurs regards sur ce précieux souvenir, l'imperfection de la peinture disparait bientôt devant les pensées qu'elle éveille. Il en sera de même, pensons-nous, de l'ébauche que nous venons de tracer de cette

grande personnalité genevoise du XVII[e] siècle, regrettant le premier qu'un si beau modèle n'ait été reproduit que d'une manière si imparfaite:

Toutefois, malgré ses lacunes, cette étude nous a mis en présence d'une vie dont le souvenir n'est pas sans enseignement pour la génération actuelle.

En nous rappelant les belles paroles que François Turrettini prononça sur son lit de mort, et les recommandations solennelles qu'il fit à son fils de se toujours souvenir de la vérité évangélique, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse en songeant à la manière dont ce jeune adolescent, une fois devenu homme, oublia les exhortations paternelles[1]. Nous n'entamerons point ce sujet, qui à lui seul servirait de base à toute une étude spéciale; nous n'insisterons pas davantage sur le contraste affligeant que l'église de Genève du XVIII[e] siècle (et du commencement du XIX[e])[2] présente avec celle

[1] Jean-Alphonse Turrettini avait seize ans lorsqu'il perdit son père.

[2] Voir J. Cart, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud*, de 1798-1830, ouvrage dans lequel il est question de Genève, chap. VI et suiv.

des temps antérieurs, et nous n'insisterons pas sur ses défaillances à une époque encore plus rapprochée de nous. Sans hésitation aurions-nous tracé ce tableau, quelque douloureuse qu'en eût été la tâche, s'il y avait eu utilité à le faire, mais nous savons qu'en rappelant ces controverses contemporaines où les hommes occupent une plus grande place que l'Evangile lui-même, on ne fait que mettre en évidence de mesquines personnalités sans gagner une âme à la foi en Jésus-Christ.

Nous nous bornerons, en terminant, à appeler l'attention sur deux grands traits du caractère de Turrettini : l'amour de la science uni à la foi et celui de la patrie en Dieu.

S'il fallait une épigraphe à la vie intellectuelle de notre théologien, on la trouverait dans ces paroles de Mathurin Cordier, que M. Jules Bonnet a déjà citées[1]:

« Veux-tu instruire la jeunesse avec succès, adresse-toi au cœur d'où jaillissent les sources de la vie. Place-toi sous les auspices de Dieu et des choses célestes. Donne aux enfants des le-

[1] Jules Bonnet, *Nouveaux récits du XVI[e] siècle*, pag. 8 et 10.

çons puisées plus haut que la terre. Apprends-leur à aimer le Christ, à le révérer, à ne vivre que pour lui. Enseigne-leur à tout faire pour la gloire de Dieu et l'avancement de son règne.....

» Rien de plus beau que l'union de la piété chrétienne et de nobles études sous les auspices de Celui sans le secours duquel on ne peut faire rien de bon. »

Quant aux sentiments patriotiques de Turrettini, qui consacra à son pays bien des jours de son existence, sa devise se trouve renfermée dans ces deux mots *Dieu* et *Patrie*, indissolublement liés dans sa vie de citoyen. Mais tout en travaillant activement au bien de ses compatriotes, en mettant au service de la république les dons remarquables qu'il avait reçus, il savait que la cité qu'il habitait était de celles qui passent et ses yeux constamment tournés vers le ciel plongeaient déjà dans la Jérusalem d'en haut. Turrettini nous montre que la science et les vertus civiques savent s'allier avec la foi, et ce qui a lieu chez les individus se retrouve aussi chez les peuples. En remontant par la pensée aux temps les plus brillants de notre histoire littéraire nationale, on reconnaîtra sans peine que l'époque

la plus lumineuse de notre école fut celle où la religion se mêlait à l'enseignement, où la piété était la plus respectée. On peut dire que les grands jours de la Genève intellectuelle, furent aussi les grands jours de la Genève morale.

Principaux ouvrages servant de sources à la biographie de Turrettini:

Bibliothèque germanique, tom. XXI. — Histoire littéraire de Genève, par Senebier, tom. II, pag. 241-246. — Memoria Fr. Turrettini çelebrata, Genève 1688, in-4°. — Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, tom. XLV, pag. 747. — Biographies protestantes du Dr Herzog, tom. XVI, pag. 517. — Bulletin du protestantisme français, vol. IV, pag. 202 et 354; vol. XII, pag. 486; vol. XIII, pag. 179. — Bayle, Dictionnaire critique, tom. III, pag. 2922 (N.-Z.) — Supplément au dictionnaire de Moreri, pag. 607. — Fragments biographiques et historiques, extraits des registres du conseil d'état de la république de Genève, de 1535-1792, par Grenus; puis les ouvrages auxquels nous avons référé par des notes dans le cours de cette biographie, et tous les documents inédits puisés aux archives publiques et dans nos papiers de famille.

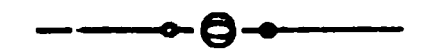


TABLE DES MATIÈRES




3 2044 026 012 50
June 15